

# ACADEMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION

---

FONDÉE EN 1913

---

## BULLETIN 1958

VOL. 18°

*Publié dans le*

Recueil de documents et travaux inédits  
pour servir à l'histoire de LA RÉUNION

---

IMPR.-EDIT. G. COUDERO - NERAC  
1958

**EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 14 MAI 1913**  
**portant création de l'Académie de l'Ile de La Réunion**

---

Le Gouverneur p. i. de l'Ile de La Réunion,

**ARRETE :**

Article premier. — Il est fondé sous le nom d'Académie de l'Ile de La Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

Art. 2. — L'Académie de l'Ile de La Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur.

Art. 3. — Cette institution a son siège à Saint-Denis. Elle est composée de 25 membres titulaires, dont 15 au moins résident au chef-lieu de la Colonie, et d'un nombre illimité de membres honoraires, associés et correspondants.



# ACADEMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION

---

FONDÉE EN 1913

---

**BULLETIN 1958**

**VOL. 18°**

---

*Publié dans le*

Recueil de documents et travaux inédits  
pour servir à l'histoire de LA RÉUNION

---

IMPR.-EDIT. G. COUDERO - NERAO  
1958



# Leconte de Lisle et La Réunion<sup>\*</sup>

par Pierre GERARD

---

Il semble impossible de comprendre vraiment Leconte de Lisle, sans se représenter le cadre de l'enfance, le milieu où s'éveilla son intelligence, sans préciser ce qu'il en a reçu dans les années les plus malléables de sa vie. Toute son œuvre en porte l'empreinte profonde.

Transportons-nous donc, avec plus d'un siècle de recul, « dans ce repli des mers éclatantes et vastes » où « Dieu l'a fait naître au flanc des monts » (1). Parcelle de terre perdue dans l'immensité de l'océan, Bourbon prodigue au voyageur lassé par des mois de traversée sur un lent voilier, la frénésie de son relief, la variété de ses couleurs, l'arôme subtil de ses parfums et le salut de ses palmes. « Ce n'était pas le paradis terrestre, mais peut s'en faut » (2), dit le poète dans un de ses premiers contes.

Il naît le 22 octobre 1818 à Saint-Paul, au n° 8 de la rue Saint-Louis. C'est sur la côte ouest. L'ancienne capitale de l'île exhale de sa solitude et de ses ruines, de ses vastes emplacements verdoyants, de sa chaussée trop large, de sa plage de sable noir et de sa rade pauvre en mâtures, cette mélancolie naturelle évocatrice de la splendeur d'antan.

Son père, le normand Charles-Guillaume Leconte de Lisle, ancien chirurgien sous-aide des armées napoléoniennes, a émigré dans l'île en 1816; en 1817 il a épousé Suzanne-Elisée-Anne de Riscourt de Lanux, d'une des plus vieilles familles créoles (elle descend, par le forban Léger, de Françoise Châtelain, une des vingt orphelines envoyées par Colbert pour « peupler » Bourbon).

En 1821, Charles-Marie-René fait, à trois ans, le premier de ses cinq voyages par le Cap. Sa famille s'installe à Nantes « sur le bord embaumé de la France » et vit de commerce avec les îles. En 1828, c'est le retour à Bourbon; l'enfant de dix ans n'emporte de la métropole qu'un souvenir imprécis. Alors la famille délaisse souvent la maison du « quartier » pour les hauts

---

(\*) Conférence prononcée à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, à l'occasion du centenaire des *Poèmes antiques*, le 12 décembre 1952.

(1) *Premiers poèmes*, cités par J.P. dans *Revue Bleue* (7, 1897).

(2) *Mon premier amour en prose*.

(3) *Marcie*.

de Saint-Paul; le « docteur Leconte » y a acquis une plantation de cannes, non loin de la maison des de Lanux.

C'est là, « sur la cime aplanie d'un grand piton » (3), entre les gorges profondes du Bernica et de la Ravine Saint-Gilles, que Charles passe une bonne partie de sa jeunesse et s'initie à la nature exotique.

De dix à dix-huit ans, les vacances ramèneront périodiquement l'enfant « songeur » et indépendant à la demeure de l'aïeul maternel. De ce belvédère naturel, le spectacle ne manque pas d'ampleur; il le décrit maintes fois dans ses contes.

A droite, « la vue embrasse la baie de Saint-Paul, la Plaine des Galets, et les montagnes qui séparent La Possession de Saint-Denis »; à gauche les cultures descendent jusqu'à « la savane du Boucan-Canot »; derrière, la forêt du Bernica escalade les pentes et se perd dans le bleu des sommets; « en face de la varangue, la mer », calme, marbrée de courants pâles et sinueux « déroule son horizon infini ». Et sur « cette ardente, féconde et magnifique nature qui ne s'oublie jamais », dira-t-il, ruisselle le soleil; un soleil implacable qui sculpte les formes, avive les couleurs, fait trembler l'air et cogne aux ombrages des ravines.

Soleil, mer, montagne, forêt natale, telles sont les divinités qui, avant d'inspirer le poète, s'imprimeront jusqu'à l'éblouissement dans les prunelles de l'enfant.

Il est possible, après tout un siècle, de reconnaître le pays de son enfance. Des défrichements ont refoulé bien plus haut la forêt primitive du Bernica; des travaux d'art enjambent sans doute le lit grisâtre de la Rivière des Galets; l'on voit maintenant ramper le long de la côte la lente chenille du chemin de fer local; toutefois, le paysage a gardé son calme et sa splendeur.

Mais que sait-on de l'adolescent lui-même? De ces années de formation? Peu de souvenirs, de documents, de témoignages subsistent. Sa date de naissance même ne donna-t-elle pas lieu à des divergences?

Domage qu'un sorcier autorisé de la Rivière des Galets n'eût pas prédit l'avenir du jeune Charles; dommage qu'il n'existât pas à cette époque (pas plus que maintenant d'ailleurs!) un Institut national de détection et d'information à l'intention des futurs génies.

Un archiviste eût alors collectionné et pieusement conservé tous les écrits de l'enfant, tous les papiers officiels ou privés le concernant; notamment ces appréciations lapidaires qu'émettent chaque trimestre les professeurs sur leurs disciples: « Bonne volonté, mais faible! » ou encore « Elève doué, mais travaille en amateur! ». Souhaitons, pour la perspicacité de la corporation, que cette dernière formule ait été souvent employée: le collégien, en pension à Saint-Denis, fuyait parfois l'école pour la liberté

ou les lectures à la bibliothèque de la ville. Un confident, lors des vagabondages sur les mornes et dans les bois, eût recueilli ses impressions admiratives. Un peintre eût flané avec lui le long des ravines, fixé sur la toile l'originalité de chaque bassin : Bassin Bleu, vasque d'azur sombre, Bassin Malheur attristé par sa légende, Bassin des Aigrettes, Bassins des Trois Roches, Bassin du Cormoran, plein de ciel. Un musicien ou un radiotechnicien eût enregistré « la voix magnifique de l'île », ces « mille bruits divers, mille soupirs, mille rires se croisant à l'infini sous les vastes ombrages » (4), et aussi le claquement du fouet sur le dos des esclaves, leurs cris de grâce auxquels les belles créoles restaient monstrueusement sourdes. Une sténo-dactylo eût reproduit textuellement les discussions idéalistes et humanitaires des amis de Leconte de Lisle, Charles Adamolle et Ernest Lebrun, quand certains soirs ils se retrouvaient sur la grève de Saint-Paul pour « fumer le poétique cigare » et « parler politique et religion » (5). Enfin, un photographe indiscret eût pris furtivement des clichés de l'amoureux : Charles, adossé à un vieux tamarin, tourné vers Bellemène, attend sur la place de l'Eglise le manché de sa frêle cousine Marie-Elixenne de Lanux. Charles, enivré d'un regard des « beaux yeux de sombre améthyste », confie au papier ses premières « fièvres amoureuses » :

« Sais-tu que ton œil pur est mon ciel azuré,  
Sais-tu que ton regard est ma divinité,  
Ta bouche mon aurore ? » (6)

Métaphores aurorales qui reparaitront plus tard avec une autre allure ! — pour glorifier celle « qui fit battre son cœur pour la première fois » (7).

Bref, cette période de son existence, qui va de 1828 à 1837, de la dixième à la dix-neuvième année, nous est surtout connue par ses écrits et ses confidences. Période confuse, où le feu couve sous la cendre, grignote tout à l'entour des aliments et ne lance pas encore sa flamme claire. Période essentielle pourtant où se façonne sa personnalité, où se fait, inconsciemment, son éducation de poète et de peintre. Le jeune homme lui-même en indique l'importance dans un conte :

« Or je vivais, si je ne croyais vivre, dans un des doux recoins de ce pays. Je n'admirais rien avec le pressentiment sans doute que l'admiration m'eût rendu fou ; mais en revanche,

---

(4) *Sacatoue* (conte).

(5) Lettres publiées par M. et A. Leblond dans *Revue des Revues* (1899).

(6) *Premiers poèmes*. Cf. ESTEVE. — *Leconte de Lisle*.

(7) *L'illusion suprême* (Poèmes tragiques).

j'aimais instinctivement tout ce qui m'apparaissait, le ciel, la terre, la mer et les hommes! » (8)

Et ses premiers vers, retouchés à Rennes, sont des hymnes vagues, religieux à la nature bourbonnaise, source de rêveries, stimulatrice de visions enthousiastes et généreuses .

« Que de fois, j'ai rêvé sur les mornes velus,  
A cette heure sans nom où le soleil n'est plus,  
Où l'horizon pourpré couronne les flots calmes,  
Où les verts bananiers arrondissent leurs palmes! » (9)

Ils débordent d'un amour spontané des êtres, des choses et de la vie :

« L'océan exhalait un chant doux et sonore,  
Hymne sublime et pur qui vers cette autre aurore  
Montait en murmurant : amour et liberté! » (10)

Une certaine maîtrise se marque déjà dans ces effusions; de beaux vers y chantent déjà :

« Les pleurs harmonieux des brisants sur nos rives,  
Le chant des bengalis dans les palmes pensives. »

\*  
\*\*

Deux circonstances accélèrent ce lent passage de l'ombre à la lumière. Des lectures, d'abord, exaltent son imagination, éveillent sa sensibilité : Bernardin de Saint-Pierre, Walter Scott, George Sand, Lamartine, peut-être aussi Parny son grand oncle maternel; Hugo surtout, Hugo dont les *Orientales* l'éblouissent : « Ce fut une immense et brusque clarté illuminant la mer, les montagnes, les bois, la nature de mon pays dont jusqu'alors je n'avais entrevu la beauté et le charme étrange que dans les sensations confuses et inconscientes de l'enfance. » (11)

Mieux que les auteurs favoris, la comparaison personnelle, l'expérience vécue lui révéleront la beauté du pays natal et la profondeur de « ce bonheur ignorant de soi-même » qui dort en lui.

« Parfois ce long repos assombrissait ma vie,  
Fuir le doux ciel natal me semblait le bonheur.  
Insensé! »

Le 11 mars 1837, il quitte la rade de Saint-Paul, sur l'*Héloïse* pour le ciel terne de Bretagne. Sa poésie *Le Départ* fait le point, indique déjà la place que tient l'île dans son cœur, en évoquant

---

(8) *Mon premier amour en prose.*

(9) *Premiers poèmes.*

(10) *Premiers poèmes.*

(11) Discours de réception à l'Académie.

les souvenirs de jeunesse, les rêves de liberté, les causeries amicales tissées de gloire et de poésie face aux

« larges récifs où la lame dans l'ombre

Jette aux échos des monts son accent long et sombre. »

Dès le voyage s'avive la tendresse créole, se clarifient les visions du pays. « Depuis que je me suis éloigné du cher « quartier », je m'y intéresse infiniment, plus que lorsque j'étais obligé d'y demeurer » (12). Au Cap sa curiosité assoupie se réveille : il observe avec une minutieuse sympathie les fauves d'une ménagerie, écoute, frémissant, les hurlements de chiens errants, futurs hôtes des *Poèmes barbares*.

Mais voici la Bretagne. Séjour de plus de cinq ans à Rennes. Après les émerveillements de la première heure, après un succès inespéré au bachot, c'est le désenchantement. Répulsion pour le droit, déceptions littéraires, misère et vie de bohème aiguissent en lui le sentiment de la solitude physique et morale. Ils sont loin « ces parents bons et doux que lui accordait le ciel » : depuis 1840 son père a quitté Saint-Paul pour Saint-Denis et loue des esclaves aux planteurs. Lointains aussi les plaisirs et l'insouciance d'antan, à en juger par ces regrets :

« Mangoustans, frais letchis dont j'aimais le parfum !

Oh ! mes jeux, tout enfant à l'ombre des jamroses ! »

Et la nostalgie perce sous ses visions de l'île, « son île inconnue » dont il se promet de chanter les attraits :

« Salazes, c'en est fait, j'ai quitté sans retour

Et vos pieds parfumés et mon natal séjour ! » (13)

Trop de sentimentalité, d'expressions artificielles surchargent sans doute l'évocation du pays natal. Mais un second retour à La Réunion transforme le poète incertain de son art, lui rend l'équilibre, trempe sa personnalité.

Le 3 octobre 1843, à l'âge de 25 ans, il débarque à Saint-Denis. Il y passera dix-huit mois (14), rue Sainte-Anne. Séjour décisif, semble-t-il, mais pour le biographe, c'est un trou dans la trame de sa vie. Avocat sans diplôme et sans beaucoup de causes, probablement, il évite la fréquentation des « naturels » de l'endroit « pour qui rien ne vaut un grain de café » ; il échange des lettres avec le bon Adamolle qui s'est marié et s'embourgeoise ; il « se sent horriblement seul ». Quant à sa cousine Marie-Elixenne, il ne la reverra jamais plus : en 1839, elle a épousé M. Pierre Baillif, propriétaire à Saint-Paul, et s'est éteinte huit mois après, dans la grâce de ses dix-neuf ans. La nature, heureusement, reste

---

(12) Lettres publiées par M. et A. Leblond.

(13) *Premiers poèmes*.

(14) *Premiers poèmes*.

au jeune homme ! Dans la solitude et le recueillement il écrit, écrit, s'analyse, définit l'empreinte laissée par son pays :

« Le souvenir n'amène jamais de tristesse en moi, c'est plutôt une sorte de joie multiple qui ne me fait point défaut quand j'y ai recours. »

Voilà bien la marque essentielle de sa formation à Bourbon, cet optimisme foncier que respirent ses sentiments comme ses pensées, cette « joie multiple » qui s'alimente à trois sources : sentiment très vif de la nature, religiosité, espoir dans la vie.

La nature, d'abord, modèle de charme et de grâce accueillante, en même temps qu'elle enrichit l'imagination de l'artiste, remplit le cœur du poète « d'un amour immense et pieux », d'une admiration sans bornes pour sa force sereine et sa beauté éternelle. « Loin des préjugés cruels de l'Europe », avec la fraîcheur sensitive du sauvage, il y ressent les impressions les plus neuves, vibre de sympathie au spectacle de ses harmonies, s'enivre d'infini.

Alors, « au jaillissement primitif de cette source d'universelle activité », il rencontre Dieu : Dieu de Rousseau, de l'homme à l'état de nature, dont la présence se révèle à travers la splendeur et la grandeur du monde. Ce culte spontané de l'infini naturel se spiritualise ensuite en métaphysique panthéiste à la manière de Spinoza : « J'ai cherché, écrit-il à cette époque, ma plus grande somme de bonheur dans la contemplation interne et externe du beau infini, de l'âme universelle du monde, de Dieu, dont nous sommes une des manifestations éternelles. » Cette atmosphère religieuse et idéale, il ne pourra jamais s'en passer.

Dans l'île natale, enfin, s'affirment ses sentiments humanitaires, son idéal d'action sociale et politique : il aspire désormais « à vivre avec la masse, à rendre aux hommes le bonheur et la liberté primitive » ; avec confiance et générosité, il se fixe donc « la tâche sainte de les ramener à l'Eden si faire se peut ». En politique pure, l'indépendance de son caractère et de son existence bourbonnaise, les discussions amicales, la pitié pour les esclaves, le conduisent à un système républicain d'où toute tyrannie sera exclue. Programme enthousiaste pour la réalisation duquel il s'attribue un rôle de premier plan.

C'est ainsi que l'île natale l'initie à la poésie et à la vie. Mais guidé par « la voix profonde et sonore » de toutes ses aspirations, le jeune homme de vingt-six ans s'y sent à l'étroit. Saint-Denis devient un « enfer » où il compte les jours, les heures, les minutes : il brûle de s'en aller, d'agir ; la France le rappelle. Le journal de Paris, la *Démocratie Pacifique* lui offre une place de rédacteur. Le 23 mars 1845 il reprend donc la route du Cap et de Nantes.

Il ne reverra plus La Réunion.

« Pour qu'un homme devienne un poète, disait Byron, il faut qu'il soit malheureux ou amoureux. »

**Amoureux**, Leconte de Lisle l'est du pays natal, de la vierge au manchy, de tout ce qui touche à sa jeunesse créole. Plus tard il fera cette confidence à Mme Jean Dornis : « Ceci pourrait s'intituler : comment la poésie s'éveilla dans le cœur d'un enfant de quinze ans. C'est tout d'abord grâce au hasard d'être né dans un pays merveilleusement beau et à moitié sauvage, riche de végétations étranges, sous un ciel éblouissant. C'est surtout grâce à cet éternel premier amour fait de désirs vagues et de timidités délicieuses : cette sensibilité naissante d'un cœur et d'une âme vierges, attendrie par le sentiment inné de la nature, a suffi pour créer le poète que je suis devenu, si peu soit-il. »

**Malheureux**, il le devient bientôt. « Le temps n'a pas tenu ses promesses divines », déplore-t-il dans *Requies* de 1855. Déceptions politiques de 1848, perte de l'enthousiasme, déboires matériels, épreuves sentimentales, autant de coups portés à son optimisme premier. C'était inévitable ! Ne sont-ils pas contradictoires, remarque finement M. P. Flottes, ces deux appels que lui adresse la nature bourbonnaise dans *Mille ans après* ?

« La nuit terrible, avec sa formidable bouche,  
Disait : La vie est douce, ouvre ses portes closes !  
Et le vent me disait, de son râle farouche :  
**Adore ! Absorbe-toi dans la beauté des choses !** » (15)

« L'enfant songeur, couché sur le sable des grèves,  
La face vers le ciel et vers la liberté » (16),  
n'était pas armé pour les luttes de la vie. D'autre part, loin des « bras sacrés » de son initiatrice, aveuglé par « la fumée de la houille condensée en nuées épaisses dans le ciel » (17), comment se perdre dans la beauté des choses ? Comment ne pas se sentir « tel un morne exilé » ?

Ainsi l'amour du pays natal et la douleur de l'avoir quitté eussent suffi à faire de lui un poète. Ainsi les « adorations » de la jeunesse et la nostalgie du « paradis perdu » seront les thèmes les plus touchants de sa poésie.

\*  
\*\*

Passons alors à l'œuvre même de Leconte de Lisle. Après les effusions nostalgiques des premiers poèmes, c'est de 1845 à 1852 un silence quasi total sur La Réunion ; silence — non pas indifférence — qui se justifie, semble-t-il, par l'engagement du jeune

---

(15) *Poèmes barbares*.

(16) *Ultra coelos* (Poèmes barbares).

(17) Préface des *Poèmes et Poésies*.

homme dans l'action fouriériste et républicaine, peut-être aussi par la réalisation du rêve d'art grec. Une seule évocation directe du pays : **La Fontaine aux lianes** de 1847. Puis, dès 1852, **Nox** annonce un retour aux « saintes réalités » du passé personnel, et, de 1855 à 1894, une vingtaine de poèmes, spécifiquement réunionnais, s'insèrent dans ses trois derniers recueils. évoquent l'île natale et prouvent une nette obsession du « paysage intérieur » dans l'imagination du poète, obsession d'autant plus étonnante que les années l'éloignent du temps heureux de la jeunesse.

\*  
\*\*

Que revoit-il du pays natal ? Dans quelle mesure en a-t-il donné une représentation exacte ?

D'abord les grands aspects de la nature bourbonnaise, essentiellement exotique et insulaire, hantent ses tableaux et ses évocations :

« O nature, ô ciel, flots sacrés, monts sublimes,  
Bois dont les vents amis font murmurer les cimes »,

s'écrie-t-il dans **L'Aurore** de 1855, un de ses premiers grands poèmes réunionnais ; et nous avons déjà le fond de toutes ses descriptions générales ou particulières de la région « sous le vent ».

Le soleil, dispensateur de lumière, cette lumière après laquelle soupire l'exilé parisien, est l'animateur de ses féeries exotiques. Il circule en Dieu à travers toute l'œuvre, tel Hélios ou Sûriâ dans leurs célestes domaines. Des hauteurs saint-pauloises, l'artiste le suit dans son « orbe d'or » tandis que les trois compléments de la nature réunionnaise, mer, montagne, forêts, se colorent, se réveillent, s'animent, s'assoupissent.

Voici dans **L'Aurore**, **Le Manchy**, **L'Aigu bruissement**, **Le Piton des Neiges**, **Si l'aurore**, **Le Frais matin**, les aubes vives et diaphanes qui enchantèrent les jours sombres. Toutes ces descriptions se ressemblent par la justesse des notations (propres à un insulaire), par la complexité des sensations (richesse du coloris, caresse de la brise marine, murmure des flots) ; par l'identité de l'impression d'ensemble (« tout n'était que lumière, amour, joie, harmonie ») ; elles ne se répètent pas. Variations sur le même thème ; le poète ne s'en est jamais lassé, qui établissait une correspondance entre un paysage et un état d'âme, entre l'aurore et l'adolescence limpide.

En fait, peu de midis bourbonnais chez l'auteur du **Midi des Poèmes antiques**. A quoi bon citer quelques vers de **La Ravine Saint-Gilles** et du **Bernica**, où s'opposent violemment lumière et ténèbres ? « Le silence enflammé » de l'heure, l'assoupissement de la nature n'apportaient rien au cœur du déraciné.

Il s'est, dit-on, toujours défendu d'être considéré comme un peintre de midis.

Par contre, les soirées et les nuits se multiplient lorsque la vieillesse arrive. *L'Orbe d'or*, de 1884, décrit avec une sûreté magistrale un crépuscule tropical. Cette rapide synthèse rassemble avec une exactitude qui ne nuit nullement à la grandeur mystique de l'ensemble, les sensations caractéristiques de nos couchants : la lente disparition du soleil à l'horizon, l'ascension progressive de la lumière qui baigne encore la cime des mornes alors qu'elle a quitté le littoral, le soupir du vent des hauts (la brise de terre) le long des ravins, la montée confuse des parfums : effluves du sol, arôme des bois, odeur des sucreries.

Puis, quand

« La nuit traîne son noir velours »,

quand

« La mer des soleils et des mondes déferle

Et flambe sur les flots que sa gloire éblouit »,

un nouveau spectacle, bien réunionnais encore, par son éclat et ses suggestions, frappe l'œil de l'artiste. *Trois poèmes, Sacra Fames, La Lampe du Ciel, Les Yeux d'or de la nuit*, publiés dans les douze dernières années de sa vie, évoquent ces « soleils » des nuits tropicales.

D'abord les étoiles, autrefois refuges des âmes fouriéristes, et les constellations du sud : « Les Trois rois » du Baudrier d'Orion, le Triangle, « le long Scorpion, qui tord dans l'infini sa flamboyante queue », « l'Ourse (la Grande Ourse) qui plonge au clair septentrion », tandis qu'à l'opposé « la croix Australe allume, sur les côtes du ciel son phare constellé ».

Puis la lune, qui brille dans le pétillement des solitudes bleues « par la chaîne d'or des étoiles vives ». « Perle éclatante », « lampe merveilleuse », elle ne pend pas au-dessus de toits sombres, hérissés de cheminées ; elle se balance

« Sur l'immense mer, les monts et les rives,

Dans la molle paix de l'air tiède et pur

Bercée au soupir des houles pensives. »

[Dans] « l'enchantement de sa clarté calme

« La montagne immobile élargit sur la mer

Le reflet colossal de sa masse sublime. »

Elle disperse dans l'air tiède sa douceur inexprimable, jusqu'à ce que « la lumière s'éveille à l'Orient du monde » et que renaissent les murmures d'amour de l'Aurore.

Ainsi, à toute heure du jour, le pays revit aux yeux de l'exilé. Comparées aux *Orientales* qui enthousiasmèrent l'adolescent, ces images éclatantes où « se mêlent et s'entrelacent » les sensations, nous font passer de l'artifice à la réalité.

Et les coins familiers, sont-ils moins précis ? Dans l'illusion suprême et Si l'Aurore,

« Voici le vert coteau, la tranquille maison  
[des hauts de Saint-Paul]  
Avec ses bardeaux roux jaspés de mousses d'or  
Et sa varangue basse aux stores de Manille,  
Les grands-parents assis sous la varangue fraîche  
Et les rires d'enfants à l'ombre des bambous. »

Unique et pudique allusion aux hôtes de la demeure ancestrale, les de Lanux, ses deux sœurs et le premier de ses frères sans doute. De cette hauteur, la vue s'étend aux « plantations » environnantes, aux pentes des pitons « qu'escaladent les cannes grêles » jusqu'aux dunes et au « corail merveilleux et changeant » de Saint-Gilles. Non loin grondent les cascades « versant du haut des rocs leur neige en éventail ». Voici dans *Le Manchy*, Saint-Paul, ses rampes, ses savanes, son étang, sa Chaussée royale ombragée de tamarins et de bois noirs, son église et son petit cimetière marin où dorment les morts qui lui sont chers.

Délaissions ces souvenirs trop chargés de personnalité pour contempler des paysages qu'il pouvait peindre en toute sérénité. Les ravines réunionnaises, ténébreuses déchirures du relief de l'île, constituent le sujet de trois des poèmes barbares : *La Fontaine aux lianes*, *La Ravine Saint-Gilles*, *Le Bernica*. Elles se ressemblent par l'aspect général, la luxuriance de la végétation, le pullulement de la vie. Mais, pour l'enfant qui les hanta, chacune avait son originalité. *La Fontaine aux lianes*, parue en 1847, retouchée en 1852, porte encore la marque de la première manière du poète. C'est une invocation aux bois natalis imprégnée de réminiscences romantiques : la découverte d'un cadavre y rappelle la fin d'*Indiana* et celle de Sténio de *Lélia* ; les détails manquent de précision et parfois d'exactitude (le poète couvre nos pics de neiges éternelles).

A dix ans d'intervalle, les deux autres descriptions ont une vigueur étonnante. En géologue, Leconte de Lisle rappelle l'origine de ces failles volcaniques :

« La montagne en émergeant des flots  
Rugissante et par jets de granit et de soufre  
Se figea dans le ciel et connut le repos. »

Il observe minutieusement le travail de « l'eau vive qui germe aux fissures des rochers » et se creuse de soudaines issues ; il constate les effets de l'érosion : éboulis de rocs, formation de « pics aigus » sur les parois de la gorge. En naturaliste doublé d'un artiste, il évoque le fourmillement de la vie, la variété de la flore, concert de cris, débauche de couleurs qui étourdisent le lecteur. En poète, enfin, il souligne l'impression laissée au visiteur : *Le Bernica* est une retraite lumineuse, joyeuse, colo-

rée; la Ravine Saint-Gilles offre l'effrayant contraste de ses bords, matrices de vie tumultueuse et de son bassin bleu, « morne et glacé », où « le soleil au zénith n'a jamais resplendi ».

Opposons à ces calmes tableaux **Mille ans après** et la vision apocalyptique d'un cyclone à Saint-Denis :

« Semblable à quelque monstre, énorme, épileptique,  
Dont le poil se hérissé et dont la bave fume,  
La montagne, debout dans le ciel frénétique,  
Geignait affreusement, le ventre blanc d'écume. »

\*  
\*\*

Nul n'a peint un pays exotique, si l'on passe au **détail**, avec pareille précision, exactitude et couleur. Lacaussade a-t-il ouvert la voie au poète ? Ne serait-ce pas plutôt la conséquence de ses relations avec Gaudichaud, Beaupré, membre de l'Académie des Sciences, qui séjourna à Bourbon ? Ce souci de la vérité dans les moindres choses, semble surtout naturel chez un déraciné qui se retrempe par l'imagination à la source première de la joie et de la beauté.

Ses poèmes bourbonnais fourniraient au naturaliste une assez longue liste des spécimens de la flore et de la faune locales : souvent un trait rapide les caractérise. Citons — à côté des fleurs des jardins, pour la plupart importées d'Europe, roses, lis, lilas géants, safrans sauvages — la gamme étrange des fruits : « les grappes de letchys et les mangues vermeilles », les « grenades entr'ouvertes », les jamroses, les mangoustans veloutés, la vanille grim pant aux tuteurs, puis les cultures : les cannes « dont la peau d'ambre mûr s'ouvre au jus attiédi », les maïs que la brise du large remue « en longues nappes roses », les bananiers, les vétyvers, les caféiers et les girofliers, de nos jours en voie de disparition. Et, après les grands arbres, manguiers épais, tamariniers et orangers odorants, bois noirs touffus, palmiers où « rit le vent du matin », c'est au bord des ravines tapissées de mousses, égayées de nénuphars, le fouillis des plantes sauvages : bambous grêles, fougères, cactus éclatant, aloès fleuri, lianes aux cloches roses.

Avec autant de sympathie et de sûreté dans l'esquisse, il fait défiler devant nous la faune de l'île ; d'abord les **bestioles** : « la rose sauterelle, le lézard (sans doute importé de Madagascar) qui « agite son dos d'émeraude au soleil », les abeilles, distillatrices de miel vert, dont le « vol d'or » tournoie en « aigu bruissement » autour des ruches naturelles ; puis les **oiseaux** : « les martins au bec jaune et les vertes perruches », « le cardinal vêtu de sa plume écarlate » qui « en leurs nids cotonneux trouble les colibris », le paille en queue, « flocon de neige égaré dans l'azur », les cailles replètes « de la savane », la « blonde tourterelle », les « bengalis bercés sur l'aigrette des cannes » et

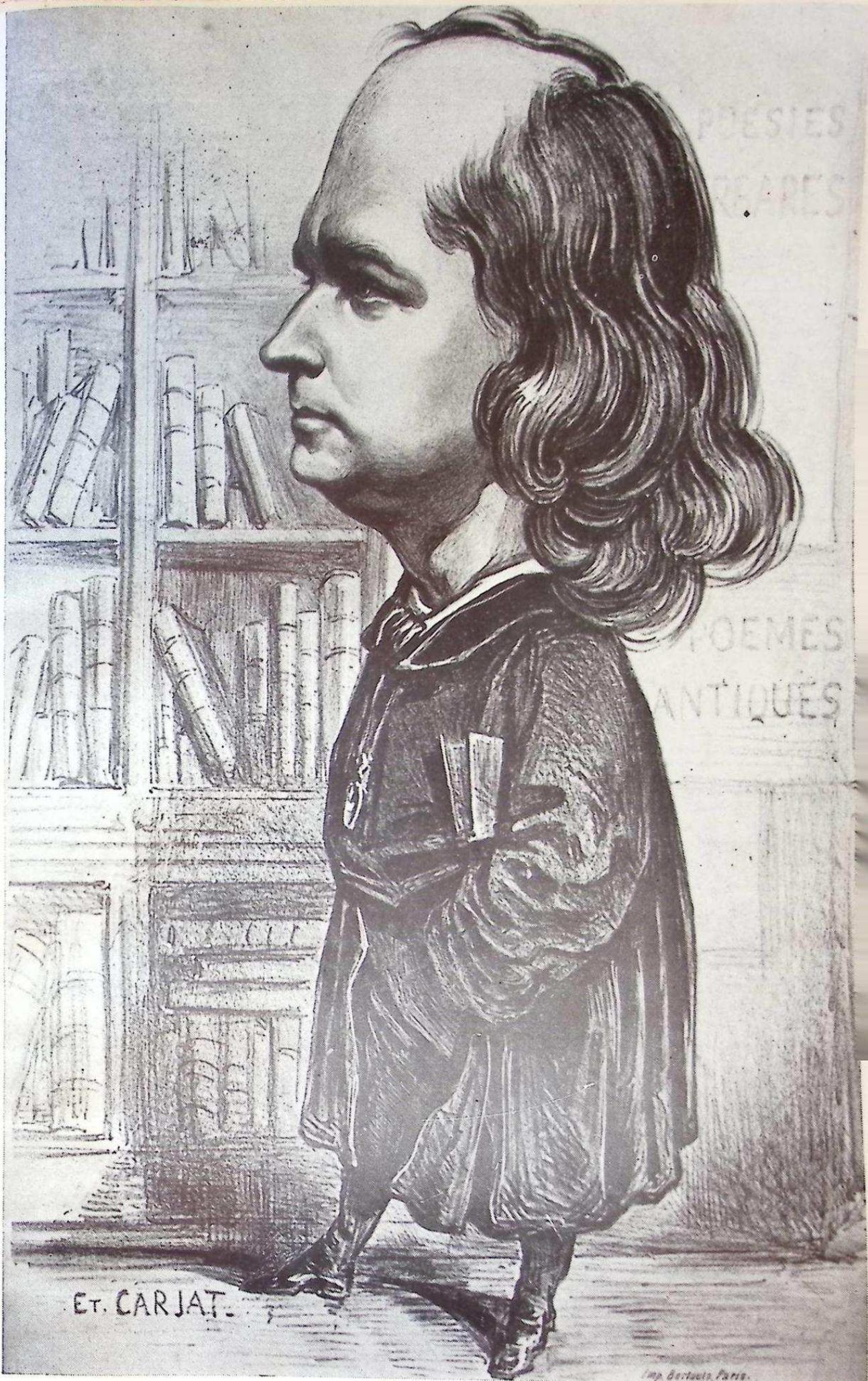
les sénégalis au bec rose, hôtes des girofliers, l'« oiseau bleu de la Vierge et l'oiselet siffleur », « et les ramiers chanteurs et les colombes blondes ». Voici enfin, après ce monde chantant et diapré, les pièces importantes de la collection : les chats rôdeurs, « le cabri voyageur » qui boit aux ravines « les quatre pieds posés sur un caillou tremblant », les bœufs de Tamatave « suspendus au sentier », les taureaux d'Antongil « musculeux et bossus », et leur ennemi (car alors ils débarquaient en rade et gagnaient la côte à la nage), « le sinistre rôdeur des steppes de la mer », le requin aux mâchoires de fer.

Pourtant dans cet inventaire de muséum, trois détails arrêtent le spécialiste. Leconte de Lisle a-t-il vu au pays « la fleur de l'açoka » où le colibri boit l'amour et la mort ? Quel est « l'oiseau bleu dans le maïs en floraison » ? L'oiseau de la Vierge à la tête turquoise, le calfat cité par Roussin, l'oiseau blanc ou l'oiseau vert d'aujourd'hui ? Et « le papillon, du **Manchy**, teinté d'azur et d'écarlate », a-t-il existé ? Autant de questions à poser aux naturalistes locaux. L'exactitude, la précision des autres détails permet difficilement de croire à une altération des souvenirs ou à une fantaisie de poète.

Les hommes et les coutumes du pays tiennent moins de place dans ces poèmes. Le moderne était pour lui un objet de dégoût. Seule représentante de la race créole, Marie-Elixenne, sœur de la princesse indienne Djihan Ara et de Néféro-Rà la frêle égyptienne, paraît dans quelques poèmes : **L'illusion suprême**, **Le frais matin**, **Dans l'air léger**, et surtout **Le Manchy**, « comme un mélancolique et doux reflet d'aurore ». Cette dernière pièce fit l'admiration de Baudelaire qui relâcha peu de temps à Saint-Paul : « Un chef-d'œuvre hors-ligne, une véritable évocation où brillent, avec toutes leurs grâces mystérieuses, la beauté et la magie tropicales ». Le **Voyage aux colonies orientales** de Billiard (1827) est encore un témoignage probant de l'exactitude de cette évocation.

Plus que les créoles, les esclaves intéressent l'auteur. Il aime leur nostalgie inconsciente, leurs rêves et leurs joies d'enfants. Il dessine avec minutie les deux Telingas qui portent le manchy, cette fragile litière munie d'un seul brancard ; il esquisse avec sympathie la silhouette des pâtres d'Antongil et celle des noirs qui s'amuse au bruit des bobres madécasses. Les lithographies de Roussin représentent ces instruments primitifs en forme d'arc, aujourd'hui disparus : une demi-calebasse sèche appuyée par moment sur la poitrine du musicien, servait de caisse de résonance aux coups de baguette qu'il donnait sur la corde.

Des souvenirs de l'activité coloniale se mêlent encore à ces images du passé ; parfum du vesou, fourmillement des hindous autour des sucreries, café rouge exposé sur l'aire sèche, « dans les mortiers massifs, le son des calaous », retour vespéral des travailleurs « qui s'en viennent des hauts et s'en vont au quar-



ET. CARJAT.

Imp. Gauthier, Paris.



tier », pêcheurs et leurs pirogues agiles, et, « dans le bleu splendide de la nuit, feux des chasseurs sur les mornes sauvages ». Ces touches rapides mais suggestives contribuent à rendre la simplicité heureuse de la vie locale et la poésie du pays.

« Le grand poète », disait Leconte de Lisle parlant de Victor Hugo, « saisit d'un œil infallible le détail infini et l'ensemble des formes, les jeux d'ombre et de lumière; son oreille perçoit les bruits vastes, les rumeurs confuses et la netteté des sons particuliers dans le chœur général » (18). Telle est la conclusion à dégager des poèmes réunionnais, fruits de son expérience de créole. Bien que certains aient été écrits plus de quarante ans après la séparation, ses souvenirs n'ont rien perdu de leur richesse et de leur précision. Sans doute les a-t-il stylisés, sublimés selon ses tendances propres, peut-être négligea-t-il les aspects prosaïques de la vie créole : les cruautés de l'esclavage, certains spectacles moins enchanteurs. Mais, pour la netteté des ensembles comme pour le choix infallible des détails, ces vivantes évocations de La Réunion du XIX<sup>e</sup> siècle sont l'œuvre d'un grand poète qui rendit au pays natal le tribut qu'il lui devait.

\*  
\*\*

Maigre tribut ! pourrait-on objecter. Une vingtaine de poèmes dans une œuvre de deux cents environ ! A peine le trentième de l'ensemble, si l'on considère l'importance des pièces ! Est-ce là tout ce que l'île a inspiré au poète ?

Il faut émigrer sous d'autres cieux pour découvrir l'empreinte qu'elle a laissée dans son imagination. Il est difficile de ne pas croire qu'il doit à ses origines ce goût de la beauté exotique qu'il recherche de par le monde. Trop de poèmes semblent des chants d'amour à la nature tropicale, puissante et pittoresque de l'enfance. La diversité de ses paysages, la variété de sa flore et de sa faune, la bigarrure de sa population rapprochent La Réunion de bien des régions. C'est leur principal attrait aux yeux de l'exilé, et pour les peindre avec exactitude et vérité, il puise spontanément au réservoir de sa mémoire.

Que de tableaux manifestent en effet l'expérience du créole ! Pas d'artifice, en particulier, dans les représentations intenses et colorées de l'Inde, d'où le mythe des voyages en Asie et jusqu'aux îles de la Sonde. Ce réalisme ne provient pas des traductions du Ramayana et du Bhâgavata Purana publiées par Bur-nouf au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le nihilisme métaphysique de ces cosmogonies orienta sans doute la philosophie de l'homme désabusé, mais dans la vision du pays, le poète rompt constamment avec l'austère érudition et s'abandonne à ses souvenirs person-

---

(18) Discours de réception à l'Académie.

nels. A l'encontre du Ramayana qui fait de la nature hindoue une chose affreuse et terrifiante, peuplée de monstres il y voit un asile maternel, la source sublime de la vie et du salut; il l'imprègne de l'enivrante volupté du Bernica, de la fécondité puissante de la Ravine Saint-Gilles.

Toutes ses toiles exotiques sont donc tissées du même fil. Elles baignent dans la même atmosphère, celle du pays natal.

Il serait intéressant, mais trop long ici, de comparer par exemple à *L'Aurore* bourbonnaise ou au *Piton des Neiges*, les aurores hindoues, javanaises, mongoles, caraïbes (*Cunacepa*, la *Panthère Noire*, *La Chasse de l'Aigle*, *L'Abôma*). Elles reprennent, réunies ou morcelées, les sensations et les impressions propres à un insulaire: ruissellement de la lumière, éveil de l'univers, de la mer, de la montagne et des bois; et les termes «gerbes, pétilllement, étincelles de lumière, orbe d'or du soleil, fraîcheur et sourire de la nature», sont identiques.

De même les midis saint-paulois, négligés dans les tableaux réunionnais, pèsent sur les forêts hindoues, sur le désert où défilent les puissantes silhouettes des éléphants, sur la terre de Damas :

« La cendre du soleil nage dans l'air épais,  
L'oiseau dort sous la feuille à peine remuée  
Et toute rumeur cesse, et midi brûle en paix. »

Comment ne pas penser à *L'Orbe d'or* et aux autres crépuscules locaux, en lisant *Djihan-Ara* :

« Le soleil au faite illuminé des bois

Laisse traîner un pan de sa robe sanglante. »

(vision crépusculaire de la forêt natale qu'accompagnent d'autres sensations personnellement éprouvées: derniers sifflements des oiseaux dans les massifs touffus, évaporation lente des parfums) — en voyant comme *Nurmahal* et comme *Le dernier des Maourys* :

« La nuit par bonds croissants

Escalader les monts de versants en versants »

et se découper « leur profil sur la pourpre des cieux » jusqu'au moment où « les constellations éclatent aux nuées » ?

Même pour les détails, ces peintures exotiques nous ramènent à Bourbon; nous y reconnaissons « les letchis aux fruits de pourpre », le bambou « aux hautes tiges grêles », le bengali siffleur qui « de son bec furtif boit comme un sang doré le jus des mangues mûres », les grenades vermeilles dont « se fend l'écorce d'or », les abeilles sauvages et leur « miel vert », le « papillon bleu » qui se pose amoureusement sur les lèvres des belles, la « véranda close » et la « varangue basse » aux « fraîches persiennes » de nos demeures, les « amples mousselines aux filigranes d'or » de nos indiennes. Parfois un haut sommet, mont

Kalaïça ou Himavat, domine ces mondes ensoleillés avec l'impas-  
sible majesté de notre Piton des Neiges.

\*  
\*\*

La puissance de ses souvenirs se marque également dans la  
peinture de régions moins proches naturellement de Bourbon.  
C'est encore l'île natale qui semble incliner l'auteur à l'évocation  
d'une Grèce, pays de beautés plastiques et harmonieuses, aspects  
négligés par ses prédécesseurs. C'est à son expérience, non aux  
récits de voyageurs et aux traductions, qu'il recourt pour en  
accentuer la couleur.

Ainsi **Le Réveil d'Hélios**, dépouillé de son anthropomor-  
phisme :

« La terre, au bord brumeux des ondes apaisées  
S'éveille en rougissant sur son lit de rosées »

n'est autre qu'une **Aurore** bourbonnaise :

« Et l'île rougissante et lasse du sommeil  
Chantait et souriait aux baisers du soleil. »

Comment ne pas identifier le pâtre de **Paysage** et le jeune Char-  
les heureux et insouciant sur les hauteurs saint-pauloises :

« Il regarde la mer, les bois et les collines  
Laissant couler sa vie et les heures divines  
Et savourant en paix la lumière des cieux » ?

L'érudition apparaît sans doute dans ses pastorales qui sont  
des pastiches de Théocrite ; mais, là encore, des notations per-  
sonnelles élargissent la mignardise bucolique du tableau. Citons  
ces vers de **Symphonie** :

« Midi brûle là-bas où, sur les herbes grêles  
On voit au grand soleil bondir les sauterelles »,

ce couchant de **Khirôn** dont « la pourpre flotte encore sur la  
cime des monts ».

Par mesure d'exactitude, Leconte de Lisle dut se limiter pour  
la Grèce, à ces larges réminiscences lumineuses et souriantes.  
Pourtant, faire passer dans les invocations de Klytios à Kybèle  
ses adorations pour son île, asile de fraîcheur, de calme et de  
volupté, remplir les bocages helléniques de « frais silence et  
d'amoureux murmures », de merles et d'oiseaux riant au bord  
des nids mousseux, de filtrations naturelles sous les roches mous-  
sues, n'est-ce pas commettre une véritable erreur, céder à des  
souvenirs obsédants ?

C'est la même impression que l'on a lorsque Adam et Khain  
se rappellent l'**Eden**, lorsque les bardes scandinaves, les sages  
hindous, le centaure Khirôn évoquent mélancoliquement les pre-  
miers temps de l'humanité. C'est encore Bourbon, le « paradis

perdu » du poète, qui l'inspira pour broser ces tableaux enchanteurs.

\*  
\*\*

On comprend ainsi qu'il ait dédaigné les paysages de l'Europe où il vécut plus de **cinquante** ans. A quoi bon citer les poèmes nordiques et celtiques surchargés d'érudition ou quelques petites esquisses aux contours adoucis ? Ne parlons pas du **Midi** des **Poèmes antiques** ! Il suffirait d'y remplacer les blés par des cannes, les bœufs blancs par des zébus de Tamatave pour se retrouver dans les savanes de Saint-Paul. Autre trait caractéristique, la peinture de ces « lointaines contrées », dont « l'avare soleil n'a pas mûri la fleur de ses songes premiers » (19), se fait par touches négatives, par comparaison inconsciente avec les spectacles colorés de la jeunesse ; il y a loin de la pâleur de ce **clair de lune en mer** :

« Point de lame à frange d'écume,  
Point d'étoiles au fond de l'air,  
Rien ne s'éteint, rien ne s'allume,  
L'espace n'est ni noir, ni clair »,

à la blancheur qui déferle « de la lune éblouissante » du ciel natal. « Le paysage intérieur » avait donc plus d'éclat, plus de réalité que le cadre et les horizons métropolitains. A la hantise de ses souvenirs d'enfance, l'écrivain doit toute son orientation de peintre et d'artiste.

Nous voilà loin des quelque vingt poèmes consacrés à Bourbon ! Il faut aussi attribuer à son expérience de créole certaines attitudes habituelles, certaines façons de voir et de penser, l'utilisation de procédés littéraires, transposition sur le plan sensible de détails intellectuels. Si nous laissons de côté les multiples comparaisons et métaphores qui ajoutent à l'authenticité, à la couleur locale des récits, nous nous devons de signaler chez l'écrivain, le retour constant de deux thèmes, celui de l'**altitude**, pourrais-je dire, et celui de la **mer**.

Sur les hauteurs saint-pauloises, tel le lion des poèmes barbares,

« il avait l'habitude  
de contempler de haut les plaines et la mer »,  
de respirer « en paix, libre en sa solitude ». Cette habitude devient souvent réflexe chez l'artiste qui ordonne ses descriptions d'après une position d'observateur élevé ; elle est, dans l'ordre intellectuel, l'origine d'attitudes et d'images évocatrices ; la vie même, celle de l'individu comme celle de l'humanité, est une ascension. De la hauteur « aveuglément gravie », l'on domine le

---

(19) *La Fontaine aux lianes* (Poèmes barbares).

monde et le passé. Ainsi verrons-nous, dans la solitude d'un sommet, le vieux poète Vamiki affronter la mort, l'exilé de **Requies** pleurer amèrement sa dernière espérance, le vieillard de **L'illusion suprême** embrasser du regard les jours écoulés, l'Esprit de **Dies Irae** contempler la succession des âges et suivre les pas de l'humanité dans le vaste univers. C'est à l'enivrement de l'altitude que le poète aura recours pour symboliser, particulièrement dans le **Sommeil du Condor**, le besoin viril de domination, le goût de l'inaccessible, l'évasion suprême dans la paix et l'infini.

Le thème de la mer rejoint aussi celui de l'altitude par les visions et les aspirations qu'il suggère. La mer indienne si souvent contemplée du haut des mornes, symbolisera tour à tour l'immensité de la forêt vierge, de la prairie,

« Océan sans rivages,  
Houles d'herbes qui vont, et n'ont pas d'horizon »,

l'étendue du désert : « mer stérile, sans fin, sans murmure, sans lame », la monotonie « des jours pareils aux flots se déroulant toujours », et même l'infini de Bhagavat, où pour oublier le désir, le souvenir et le doute amer, le sage rêve de s'ensevelir « comme on plonge à la mer ».

\*  
\*\*

Baudelaire écrivait dans son **Art Romantique** : « Si des descriptions trop bien faites, trop enivrantes pour n'avoir pas été moulées sur des souvenirs d'enfance ne révélaient de temps en temps, à l'œil du critique, l'origine du poète, il serait impossible de découvrir qu'il a reçu le jour dans une de ces îles volcaniques et parfumées où l'âme humaine, mollement bercée par toutes les voluptés de l'atmosphère, désapprend chaque jour l'exercice de la pensée. » La première proposition démontre nettement l'impression indélébile qu'a laissée Bourbon dans l'imagination créatrice de Leconte de Lisle. Le pays natal lui a donné le sens de la couleur et du relief, l'a initié à la Poésie, « cette révélation du Beau dans la nature », lui a appris « à rendre saisissant ce qui est obscur dans l'âme et vague dans la nature » C'est à son île qu'il doit d'être un promoteur de l'**exotisme poétique** de cet art qui, loin d'être un travail artificiel de marqueterie, recrée et vivifie.

Que penser maintenant de la seconde partie de ce jugement ? La Réunion ne fut-elle pour l'écrivain que matière à descriptions, source de jouissances, plastiques et artistiques ? Ce que nous savons de sa jeunesse permet d'en douter. Non qu'il faille voir dans ce « poète viril » un intoxiqué du virus conventionnel et littéraire : mollesse des îles, nonchalance créole. Mais dans ses sentiments comme dans ses idées, nous découvrons des traces profondes de ses origines et de sa formation.

C'est que l'île natale fut aussi la terre de l'adolescence, des premières amours, des rêves enthousiastes. Siègne de la liberté originelle, de la beauté, de la force, intermédiaire entre l'homme et l'infini, elle représente un tout harmonieux, un ensemble, de sensations, d'aspirations, d'adorations, un moment idéal qu'on ne retrouve guère dans la vie des autres écrivains. Les poèmes bourbonnais joignent tous, à la description sereine des confidences poignantes et sont significatifs sur ce point : Autour du souvenir de l'île gravite tout un système de rêves, d'espérances et de croyances. La vie n'y a pas répondu. Par contre-coup l'homme s'est raidi, durci, assombri, parfois jusqu'au désespoir :

« Vivons, puisqu'on ne peut oublier ni mourir ! » (20)

Et la nostalgie de ce passé radieux accompagne de ses accords mélancoliques les lumineuses évocations de Bourbon ; elle chante en sourdine dans d'autres compositions sur les thèmes les plus divers ; bien que Leconte de Lisle ait été soucieux d'éviter la poésie individuelle et de se « synthétiser » à la mesure de l'humanité, elle imprime à presque toute l'œuvre ce caractère de perpétuel retour en arrière.

C'est d'abord la nostalgie du pays natal. Il y eut sans doute chez le poète, avec les circonstances et le temps, évolution du sentiment de la nature. Le lieu divin, ruisselant d'amour et de force bienveillante où l'adolescent enthousiaste s'enivrait d'espérance et d'infini, s'est transformé, pour l'homme désabusé, en modèle d'indifférence, en asile d'oubli et d'inaction où il rêva de s'anéantir en « une suprême et morne volupté ». Pour le vieillard, si loin du pays et du passé, le monde extérieur ne fut plus qu'« un tourbillon sans fin d'apparences vaines », « un écoulement « héraclitien » d'images et d'ombres furieuses » dont la seule réalité, avant le néant final, est d'avoir existé à un moment donné dans l'esprit. En fait, on n'a jamais dépeint avec plus d'ivresse et de précision « une nature qui se rit des souffrances humaines » ; jamais on n'a montré tant de tendresse poignante pour « des mirages éclatants », pour des chimères que « l'heure irrésistible emporte sur son aile » (21).

Mirages aussi les joies des « naïves années », les rêves de liberté et d'action, les exaltations d'antan, le premier amour. Ils ne se séparent pas du décor bourbonnais, de même que l'écrivain identifie l'exil et la vieillesse. « Rien ne reflourira, ton cœur ni ta jeunesse », s'écrie-t-il dès 1855. Ce sont pourtant, ces chères visions, cette « illusion suprême » qui réchaufferont « un cœur obscur et glacé désormais ». « En vieillissant, je m'attendris de plus en plus, avoua-t-il à ses intimes ; lorsqu'on dit que les vieillards retournent en enfance, c'est vrai, je le sens et c'est bon. »

---

(20) *Ultra coelos* (Poèmes barbares).

(21) *Si l'Aurore* (Poèmes tragiques).

Ainsi s'explique la prédilection du poète pour certains sujets. Celui qui comprend le retour des Eléphants au pays natal, la mort du Cacique sur les lieux de son enfance; les regrets lancinants du dernier des Maourys, la rêverie instinctive des bouviers malgaches, les fraîches visions des Bédouins du désert ne s'est pas consolé de l'exil douloureux; il ne fait qu'écouter la voix obsédante de son île, où il souhaite lui aussi s'endormir à jamais, « au grondement immense et morne de la mer ».

\*  
\*\*

La nostalgie du déraciné éclaire singulièrement d'autres aspects de son génie :

Sa haine du moderne et de la société ne s'inspire-t-elle pas des conceptions rousseauistes de la jeunesse? Ne s'avive-t-elle pas au souvenir de l'enthousiasme premier? Il y a en lui, de par sa formation, un contemplatif et un idéaliste, inadapté à l'agitation de son siècle, « ce siècle maudit », fermé à la Beauté comme à la Poésie. Et les anathèmes qu'il jette aux civilisés, destructeurs de races, bourreaux de la nature, son dégoût des modernes « égoïstement vautrés sur un grand tas d'or », « châtrés dès le berceau de toute passion vigoureuse et profonde », son horreur de la poésie industrielle et « du rauque grondement des bagnes et des villes », c'est la réaction du poète primitif qui, dès son premier séjour à Rennes, s'analysait ainsi : « Je suis l'homme du calme et des visions chastes. »

En même temps qu'il rompt volontairement avec son époque, Leconte de Lisle projette, non plus dans l'espace, mais dans le temps, « le paradis perdu » de sa jeunesse; il le confond par analogie avec la jeunesse de l'humanité. De là sa nostalgie de l'Eden où l'homme « grandissait dans la splendeur des choses, impérissablement jeune, innocent et beau »; de là sa nostalgie des premiers temps de l'humanité.

**Premier!** Etrange, la faveur de l'écrivain pour ce qualificatif! Il frappe le lecteur dans bien des évocations personnelles ou symboliques; car il s'entoure d'un halo sentimental. Exemple typique: le poème **Le frais matin**, assimilant la terre natale au jardin céleste où la jeune Eve « de ses yeux innocents répandait la lumière », reprend l'épithète **première** à la rime de ses six strophes. Ce sont bien ses premières années que chante le poète quand il évoque « la jeunesse du monde, la beauté de la terre ».

**Khain, Khirôn** et bien d'autres ne sont que les porte-paroles de l'exilé. L'âge d'or qu'ils connurent, grandissant « vierges encore de souillures » dans un monde de pureté, d'innocence, de douceur, de bonheur où ils goûtaient

« Et la liberté vierge et ses cris magnanimes

Et le débordement des transports primitifs »,

le poète l'a connu, ou du moins, croit l'avoir connu dans son adolescence à Bourbon.

Aucun jeu poétique, aucune littérature dans ses apologies des époques primitives. C'est la protestation orgueilleuse d'un inadapté contre une civilisation matérialiste, c'est l'assouvissement de l'ancien rêve bourbonnais : « ramener l'homme à l'Eden », c'est surtout la résurrection d'un monde de liberté, de grâce et d'harmonie d'où la vie l'a chassé.

Il en est de même pour sa révolte métaphysique. Sous-jacente à sa haine des dieux nouveaux et à la négation de leur réalité, brûle la nostalgie des « adorations éteintes ». « L'Eden épanoui sur les vertes hauteurs » frémissait d'une présence divine, s'illuminait de « l'Espérance éternelle » ; sa jeune âme exaltée entendait « l'entretien doux et lent de la terre et du ciel » ; à travers la beauté de l'île, elle rencontrait Dieu. Les circonstances l'ont arraché aux « bras sacrés » de la nature maternelle, jeté dans un siècle dont le matérialisme dessèche le cœur et torture la raison ; en proie au doute amer « le premier croyant » devient un « vieux révolté », qui pleure la perte du sentiment religieux en regrettant de ne pouvoir s'en passer. Voici qu'

« Hélas, j'ai désappris les hymnes d'autrefois,

Et que mes dieux trahis n'entendent plus ma voix. » (22)

Alors il échafaude, en philosophe et en historien, une théorie des religions, créations de l'esprit qui furent vraies à leur heure parce qu'elles correspondaient à un besoin de l'humanité ; alors il déplore la disparition des vieilles cosmogonies qui s'allient à une vision pittoresque et féconde de la nature ; et, regrettant ces « paradis païens », maudit féroce le christianisme et son Eglise ; alors il sombre dans le pessimisme métaphysique : le mal est dans le monde, les dieux sont morts, tout n'est qu'illusion éphémère d'un sujet qui lui-même n'existe pas. Mais ses blasphèmes, ses imprécations, ses rêves d'anéantissement dans la nuit des temps ne sont que les accès de désespoir d'un homme qui s'est toujours senti « en proie au mal de croire et d'aimer sans retour » (23), les cris d'un ancien spiritualiste qui ne trouve plus dans le milieu, et peut-être en lui-même, le climat favorable à sa religiosité d'antan.

Ainsi, quête de Dieu, regret de l'Eden, horreur du moderne s'allient, dans une sensibilité qui frémit de se perdre, à la nostalgie de l'île natale et du passé personnel. Nombreux les poèmes bourbonnais, qui chantant la beauté de la nature, finissent sur la constatation poignante de la perte de la jeunesse, du cœur et de la foi. Indissoluble harmonie dont le souvenir, même « mille ans après », fait vibrer l'âme de l'exilé.

---

(22) *L'Aurore* (Poèmes barbares).

(23) *Dies irae* (Poèmes antiques).

L'on en vient donc à se demander si, sans cette empreinte profonde que subirent à Bourbon l'imagination et la sensibilité du poète, sa carrière littéraire n'eût pas été tout autre. Il serait téméraire de décomposer un génie en facteurs premiers, de doser savamment les influences qui agirent sur son orientation. Leconte de Lisle: insularisme, exotisme, primitivisme, 60 %; romantisme, 10 %; positivisme, 15 %; fouriérisme, 5 %, etc., etc. Faites sauter les isthmes, mêlez les sources, et vous aurez intégralement la spécialité dont la maison Lemerre a l'exclusivité. C'est un jeu trop délicat. Tenons-nous en plutôt au jeu des analogies.

« Une consonance parfois, fait un mythe », disait Paul Valéry parlant de Jean de La Fontaine et « de ce je ne sais quel sens ambigu de fraîcheur et de profondeur et quel charme emprunté des eaux » qu'un nom attacha pour toujours à la figure du poète.

Ce mythe me semblerait étrangement vrai, pour le grand poète réunionnais. Aucun nom, mieux que celui de Leconte de Lisle, ne pouvait convenir à ce génie bourbonien et bourbonnais, aristocratique et insulaire, altier et solitaire, secret et tourmenté.

Nous avons cru, souvent, sentir dans ses poèmes, derrière le raidissement prométhéen et la haine du vulgaire, les épanchements d'un exilé qui, directement ou symboliquement, se tourna vers l'île natale, sa grande éducatrice, et tenta d'assouvir dans le souvenir, un besoin inapaisé d'admirer, d'aimer et de croire.

Pierre GERARD.

---



*A l'occasion du centenaire des Poèmes antiques*

Travaux récents  
sur Leconte de Lisle  
Leconte de Lisle et Lacaussade \*  
par Hippolyte FOUCQUE

---

---

Dans la première semaine du mois de décembre 1852, était annoncé au *Journal de la Librairie* et exposé aux vitrines de l'éditeur Marc Ducloux, rue Tronchet n° 2, un volume in-12 de 375 pages, « *Poèmes antiques* par Leconte de Lisle ». Ce n'était pas le recueil que vous connaissez aujourd'hui, tel que l'éditeur Lemerre nous le donne sous sa forme définitive ; et, notamment, il ne s'ouvrait pas par le grand poème hindou *Baghavat* : la pièce liminaire était cette admirable *Hypatie*, l'hymne le plus fervent et le plus parfait qui ait été chanté, en français, en l'honneur de la Beauté : « Dors, disait le poète à la dernière prêtresse des dieux antiques,

« Dors, l'impure laideur est la reine du monde  
Et nous avons perdu le chemin de Paros.

« Les dieux sont en poussière et la terre est muette ;  
Rien ne parlera plus dans ton ciel déserté.  
Dors ! mais vivante en lui chante au cœur du poète  
L'hymne mélodieux de la sainte Beauté.

« Elle seule survit, immuable, éternelle.  
La mort peut disperser les univers tremblants,  
Mais la Beauté flamboie et tout renaît en elle,  
Et les mondes encor roulent sous ses pieds blancs ! »

De tels accents, une telle fermeté marmoréenne de la forme étaient nouveaux, vers 1850, et nouvelle aussi l'ambition que proclamait une préface, qui était un manifeste. Il ne s'agissait de rien de moins que de renouveler la conception même de l'art

---

(\*) Communication présentée à l'Académie de La Réunion, le 4 décembre 1952.

et celle, en particulier, de la Poésie, que l'on déclarait profanée par les romantiques. De toute façon, une haute, forte et originale personnalité se dévoilait brusquement dans le ciel poétique de la France.

Deux mois auparavant, le 2 octobre, avait paru, à la même librairie, un autre recueil poétique : **Poèmes et Paysages**, d'Auguste Lacaussade. D'une tout autre inspiration, d'une facture toute différente et bien éloigné d'atteindre, par la pensée et par la forme, à la hauteur des **Poèmes antiques**, le volume contenait aussi une « introduction » moins ambitieuse que la préface de Leconte de Lisle. Il ne s'agit plus ici de révolutionner l'art, mais de « tenter dans la langue des vers ce que Bernardin de Saint-Pierre avait fait dans la langue de la prose », à savoir : y faire entrer l'exotisme tropical.

Or, il s'est trouvé que ces deux publications qui prétendaient faire date dans l'histoire de la poésie française et dont l'une a atteint son but, avaient pour auteurs deux fils, unis par l'amitié, de l'île qui avait déjà donné à la France Parny et Bertin.

Voilà pourquoi, en liaison avec le comité qui, à Paris, a entrepris de faire commémorer ce centenaire dans la France entière, dans tous les pays de langue française et même à l'étranger, l'Académie de La Réunion a tenu, avec le concours de la Société des Sciences et Arts, à associer leur pays natal à l'hommage rendu à ses enfants.

J'ai pensé qu'il ne serait pas sans utilité de vous rendre compte des deux plus récentes études en français publiées sur Leconte de Lisle. On a beaucoup travaillé et on travaille encore beaucoup sur son œuvre. Si les principales monographies françaises qui lui sont consacrées remontent déjà à plus de vingt ans (ce sont les ouvrages d'Edmond Estève en 1923 et de Pierre Flottes en 1929) (1), beaucoup d'études de détail, d'articles, ou de chapitres de volumes plus généraux lui ont été consacrés depuis. L'étranger aussi s'est mis à l'étudier de très près : en Angleterre, Alison Fairlee a publié en 1947, à Cambridge, un volume sur **Leconte de Lisle et les races barbares** ; en Amérique Irving Putter (2) a présenté une thèse en 1951 sur **Leconte de Lisle et ses contemporains**. Il se prépare actuellement en Hollande par un de nos attachés culturels une thèse sur notre poète, et, en France, une édition critique de ses œuvres. Enfin l'inscription d'une partie de ses recueils au programme des agrégations

---

(1) Depuis la rédaction de la présente étude, M. Flottes a publié un *Leconte de Lisle, l'homme et l'œuvre*, analysé dans la précédente livraison du *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion* (n° 2, p. 237).

(2) Sur son étude *The pessimism of Leconte de Lisle*, cf. *Recueil...* n° 2, pp. 238-240.

de Lettres et de Grammaire de 1953 nous vaudra certainement de la part de nos professeurs de facultés des études neuves et intéressantes, — car bien des points demeurent encore obscurs, tant dans la vie de notre poète, que dans la détermination des sources de son inspiration.

Les œuvres qui retiendront notre attention ce soir n'ont pas l'importance des volumes que je viens de citer; mais elles ont le mérite d'être toutes récentes, d'apporter quelque nouveauté, et, pour l'une d'elles, de traiter précisément des rapports que l'on peut établir entre nos deux poètes créoles.

Il est curieux de remarquer que ces deux ouvrages, sur le plus violemment anticlérical de nos poètes, sur « le seul grand poète français peut-être, disait Thibaudet, qui ait haï le christianisme », sont signés d'ecclésiastiques (ils ne portent d'ailleurs ni l'un ni l'autre sur les idées religieuses de Leconte de Lisle: ils ne discutent que de questions littéraires). Le premier en date est celui de M. H. Batet, licencié ès-lettres et en philosophie. M. Batet est d'autre part aumônier des Clarisses de Montbrizon, dans la Loire; l'ouvrage a paru en 1950 à Saint-Etienne. L'autre date de l'année dernière (1951); il a pour titre **Leconte de Lisle et le mirage de l'île natale** et pour auteur Mgr Jobit, professeur de rhétorique à l'Institut catholique de Paris. C'est un volume in-8° de 116 pages, édité par de Boccard à Paris.

L'étude de M. Batet ne nous retiendra pas longtemps: sur son premier tome intitulé **Leconte de Lisle, le sentiment**, je passerai rapidement, car il n'apporte rien qui ne soit déjà connu et comprend une suite de courts chapitres sur la Beauté, l'Amour, le Sentiment de la nature, le Sentiment religieux, le Pessimisme, etc., tous plus superficiels les uns que les autres. Songez que le chapitre sur la Beauté a 4 pages 1/2, y compris les citations (et ce sont de petites pages); que celui sur l'Amour a 9 pages, celui qui traite du Sentiment religieux tient en 8 pages dont 2 au moins de citations, et enfin pour analyser le Sentiment de la nature chez le poète, M. Batet se contente de 125 courtes lignes de prose. L'ensemble tend à établir que les poèmes de Leconte de Lisle, « même les plus objectifs en apparence, poèmes historiques, poèmes animaux (c'est ainsi que l'auteur appelle les poèmes animaliers), sont révélateurs des tendances affectives profondes du poète », que celui-ci « fut une âme frénétique, vivant de son culte ou de sa haine, avec toute la violence, tout l'aveuglement de la passion », et qu'il convient de lui reconnaître la « sensibilité virile » dont il avait « accepté l'expression en poésie ». Affirmer tout cela, c'est proprement enfoncer une porte ouverte. Les travaux d'Estève et surtout de Flottes, ceux d'Elsenberg et de beaucoup d'autres encore l'ont établi depuis longtemps. On se demande même si M. Batet a pris connaissance de ces ouvrages capitaux: il ne les cite nulle part et, chose étonnante aujourd'hui, aucune bibliographie ne figure dans son œuvre. Et puis

on peut y relever des fautes de méthode énormes : par exemple les citations sont faites sans aucune indication ni souci de la chronologie. Il arrive ainsi à l'auteur, pour prouver que l'abandon du panthéisme et l'affirmation de l'indifférence de la nature seraient la forme dernière de la philosophie de Leconte de Lisle aux approches de sa mort, de citer pour unique preuve les vers de la *Fontaine aux lianes* qui est une des premières pièces composées par Leconte de Lisle en 1847, quand il a 29 ans. En vérité, ce premier tome me paraît, pour la connaissance de notre poète, négligeable.

Beaucoup plus intéressant, parce qu'ici au moins il y a un apport nouveau, est le second tome, qui a pour titre *Leconte de Lisle, la sensation*. L'auteur, cette fois, « vise à déterminer l'apport original de Leconte de Lisle à la poésie française dans les différents domaines sensoriels : vue, ouïe, odorat, goût, toucher ». S'il se montre injuste envers les romantiques et particulièrement envers le Victor Hugo des *Orientales*, des *Feuilles d'Automne*, des *Rayons et des Ombres*, en déclarant qu'« avant 1850 les images... sont à peu près absentes de la poésie française (ce qui est assez paradoxal) et noyées dans le développement philosophique et sentimental », il s'est livré, en ce qui concerne notre poète, à un travail statistique consciencieux et que nous n'avons aucune raison de ne pas croire complet, sur les épithètes et les métaphores que l'on peut relever dans l'ensemble de l'œuvre de Leconte de Lisle et relatives à la couleur, au son, à la lumière, au goût et au toucher.

On s'est volontiers moqué de ces méticuleux inventaires, de cette étude **numérique** du langage des poètes. C'est pourtant une recherche qui a son intérêt : chez tout grand écrivain il y a certains mots, certains groupes de mots et expressions qu'il emploie de préférence à d'autres, des « constellations verbales », comme on a dit, qui ont une valeur de suggestion affective pour le poète et qui peuvent révéler, même à son insu, son caractère et la note dominante de son inspiration. Dans le prochain numéro de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, qui doit paraître au cours de ce mois de décembre, deux études verront le jour qui s'inspirent précisément de cette méthode et qui seront signées l'une de M. P. Flottes, l'auteur du meilleur ouvrage que nous ayons lu sur Leconte de Lisle, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, l'autre de M. Roland Boris, ingénieur général de la Marine et secrétaire général de la Société des admirateurs de Leconte de Lisle : nous en attendons avec grande curiosité et les révélations et les conclusions.

Je ne saurais évidemment ici vous donner par le détail le relevé effectué par M. Batet. Je me contenterai, à titre de spécimen, de vous exposer les résultats de son travail en ce qui concerne la couleur, et seulement ses conclusions en ce qui concerne les autres ordres de sensation. Donc M. Batet a relevé, dans

l'œuvre lislienne, 1.200 épithètes ou métaphores de couleur qui se répartissent en 42 nuances ou tons différents : « Blanc : 180 — argent : 45 — neige : 34 — ivoire : 7 — lait : 3 — lis : 2 — blême : 38 — pâle : 34 — livide : 17 — blafard : 4 — noir : 250 — ébène : 2 — jais : 1 — or : 120 — blond : 35 — fauve : 13 — ambre : 6 — cuivre : 3 — jaune : 2 — jaunis : 2 — opale : 2 — topaze : 1 — métallique : 1 — rouge : 74 — écarlate : 8 — vermillon : 1 — rose : 72 — vert : 64 — glauque : 6 — émeraude : 8 — bleu : 27 — azur : 38 — saphir : 5 — bleuâtre : 3 — pourpre : 44 — vermeil : 45 — roux : 18 — brun : 12 — gris : 4 — perle : 6 — violet : 3 — améthyste : 1. » Il faut y ajouter des mutations, fusions de couleur (bleu-noir de la nuit), transparences, etc.

Si vous voulez bien considérer qu'au dire même de M. Batet, en face des 1.200 notations de couleur de Leconte de Lisle, Vigny n'en compte que 150 et Hugo, dans cinq de ses recueils, 800, vous seriez tentés de conclure, avec tout le monde jusqu'ici, à la richesse de coloris de notre poète. Sans doute, à cause de son origine et de son culte pour la nature tropicale, il n'aime pas beaucoup la nuance, ni les demi-teintes, ni les tons neutres, mais outre que ceux-ci ne sont pas absents, il n'en demeure pas moins un coloriste à la palette splendide, pour employer une expression de Lemaître; sa poésie, ajoute Lanson, est d'« une intensité de couleur, d'une énergie de reliefs, à quoi rien dans la poésie contemporaine ne peut se comparer ». Mais non, c'est une légende, dit M. Batet, qui conclut exactement en sens contraire : il trouve à notre poète une « étonnante **pauvreté** de couleur ». Pourquoi ? Il compare sa palette à celle de Bernardin de Saint-Pierre et fait reproche à Leconte de Lisle de n'avoir pas, comme l'autre, noté et différencié le jaune-citron, le jaune soufre et le jaune d'œuf, le rouge ponceau, le rouge carmin et le rouge plein. Mais enfin, Bernardin de Saint-Pierre écrit en prose et il est difficile d'imaginer un jaune d'œuf dans un vers de Leconte de Lisle... Néanmoins, M. Batet n'hésite pas à écrire : « Leconte de Lisle a **ignoré la couleur** » (page 61); chez lui « elle ne déchire pas, elle ne chante pas » comme chez Mme de Noailles... Il ne nous apprend pas à voir, (bref) il n'est pas un peintre. »

Et dans chaque chapitre de M. Batet nous constatons, avec étonnement, ce même contraste entre les faits révélés par son inventaire détaillé et les conclusions qu'il en tire. Ainsi dans l'étude sur la lumière, il est difficile de trouver chez qui la lumière soit plus intense, plus étincelante, plus universellement répandue sur tous les paysages, plus variée aussi : lumière aveuglante des tropiques, lumière tamisée et fine de la Bretagne et des printemps de France, pâles reflets roses de l'aube sur les neiges de Norvège. L'auteur nous le dit d'ailleurs lui-même excellemment (pages 68-69) : « Toute chose, du haut en bas de l'échelle de l'Être tient d'elle sa réalité pour un jour, l'ombre même est lumière; **Fée multiple et changeante**, sur les immensités des

plaines, forêts, ciels, sur les sources, les fleuves, les montagnes, elle va maintenant comme un jeu, **diversifier** à l'infini ses effets : couleurs simples or, roses, pourpre, ou composées : irrisations d'argent et d'azur, rougeurs d'or, gouttes d'or ou rougeur sur émeraudes des lames, reflet bleu-noir, contraste de noir et de vermeil, de noir et de feu (...) partout, sur tout étincellement, crépitement, rais, sillons, flèches, pointes d'or, rayonnement, flagellement. Hommes, animaux, debout, assis, dressés, couchés, allongés, baignent leurs formes, leurs mouvements dans son éclat, sa limpidité, sa torpeur. Elle s'attarde même à des actions de détail (...) reflet lumineux sur l'épaule lisse d'un berger, rayon d'or sur abeilles, frétillement de tourelles, luisance des dômes, casques, cottes de mailles, chaque page, sous des aspects **variés**, nous dispense l'enchantement de son mystère et de sa beauté. » Il est difficile de mieux dire, et vous avez remarqué en passant les épithètes « **multiple, changeante, diversifiée à l'infini, variés** ». Pour avoir la conclusion de cela, tournons simplement la page (page 70) : « Réduite cependant à la lumière de son île (ce qui n'est pas exact) avec les seules différences de qualités à l'aube, midi, le soir, formes et couleurs demeurant **sans changement**, cette notation, malgré son apparente richesse, reste à nos yeux **pauvreté** » (encore ce même terme !). Et d'évoquer les peintres impressionnistes, et de comparer à nouveau Mme de Noailles, dont il regrette, semble-t-il, de ne pas trouver ici les « fureurs dionysiaques ». Assurément !

Pour les formes et le mouvement, il en est de même encore. Il est devenu banal de louer la netteté des contours, la vigueur du relief, la précision des formes et des attitudes dans les poèmes descriptifs de Leconte de Lisle. Toute citation est ici inutile, et M. Batet, lui-même, doit bien reconnaître son « étonnante virtuosité dans le maniement d'une riche technique », et que l'image, chez lui, « est définitive, s'impose avec une netteté, disons le mot, sculpturale ». Ces mots sont de lui (page 84), mais à la page 98 nous lisons : « Reconnaissons en terminant que l'évocation des formes et des mouvements s'arrête trop souvent à l'idée abstraite, au schéma vague. La notation elle-même, si riche en apparence, reste **pauvre** » (encore ce mot !). Et voici son raisonnement : chaque individu en effet réalise, en son genre, une variation singulière, unique dans le temps et dans l'espace. Leconte de Lisle connaît le type ; non pas tel vieillard, jeune homme, jeune fille, tel jaguar, lion, tigre, panthère, rocher, platane, mais le vieillard, le jeune homme, la jeune fille, le jaguar, etc., chaque animal a sa façon particulière de bondir, glisser, serpenter, chaque plante, chaque branche, presque chaque feuille son mode propre d'ondulation ou de bercement. Leconte de Lisle retient le bond, le glissement, l'ondulation, le bercement. On s'étonne d'une telle insuffisance. J'avoue ici ne pas comprendre du tout comment le poète aurait pu individualiser l'ondulation

de chaque feuille ou la marche d'un de ses éléphants ou le bond de sa panthère noire mieux qu'il ne l'a fait !...

Enfin ce n'est qu'au point de vue auditif et musical que Leconte de Lisle apparaît à M. Batet comme étant avant tout un musicien, lui qui pourtant n'était pas tendre pour la musique et en proscrivait l'accompagnement pour ses poèmes. Il voit en lui le précurseur de Mallarmé et proclame qu'aucun poète après lui n'a fait au domaine de l'ouïe une place aussi importante dans ses vers. Ce qui est cette fois une justice peut-être excessive qui est rendue à l'harmonie de ses vers. Je dis peut-être excessive en pensant à Hugo.

Telle est cette œuvre de M. Batet, décevante dans sa première partie par son manque d'information et par l'insuffisance de ses analyses; étonnante dans son second tome par l'illogisme de certaines de ses conclusions et par les motifs surtout qui semblent les avoir dictées. Utile pourtant et méritoire par le patient et scrupuleux travail de statistique que l'auteur est le premier, à ma connaissance, à avoir réalisé. Nous avons dit que d'autres travaillent en ce moment dans ce même domaine. Il sera fort intéressant et instructif de comparer les résultats auxquels les uns et les autres seront parvenus.

\*  
\*\*

J'en viens maintenant au livre de Mgr Jobit. Il est d'une valeur bien supérieure, tant par son originalité que par sa portée. Certes, il m'arrivera, comme vous le verrez, de n'être pas d'accord avec l'auteur sur plus d'une de ses thèses ou de ses hypothèses, mais cela n'empêche aucunement de proclamer, qu'à son érudition, qu'à sa méthode, qu'à la sûreté de son expression, on reconnaît le professeur et l'homme de lettres expérimenté, le critique à qui l'on doit des travaux excellents sur l'Espagne contemporaine et la littérature espagnole.

Mgr Jobit nous présente son étude comme étant, ou voulant être, le complément aux ouvrages savants et bien connus de Vianey sur les **Sources de Leconte de Lisle**, paru en 1907, et sur les **Poèmes barbares de Leconte de Lisle**, publié en 1933. L'auteur de ces ouvrages remarquables avait signalé qu'il n'y avait point parlé des poèmes « qui n'ont d'autre origine qu'une promenade au Jardin des Plantes ou une excursion à travers des livres d'Histoire naturelle ou le souvenir de l'île natale », et il souhaitait lui-même que « de plus heureux chercheurs comblassent les lacunes de ses volumes ». C'est donc sur les sources de ces deux genres particuliers de poèmes — poèmes animaliers et poèmes évocateurs de l'île Bourbon — que Mgr Jobit a fait porter ses recherches.

Laissons de côté ce chapitre (le troisième) consacré à « l'inventaire des sources généralement admises de l'exotisme de Leconte de Lisle », chapitre au cours duquel l'auteur passe en revue

les écrivains en qui on a déjà maintes fois reconnu des devanciers de notre poète : Parny, Bernardin de Saint-Pierre, George Sand, voire Baour-Lormian, et les nombreux auteurs de récits de voyage ; tout au plus serais-je tenté, en lisant ces pages, de revendiquer pour Parny une qualification moins sommaire que l'expression « un froid versificateur », et plus volontiers encore me refuserais-je à rapporter à Bernardin le mérite de tel ou tel détail pittoresque du Manchy. Leconte de Lisle n'avait pas besoin d'apprendre par Bernardin que des esclaves noirs transportaient en palanquins de belles créoles, — et puis vous connaissez ce petit cimetière de Saint-Paul, où reposent ses premières amours :

« ...Dans le sable aride de nos grèves,  
Sous les chiendents au bruit des mers... »

Croyez-vous, vraiment, qu'il faille aller chercher l'origine de ces vers dans les lignes du botaniste philosophe sur « ce chiendent maritime dont il dit que les tiges rampantes semblables à des paquets de ficelle sont terminées par des houppes de feuilles drues et piquantes » et qui « forme une grande lisière autour de l'île » ? Surtout pour ajouter, comme le fait Mgr Jobit : « protection éternellement décrétée pour les tombes des amoureuses romantiques » ?

Pourquoi cette fureur de rechercher des sources livresques à chaque détail, alors que la simple réalité est là, toute proche et familière, directement perçue par le poète pendant ses années de jeunesse ?

Mais laissons là ces vétilles, et abordons le principal.

Dans l'essentiel de son développement, le volume de Mgr Jobit contient deux parties et deux thèses qui, à mon avis, sont de valeurs différentes. Elles ont toutes deux leur point de départ dans les relations amicales qui ont existé entre nos deux compatriotes pendant les années 1845 et suivantes, avant la brouille et l'hostilité fameuses dont les incidents violents ou grotesques ont fait, à partir de 1872 surtout, l'amusement de leurs contemporains.

Que Leconte de Lisle fût lié d'amitié avec son aîné de qui le rapprochaient naturellement une commune origine bourbonnaise, des goûts poétiques analogues, et des idées politiques également libérales et républicaines (notamment sur la question de l'esclavage dont ils ont ensemble réclamé l'abolition), la chose est hors de doute et abondamment prouvée. Nous sommes donc tout prêt à admettre, avec Mgr Jobit, que c'est à Lacaussade que Leconte de Lisle doit d'avoir fréquenté pendant une assez longue période un salon scientifique qui peut avoir exercé à ce moment une influence notable sur l'orientation de sa pensée et de son art. C'est là la partie neuve du travail de Mgr Jobit. Des papiers de famille, des documents inédits lui ont permis de reconstituer

ce milieu auquel notre poète a été mêlé pendant plusieurs années sans que, jusqu'ici, on l'ait su.

Vers 1847 donc, M. Charles Gaudichaud-Beaupré avait la cinquantaine; il habitait 8, rue de Fleurus, à quelques pas du domicile de Leconte de Lisle qui logeait rue Cassette. C'était un savant réputé et honoré, membre de l'Académie des Sciences et du Muséum de Paris, auteur de nombreuses publications de botanique, d'organographie, de phytologie.

Originaire d'Angoulême, il était pharmacien de la Marine et, à ce titre, avait pris part à trois des grandes expéditions de circumnavigation que l'on organisait sous la Restauration et sous Louis-Philippe.

Sur l'*Uranie* en 1817-1820, sur l'*Herminie* en 1824, sur la *Donite* en 1835, il avait accompli de longs voyages d'étude, en compagnie de savants comme Dumont d'Urville, Arago, Gaymard... Par deux fois il avait séjourné à Bourbon, « le plus agréable pays du monde », disait-il; il avait étudié sa flore, visité le Cirque de Salazie qui lui parut un « véritable paradis terrestre alors tout couvert de fleurs ». A l'époque où nous sommes, vers 1846-1852, en compagnie d'une de ses cousines Mme Fougeret, et de la fille de celle-ci, Mlle Louise, il recevait volontiers ses amis en des « soirées » où l'on remuait de vieux souvenirs et où, aussi, l'on discutait botanique, physique, science en général; car on pouvait voir là, outre les Arago et les Gaymard que nous avons nommés, des amiraux comme Roussin et Duperré, des ministres comme Ducos et Vaillant, des hommes politiques comme Odilon Barrot et Lascases, des savants comme Brongniart et Humbold, et aussi des poètes comme Brizeux et ce jeune Octave Lacroix, l'auteur des *Chansons d'Avril*, et un philosophe, Ozanam, qui habitait le même immeuble.

Tel est le milieu où Lacaussade était reçu familièrement dès avant 1842, en jeune ami. Notre poète a parlé en termes fervents, dans la dédicace à Gaudichaud de ses *Poèmes et Paysages*, de la « bonté inépuisable, de l'active bienveillance » dont a toujours fait preuve à son égard le maître de maison de qui, ajoute-t-il, « l'inquiète sollicitude l'a si souvent relevé dans ses défaillances ». Allusion, certainement, à une paternelle protection morale, mais aussi, et à coup sûr, à des soutiens matériels, à des prêts d'argent. En ce qui concerne Leconte de Lisle, nous n'avons pas de témoignage personnel d'une intimité du même genre, mais Mgr Jobit a publié dans sa plaquette trois billets de Leconte de Lisle, datés de mai, août et septembre 1854 (dont un en fac-similé), par lesquels le poète, dans la misère, demande des délais pour le remboursement au notaire des héritiers de Gaudichaud, mort au début de 1854, d'une somme dont la générosité du botaniste lui avait consenti le prêt dans un moment difficile.

Quoi qu'il en soit, il n'est certainement pas indifférent d'apprendre que Leconte de Lisle, présenté très probablement par

Lacaussade, a fréquenté ce salon où il fut en contact avec des hommes de la valeur de ceux que nous avons nommés. Non pas que je croie, avec Mgr Jobit, qu'il ait pu ainsi, au cours des conversations familières, être « entretenu dans le souvenir de son île et peut-être réveillé... à l'idée de l'utiliser poétiquement » : notre poète avait d'autres raisons de se souvenir de son enfance, et nous reviendrons sur cette question. Je pense bien plutôt à l'influence qu'ont pu avoir sur ses idées les conversations entre savants dont il était le témoin attentif, et auxquelles peut-être il prenait part.

Vous vous souvenez de la surprenante déclaration par laquelle s'ouvre la préface des **Poèmes antiques** en 1852 : « Ce livre est un recueil d'études... », et, après la violente condamnation du romantisme et de la poésie personnelle, on se rappelle la thèse nouvelle, hautement affirmée, qui a fait de cette date de 1852 un tournant important dans l'histoire de la poésie française : « L'Art et la Science, longtemps séparés par suite des efforts divergents de l'intelligence, doivent donc tendre à s'unir étroitement, si ce n'est à se confondre... L'Art a perdu cette spontanéité intuitive, ou plutôt il l'a épuisée ; c'est à la Science de lui rappeler le sens de ses traditions oubliées... Les poèmes qui suivent ont été pensés et écrits sous l'influence de ces idées, inconscientes d'abord, réfléchies ensuite... » Ne peut-on penser qu'à cette décision réfléchie sur l'orientation nouvelle de sa poétique le milieu savant du salon Gaudichaud n'est pas resté étranger ? Je sais bien que le mouvement vers la Science a été assez général dans la génération qui arrivait à la maturité vers 1850 et que les désillusions infligées par le gouvernement de la République et par les journées de juin 1848 l'avaient dégoûtée de ses rêves de démocratie socialiste ; je n'oublie pas que Renan publiait alors **L'Avenir de la Science**, mais, en ce qui concerne tout particulièrement notre poète, on ne peut que souscrire à ces lignes de Mgr Jobit : « Si l'accord de l'Art et de la Science est, peu à peu, devenu son motif favori, la formule de l'esthétique nouvelle qu'il devait proposer, n'en trouvait-il pas réalisé, rue de Fleurus, le premier dessein ? L'idée, certes, était diffuse dans l'air, mais la chambre du vieux marin en était pleine ; il pouvait l'y capter plus facilement qu'ailleurs. »

Voilà un apport entièrement neuf et très intéressant du professeur à l'Institut catholique.

Sur la seconde et la plus importante partie de l'ouvrage de Mgr Jobit, je me verrai forcé de faire beaucoup plus de réserves. L'essentiel de sa thèse, que je résume très objectivement, tient en ceci :

1. — Après avoir en 1836 à Bourbon, puis de 1837 à 1843 à Rennes, « accordé sa lyre » et « taillé sa plume » en composant des contes en prose et des poésies romantiques où déjà il chante son amour de l'île natale en des vers qui ne laissent pas prévoir

sa maîtrise future, Leconte de Lisle passe à Bourbon deux années de terrible ennui. Rappelez-vous les termes de ses lettres d'alors : « Voici quatorze mois que je suis à Bourbon. 420 jours de supplice continu; 1.080 heures de misère morale; 60.480 minutes d'enfer! » Au cours de ces quatorze mois cependant, il continue de faire des vers. Quels vers? Et sur quoi? Nous n'en savons rien. Ce sont, dit Mgr Jobit, « ceux qui disparurent au cours du voyage de retour en France en 1845, effeuillés, dit-on, dans l'Atlantique ». Ces derniers mots sont entre guillemets dans le texte.

2. — Ce geste de poète jetant ses vers à la mer prouve qu'il condamna alors formellement ses sources antérieures d'inspiration, qu'il rompit avec tout son passé « spirituel et littéraire ». Et en effet, à partir de ce moment, c'est à l'antiquité grecque, à l'Inde, à l'Angleterre, etc., qu'il demandera ses thèmes poétiques. Ainsi s'explique le caractère du recueil des **Poèmes antiques** où **La Fontaine aux lianes** représente seule, et d'une façon bien estompée, le souvenir de Bourbon.

3. — Mais voici qu'en 1855 paraissent les **Poèmes et Poésies**, et, en 1858, les **Poésies nouvelles** avec, dans ce dernier recueil, **la Ravine Saint-Gilles** et **le Manchy**, où sont évoqués, en vers impérissables et en contradiction avec les déclarations de la préface de 52, les sentiments personnels du poète et en particulier sa nostalgie du paradis tropical. D'où vient ce brusque changement? Pourquoi cette palinodie? Eh bien, pour Mgr Jobit, c'est parce qu'en 1852 aussi avaient paru les **Poèmes et Paysages** de Lacaussade qui, tout en n'ayant qu'un « succès d'estime », avaient montré que le genre exotique « plaisait » et avaient fait de leur auteur l'introducteur de l'exotisme dans la poésie française. Et je lui cède la parole :

« Or dès 1855, trois ans après les publications jumelles..., voici que l'anti-exotique, l'anti-personnel publie un nouveau volume dont le titre paraît bien proche parent de celui que Lacaussade avait adopté : **Poèmes et Poésies**, comme s'il voulait maintenant lui donner la réplique, et dans son style encore! Ou, si l'on préfère, venir le défier sur son terrain : **Il en a même eu un peu honte**; « il n'est que trop personnel », dit-il de ce recueil... et il redouble avec les **Poésies nouvelles** en 1858, et les **Poèmes barbares** en 1862 : l'île natale, la mer divine, les lieux charmants dont Lacaussade avait fait son domaine, tous ces thèmes exotiques sont annexés avec une désinvolture qui a toutes les apparences d'une conversion, d'un retour aux anciennes divinités du cœur... Etrange volte-face... Il n'est pas possible, quelque raison qu'on lui cherche, de ne pas y reconnaître une influence de l'ancien ami, du concurrent malheureux. Leconte de Lisle aura réfléchi, compris que Lacaussade avait, à travers Bernardin de Saint-Pierre, découvert un « filon » nullement méprisable... Le genre plaisait... mais paraissait médiocrement traité. C'était du

travail à refaire.» Leconte de Lisle a donc refait Lacaussade, empruntant à son ami thèmes, paysages, vocabulaire, rimes et lui dérochant définitivement, aux yeux de la postérité, ce titre d'initiateur que Lacaussade croyait s'être acquis. Voilà la thèse.

Je ne m'arrête pas, pour le moment, à la question des emprunts de sujets et d'expressions faits par l'auteur des **Poèmes barbares** à celui des **Poèmes et Paysages**. J'y reviendrai tout à l'heure. Je ne veux d'abord montrer que l'in vraisemblance de l'hypothèse de Mgr Jobit et la fragilité de sa construction.

Vous avez pu remarquer que tout cet édifice repose sur un fait : la destruction à bord par le poète, en 1845, de tous ses vers antérieurs, et particulièrement de ceux qu'il avait pu écrire à Bourbon dans les deux années qu'il venait d'y passer. « Fait capital de la démonstration que nous entreprenons », dit en propres termes Mgr Jobit lui-même. Or sur quoi repose cette affirmation capitale ? « Effeuillés, dit-on, dans l'Atlantique. » Il n'y a pas autre chose. Mgr Jobit ne le dit pas, mais c'est Jean Dornis (Mme Guillaume Beer) qui, dans son article de la **Revue des Deux-Mondes** du 15 mai 1895, intitulé « Leconte de Lisle intime », conte cette anecdote, sans nous dire si elle la tient du poète lui-même.

Mais quelle qu'en soit l'origine, on peut penser que ce geste est parfaitement invraisemblable. Nous savons, par Leconte de Lisle lui-même, qu'il n'a pas cessé de composer des poèmes pendant son séjour à Bourbon. Mieux encore : dans la lettre qu'il écrivit à Bénézit en 1845, nous lisons : « Mon séjour à Bourbon ne m'a pas été inutile dans un sens. J'y ai vécu seul, avec mes livres, mon cœur et ma tête. Les deux années qui nous ont séparés ont été favorables au développement de ma poésie. Ma forme est plus nette, plus sévère, et plus riche que tu ne l'as connue. A Rennes, je n'avais guère que des dispositions, comme on dit. » A qui fera-t-on croire qu'un homme, et un homme de lettres de 27 ans, qui rentre en France avec la résolution de se consacrer au journalisme et à la poésie, qui s'est imposé une période d'étude et d'entraînement dont il a constaté lui-même et si justement l'heureux résultat, jette un beau jour à la mer, théâtralement et sans motif aucun, ces vers qu'il vient de composer et dont il est si satisfait ? M. Estève aussi, ne voit là « qu'une de ces légendes dont on se plaît à embellir la vie des poètes ». Rappelons enfin qu'en juin 1847 il écrivait à son ami Bénézit qu'il avait l'intention de publier au commencement de l'hiver « un volume considérable ». Il y a juste deux ans qu'il est revenu de Bourbon. Ce volume auquel il a renoncé n'aurait-il pas été fait en grande partie des vers rapportés de Bourbon ? Pour ma part, je me demande au contraire si les pièces qui s'intitulent **La Fontaine aux lianes** (1847), **Le Bernica** (1858), **La Ravine Saint-Gilles** (1857) n'ont pas été, sinon composées, du moins ébauchées sur place de 1843 à 1845. Il n'est que de se rendre, le texte en mains, au sein des paysages qui y sont évoqués : la

gorge du Bernica, le Cormoran, et surtout le bassin des Aigrettes dans la Ravine Saint-Gilles, pour constater l'extrême précision, l'exactitude quasi photographique des détails. Que ces vers n'aient pas été insérés dans le recueil de 1852, cela s'explique assez par le souci du poète de garder au volume le caractère impersonnel qu'annonçait la préface, et le caractère « antique » qu'imposait le titre choisi.

Autre invraisemblance : c'est le « succès » des *Poèmes et Paysages* de Lacaussade qui aurait décidé Leconte de Lisle à renoncer à la poésie impersonnelle et à faire de l'exotisme. Mais quel « succès » ? Mgr Jobit ne nous donne aucun renseignement précis sur l'accueil que fit le public au volume de Lacaussade ; et dans la thèse de Barquissau (3), qui date de 1942, mais que le comité Leconte de Lisle et Lacaussade vient seulement d'édition le mois dernier, nous lisons (p. 70) que rien ne permet d'affirmer que les *Poèmes et Paysages* aient eu grand succès. Sainte-Beuve seul, de qui Lacaussade était le secrétaire depuis 1849, avait consacré, huit mois avant sa publication, une dizaine de lignes élogieuses à l'auteur ; il faut attendre sept ans (1859) pour qu'un autre secrétaire de Sainte-Beuve, Jules Levallois, consacre dans le *Moniteur* un article aux *Poèmes et Paysages*. Il y est dit que l'ouvrage fut remarqué des connaisseurs. Et Barquissau ajoute (p. 72) :

« L'entourage lettré a dû faire au livre ce qu'on appelle un « succès d'estime », dont un amour-propre aussi chatouilleux que celui de Lacaussade ne pouvait se contenter. Nouvel élément du pessimisme qui devait le conduire à la misanthropie finale. » Et c'est ce « petit succès » décevant pour Lacaussade lui-même, qui aurait suffi, après les chefs-d'œuvre que contiennent les *Poèmes antiques*, à opérer la « conversion » de Leconte de Lisle ?

Ce que notre poète a pu penser des *Poèmes et Paysages* de son ami, je le trouverais plutôt dans ces lignes que lui inspiraient quelques années plus tard la poésie des *Méditations* et de *Jocelyn*, c'est-à-dire du maître dont Lacaussade n'était qu'un fidèle, modeste et pâle disciple : « Il y a dans ce gémissement continu une telle absence de virilité et d'ardeur réelle, cette langue est tellement molle, efféminée... le vers manque à ce point de muscles, de sang et de nerfs, qu'il est impossible d'en poursuivre la lecture et l'étude sans un intolérable malaise. » Lignes d'une excessive sévérité pour le chantre d'Elvire et des *Harmonies*, mais qui s'appliqueraient avec plus de justice à celui des *Salaziennes* et du *Colibri*. Non ! l'auteur des *Poèmes antiques* ne pouvait pas être « converti » par la lecture des *Poèmes et Paysages* !

---

(3) R. Barquissau : *Le poète Lacaussade et l'exotisme tropical*, Paris, 10, rue Oudinot, 1952.

Remarquons d'ailleurs que même s'il y avait conversion, celle-ci se serait produite... à retardement : les **Poèmes et Poésies** de 1855 ne contiennent aucune pièce d'inspiration créole. De 1852 à 1855 Leconte de Lisle compose et publie des pièces d'inspiration grecque, hindoue, nordique ; des pièces exotiques mais non réunionnaises comme les **Hurleurs**, le **Désert**, les **Jungles**, les **Eléphants**, etc. Il faut attendre 1857 et 1858 pour lire dans des revues ou dans les **Poésies nouvelles**, la **Ravine Saint-Gilles**, le **Bernica**, le **Manchy**. A cette date, les **Poèmes et Paysages** étaient sans doute oubliés.

Ce retour aux souvenirs de sa jeunesse, cette évocation nostalgique des paysages et du bonheur qui ont entouré son enfance et que, de l'aveu même de Mgr Jobit, il avait jadis « traduits en des vers nullement méprisables où les grèves, les feuillages, les ravins et les lianes de l'île dorée sont évoqués », nous croyons avec M. Flottes, qu'ils ont été provoqués par des influences extérieures, par les terribles épreuves physiques et morales, par les désillusions sentimentales qui ont assailli le poète aigri, désespéré. Et il a alors enrichi d'une pensée philosophique profonde les magnifiques vers descriptifs auprès desquels ceux de Lacaussade demeurent d'une bien pâle et pauvre sentimentalité.

Qu'importent dès lors quelques épithètes communes, quelques images analogues, quelques rimes même que, par des rapprochements qui semblent parfois forcés, Mgr Jobit s'est plu à relever en détail ? Les lianes, aux cloches d'or ou de topaze, les abeilles vibrantes, les lézards, les bengalis, les papillons, les mouches d'émeraude, les vétivers, les bœufs malgaches, les ravines et leurs brumes bleues, la mer indienne, mais tout cela vivait et resplendissait aussi bien dans la mémoire de l'un que de l'autre. Et les rencontres d'expression ne sont-elles pas naturelles chez des compatriotes décrivant la même nature ?

Il y a un morceau cependant, il faut très franchement le reconnaître, à propos duquel la démonstration de Mgr Jobit paraît convaincante. Il s'agit du fameux **Midi** (dont Leconte de Lisle n'aimait pas qu'on lui rappelât sans cesse qu'il était l'auteur) : les rapprochements ici, sont si frappants entre cette pièce et l'**Heure de Midi** insérée dans le poème **Le Bengali** de Lacaussade, qu'il faut admettre, avec notre auteur, que Leconte de Lisle a eu connaissance, avant sa publication, de l'œuvre de son ami et que, soit à l'insu de celui-ci, soit peut-être en une joute amicale, il a refait à sa manière souveraine un **Midi** qui a définitivement rejeté dans l'ombre le « pauvre » travail de Lacaussade : Voici trois strophes de cette **Heure de Midi** de celui-ci :

« Midi ! l'heure de feu ! l'heure à la rouge haleine !  
Sur les champs embrasés pèse un air étouffant :  
Le soleil darde à pic ses flammes sur la plaine ;  
Le ciel brûle implacable et la terre se fend.

« La nature n'a plus ni brises ni murmures;  
Le flot tarit; dans l'herbe on n'entend rien frémir;  
Les pics ardents, les bois aux muettes ramures,  
D'un morne et lourd sommeil tout semble au loin dormir.

« L'immobile palmier des savanes brûlantes,  
Abritant les troupeaux sous ses rameaux penchés,  
Courbe languissamment ses palmes indolentes  
Sur les bœufs ruminants dans son ombre couchés. »

Vous avez certainement noté au passage plus d'un terme et plus d'une consonance commune avec les cinq premières strophes (les strophes descriptives) de Leconte de Lisle. Elles sont trop connues pour que je vous les relise, mais on y retrouve transposés cependant dans un paysage métropolitain, comme le prouvent « les grands blés mûris tels qu'une mer dorée », 17 termes communs (midi — plaine — brûle — haleine — terre — feu — champs — ombre — tarie — troupeaux — au loin — sommeil — soleil — murmures — bœufs — couchés — herbes) et trois autres presque identiques: dort (dormir chez Lacaussade) — pesant (pèse) — languissants (languissamment). En tout 20 expressions puisées dans les 12 vers de Lacaussade: le « pillage », si l'on peut dire, est certain; et tandis que chez l'auteur de l'*Heure de Midi*, aucune pensée ne se dégage de cette peinture, Leconte de Lisle termine sa pièce par les trois magnifiques strophes dans lesquelles, vous vous en souvenez, il invite l'homme « désabusé des larmes et du rire et altéré d'oubli » à se tremper sept fois le cœur dans le « néant divin ». Et ceci est en opposition absolue avec l'optimisme sentimental et religieux et « l'absolu divin » auxquels l'invitait Lacaussade dans la pièce du *Cap Bernard* qu'il lui a dédiée et par laquelle se clôt son recueil des *Poèmes et Paysages*.

Je serais assez porté, pour ma part, à voir dans ces deux pièces si étrangement proches l'une de l'autre, une sorte de compétition, une joute amicale entre deux camarades, comme on dit que c'est d'une gageure entre Leconte de Lisle et Hérédia que sont sortis la *Tête du Comte* et le *Serrement de mains*. Pour Mgr Jobit, c'est tout autre chose: « Voyons, écrit-il, vous avez chanté *Midi*, le soleil, l'été, et l'on refait vos descriptions en vous laissant entendre que c'est comme cela qu'elles eussent dû être faites... C'est pénible, même si c'est légitime. C'est un peu plus ennuyeux quand on se sert d'une partie de vos propres expressions. Mais voici qu'à cette leçon de poétique, on joint une leçon de philosophie; on ridiculise, et combien dédaigneusement, vos enthousiasmes, vos ardeurs, vos sincérités, tout l'idéal que vous proposiez à l'ami que vous considérez un peu comme un disciple... Un défi, je le croirais, à moins que ce ne soit ce que la gent étudiante appelle un *canular*. Mais aussi une prise vigoureuse de position en face d'une doctrine jugée périmée.

**Une volonté d'en finir avec quelqu'un et avec sa pensée, ou ce qu'il prend pour une pensée...** » (p. 97).

Ce serait donc en 1852, à la lecture de ce « défi » qu'il aurait lu pour la première fois dans les **Poèmes antiques**, que Lacaussade se serait fâché avec son ami. « Lacaussade, dit encore Mgr Jobit, a senti passer la leçon... Que de raisons de froissement !... Il est un homme fini et qui ne compte plus pour Leconte de Lisle. » Mais il faut bien reconnaître qu'à cela des faits s'opposent !

Jusqu'en 1861 rien ne nous permet de dire que les relations entre les deux poètes aient été mauvaises : Au contraire, à cette dernière date encore Lacaussade accueille dans la **Revue Européenne**, dont il est directeur, deux poèmes de Leconte de Lisle. De plus, lorsqu'il se marie, en 1857, ce dernier néglige d'en faire part à Mme Lacaussade ! Il écrit alors à celui qu'il appelle toujours son « bon ami », la lettre suivante : « 15 mai (1858). Mon bon ami, je suis tout honteux de mon oubli. C'est réellement trop fort. J'ai oublié de faire part de mon mariage à Mme Lacaussade qui a toujours été si gracieuse pour moi. Je compte sur vous pour que je sois pardonné par elle. Vous savez combien je vous aime tous. Quand on est jeune et nouveau marié, on a presque droit à quelque indulgence. Pardonnez-nous donc l'un et l'autre, priez Mme Lacaussade d'agréer tous mes hommages et croyez, vous, à mon inaltérable affection. A vous. — Ch. Leconte de Lisle. — P.-S. Quand venez-vous manger un carri, des brèdes et du rougaille ? Prévenez la veille et nous serons bien heureux tous. » (Citée par Barquissau dans sa thèse sur Lacaussade.)

Est-ce là la lettre d'un homme qui a décidé d'en finir avec un autre qui ne compte plus pour lui ? Est-ce une correspondance entre gens brouillés ?

En réalité il faut, je crois, renoncer à faire remonter à 1852 des sentiments qui ne se sont éveillés, et en tout cas ne se sont sans doute manifestés qu'après 1861, renoncer aussi à vouloir expliquer uniquement par des raisons de rivalité littéraire cette querelle qui alla s'envenimant cruellement. Les torts ont probablement été réciproques : nos deux poètes n'avaient pas le caractère commode ; la hauteur dédaigneuse, l'orgueil et l'ironie acerbe de Leconte de Lisle font pendant à la misanthropie, l'attitude renfrognée et soupçonneuse de Lacaussade. Regrettons les mots durs qu'ils ont échangés, mais gardons-nous, au moins jusqu'à plus ample informé, des hypothèses hasardées et des exagérations.

Et c'est encore une dernière exagération contre laquelle on ne peut pas ne pas s'élever que celle qui réside dans certains termes qu'emploie Mgr Jobit. Bien qu'il ait tenu à marquer à plusieurs reprises l'incontestable supériorité de Leconte de Lisle, pour le fond et pour la forme, sur son compatriote, on trouve sous sa plume des expressions comme celles-ci : « Leconte de Lisle a dépouillé son compatriote d'un légitime prestige... avec désin-

volture... installation sur le terrain de chasse de son camarade... chez le plus illustre des deux poètes une laborieuse utilisation du plus petit... le poète Lacaussade nous a valu le chantre de l'île Bourbon.» La grandeur du génie de l'auteur des *Poèmes barbares* s'accommode mal de pareilles expressions qui traduisent une sorte de confusion des valeurs, de dégradation même de Leconte de Lisle au profit de Lacaussade, à quoi on ne peut vraiment pas souscrire.

En somme Mgr Jobit a repris une thèse que Barquissau formulait dès 1921, en y apportant cependant, lui, une prudente réserve : « Quelque délicatesse, écrivait-il, qu'il faille apporter à ces affirmations d'influence pour tel passage précis, il est aujourd'hui permis de croire que sans Lacaussade, Leconte de Lisle, en tant que poète créole, n'eût jamais existé. » Il ajoutait même : « Mais du poids d'un tel enfantement Lacaussade chancelle encore ! » Eh bien non ! Lacaussade n'a pas enfanté Leconte de Lisle ; pour emprunter une comparaison d'Ary Leblond : « Le Piton d'Anchaing n'enfante pas le Piton des Neiges » !

Personne n'oserait prétendre que La Fontaine n'eût pas existé si Esope n'avait pas écrit ses pauvres apologues. Je ne veux certes pas diminuer arbitrairement l'auteur des *Poèmes et Paysages* ni contester aucun de ses mérites littéraires qui sont réels et divers. La thèse de Barquissau les a mis parfaitement en lumière. Il est, avec un certain nombre de très beaux vers, un poète de mi-côte, qui fait honneur à notre île. Que nous commémorions le centenaire de son principal recueil, c'est justice ; mais gardons les distances ; en honorant le talent, respectons le génie.

Et puisque, comme La Fontaine, comme Molière, comme tant d'autres grands écrivains, Leconte de Lisle a butiné de droite et de gauche, inscrivons Lacaussade au nombre de ses sources, mais en ajoutant avec M. Souriau (dans son *Histoire du Parnasse*) :

« Leconte de Lisle est l'originalité même. Les sourciers ont beau s'abattre sur lui, ils ont beau multiplier les rapprochements, tout leur effort ne va qu'à montrer ceci : Leconte de Lisle a renouvelé le miracle de La Fontaine, greffant sur son génie le talent d'autrui. »

Hippolyte FOUCCHE.

---



## *Un précurseur de Lacaussade*

# Charles Castellan créole de l'Île de France \*

par René Maydell LEGRAS

---

---

Dans sa thèse consacrée à Lacaussade et à la poésie exotique, notre éminent compatriote Raphaël Barquissau a consacré un chapitre à l'originalité du poète. Il y expose les influences qu'a subies Lacaussade, celles dues à « son éducation classique sans cesse retrempée aux sources gréco-romaines » à « ses excursions chez les poètes anglais, chez Léopardi, chez les compatriotes de son ami Mickewicz, aux romantiques, enfin, Lamartine, Hugo, Musset ». Mais il est un poète qu'il ne cite pas et qui, à mon avis, a eu sur Lacaussade une influence déterminante : c'est Charles Castellan, créole de l'Île de France.

Bien peu aujourd'hui le connaissent, même parmi les plus distingués de nos intellectuels, et il serait totalement oublié si cinq de ses vers, tout à fait charmants, n'avaient été cités dans l'article sur le Jamerose, publié dans l'*Album de l'Île de La Réunion*.

J'ai éprouvé les plus grandes difficultés à obtenir quelques renseignements sur sa vie. L'on savait qu'il était le grand-père de Welcome Ozoux, bâtonnier des avocats à Bordeaux, de M<sup>e</sup> René Ozoux, l'ancien notaire, de Mmes Dejean de la Bâtie et Guillermin des Sassettes, et c'était à peu près tout.

Auguste de Villèle m'avait donné quelques indications qui se sont révélées erronées. Tel Marcel Gaultier qui voudrait que les yeux du petit Charles Leconte de Lisle se fussent ouverts à Saint-Gilles-les-Hauts, devant l'immensité de la mer et des cieux, Auguste de Villèle plaçait la tombe de Castellan dans le cimetière de Saint-Paul, à côté de celle d'Eugène Dayot, ce qui est absolument inexact. Tendances de poètes à tout idéaliser, la naissance comme la mort !

Lélio Michel, le distingué érudit mauricien, n'avait pu me fournir aucun renseignement.

---

(\*) Communication présentée à l'Académie de La Réunion, en juin 1953.

Je n'avais pas eu plus de chance auprès de l'abbé Dejean de la Bâtie, son arrière-petit-fils.

C'est grâce à M. Jean Urruty, qui dépouille avec un zèle infatigable journaux et archives de son île natale et qui nous a donné l'année dernière une conférence des plus intéressantes, sur le passage de Lacaussade à Maurice, que j'ai pu avoir une biographie à peu près complète du poète mauricien.

Charles Castellan est né à l'île Maurice le 20 juillet 1812, au Port-Louis, dans cette ville pittoresque qui s'appuie sur des montagnes aux formes curieuses, comme pour mieux se laisser embrasser par la mer, en un geste d'amour passionné. Bien qu'on ait dit de lui que « sans s'être dans sa jeunesse appliqué à aucune étude sérieuse, il semblait avoir deviné plutôt qu'appris, tout ce qu'il savait, tant la nature l'avait heureusement doué sous tous les rapports », tout laisse supposer au contraire qu'il avait acquis, notamment au collège royal de Saint-Denis en l'île Bourbon, une culture et des connaissances suffisamment solides, pour se distinguer comme poète, avocat et journaliste.

Il a quitté Maurice pour la France le 12 février 1830 sur le *Joncs*, en compagnie de son ami Hyacinthe Husson. En 1832 il publie à Paris son premier recueil **Les Palmiers**.

Son second recueil **Beaux jours et jours d'orage** paraît en 1837. Poésie et études marchent de pair puisqu'il obtient sa licence en droit le 25 août de la même année. En 1838 il est de retour à Maurice, et le 4 juin, il épouse à Port-Louis, Mlle Augustine Avice Dubuisson. L'année suivante, le 28 mai 1839, naissait leur fille, Eugénie Anaïs Indiana Castellan, qui devait plus tard se marier à M. Henri Ozoux.

Je revois encore ce vieux couple distingué et charmant que j'ai connu dans mon enfance, lui un beau vieillard à barbe blanche, très droit, toujours en redingote et fumant une pipe dont la grosseur nous étonnait, elle une délicieuse vieille femme aux bandeaux blancs, en toilette noire, assise sous sa varangue, entourée de ses filles, tous deux, accueillant avec sympathie, dans leur immense cour de la rue Dauphine, les camarades de leurs petits-enfants.

Mais revenons à Castellan, son mariage ne fut pas heureux et un divorce prononcé le 18 avril 1843 mit fin à son union. Mme Castellan vint sans doute avec sa fille à La Réunion, puis elle alla se fixer en France, où d'après Auguste de Villèle, elle aurait publié diverses études.

Castellan, à son retour à Maurice, s'était installé comme avocat. Mais, et nous citons ici le **Cernéen**, « quelque chance qu'il eût par sa rare intelligence, par sa brillante et facile élocution, de se distinguer au Barreau, il ne put se résoudre à renoncer à ses goûts littéraires pour une profession qui lui était antipathique. Dès lors le **Cernéen** se félicita de le compter au nombre de ses rédacteurs les plus assidus, et personne n'ignore avec

quel talent, et quelle indépendance de caractère, il défendit pendant de longues années à cette tribune la cause du pays ».

Il était, dit-on, orateur à la loge de la Triple Espérance. Cela pourrait surprendre aujourd'hui, après les sentiments religieux exprimés dans la préface de *Beaux jours et jours d'orage*. Mais en cette première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, le divorce était loin d'être consommé dans nos îles, entre l'Eglise et la Loge. Auguste Toussaint, dans *Port-Louis, deux siècles d'Histoire*, raconte que lors du passage à Maurice de lord Moira, gouverneur général de l'Inde, la première pierre de la cathédrale Saint-Louis fut posée en 1813 avec le concours des francs-maçons de la Triple Espérance, et la cérémonie est rapportée dans l'opuscule publié en 1934, à l'occasion de la consécration de la nouvelle cathédrale :

« Le noble lord cumulait avec ses autres fonctions celles de délégué accrédité du grand maître de la franc-maçonnerie d'Angleterre. Le jeudi 19 août, accompagné de sir Robert Faquhar, il sortit de la loge de la Triple Espérance, escorté de tous les francs-maçons revêtus des différents attributs de leur grade, traversa la place qui s'étendait derrière le sanctuaire, et posa en grande pompe la pierre devant servir de base à la réédification de l'église. Puis, tête découverte, et sans crainte du soleil qui éclairait ce beau jour, il adressa à l'Etre Suprême une invocation pleine de chaleur et d'onction, pour appeler ses bénédictions sur cette colonie, dont les habitants présents se retirèrent le cœur pénétré de cette cérémonie touchante qui fut terminée par un salut royal. »

La loge, à cette époque, si l'on en croit la tradition locale, était un cercle où se réunissaient à Port-Louis les défenseurs des libertés mauriciennes contre les abus de la puissance conquérante, à Saint-Denis les membres du parti libéral qui revendiquaient, avec la liberté de la presse et l'abolition de l'esclavage, le droit de disposer de leur sort, de leur budget, de leurs impôts. Il s'agissait d'Européens fixés au pays et de créoles de première génération qui ne voulaient pas voir leurs affaires tranchées par Paris sans qu'on daignât les consulter. Leur sûreté exigeait l'abri d'une société secrète.

Castellan devait encore faire un voyage à Paris en 1849, où il reçut un accueil bienveillant des milieux littéraires.

Revenu à Maurice, il fut atteint d'une longue et douloureuse maladie, et il mourut à Port-Louis le 7 juin 1851. Il n'avait pas 39 ans.

\*  
\*  
\*

Il est à peu près certain que Lacaussade a connu Castellan à Paris, à son retour de Bourbon en 1836; ils ont en effet des amis communs, Hyacinthe Husson, les Sauzier, Charles Michel. Il est probable que Castellan a fréquenté ce groupe de

jeunes gens venus des îles-sœurs pour continuer leurs études et qui se réunissaient pour parler littérature, philosophie et politique. Outre ses compatriotes que je viens de citer, il devait y rencontrer Lacaussade, Pierre Legras, Auguste Vinson, Le Coutour, originaires de Bourbon.

En tout cas, les vers de Castellan étaient connus de ce petit cénacle et j'en veux pour preuve l'exemplaire des **Palmiers** que je possède et qui fut offert à Pierre Legras, le 6 août 1837, par Eudore Sauzier.

D'autre part, M. Jean Urruty nous a appris que Castellan consacra à Lacaussade, lors de son passage à Maurice, en 1842, une note élogieuse, dans le **Cernéen**. Il avait, quelque temps auparavant, publié dans le même journal une étude des plus sympathiques sur les **Salaziennes**, parues en 1839. Je vois là le signe d'une amitié déjà ancienne.

Lacaussade a donc connu bien avant la parution de **Poèmes et Paysages**, et même avant celle des **Salaziennes**, Charles Castellan et son œuvre.

\*  
\*\*

Charles Castellan, nous l'avons dit, a laissé deux recueils de poésies :

Le premier, **Les Palmiers**, a paru en 1832 à la librairie de Charles Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9. Le poète a vingt ans, il chante ses amours et adresse « à Elle » plus d'une pièce, où il exalte sa passion. On a dit qu'il rappelait Bertin et Millevoye. Raoul Rivet, qui n'est pas toujours tendre pour son compatriote, y voit également un livre de famille où l'auteur s'acquitte de ses devoirs de fils, de frère, de neveu en des dédicaces respectueuses. Ses amis non plus ne sont pas oubliés.

Le second recueil, **Beaux jours et jours d'orage**, est publié par le même éditeur en 1837. Dédié à sa mère, il est précédé d'une longue préface, où « ayant eu le bonheur, par suite de douloureuses épreuves, de retremper son âme aux sources du catholicisme », il fait une profession de foi en Dieu et en l'Eglise. D'après le **Cernéen**, cette œuvre littéraire, d'un genre plus élevé que **Les Palmiers**, vaut à l'auteur de la part de juges compétents, les rédacteurs de la **Revue des Deux-Mondes**, de la **Revue de Paris**, etc., les éloges les plus flatteurs et les plus mérités. Ithier, dans sa thèse pour le doctorat en lettres, **La littérature de langue française à l'île Maurice** (1930), la tient en estime. Rivet, dans l'**Essor** du 15 décembre 1919, trouve que ce second recueil, plus copieux comme texte, est inférieur, comme facture et mouvement, au premier.

Je laisse à de plus qualifiés que moi le soin d'apprécier les mérites de Castellan. Ce qui nous intéresse dans son œuvre, ce sont les idées qu'a pu y puiser Lacaussade, je dis bien les idées, car il n'y a pas eu pillage.

# LES PALMIERS,

PAR

## Charles Castellan,

CRÉOLE DE L'ÎLE DE FRANCE.

*Oh! happy years! once more who would not be a boy!*

BIRON.

*Aimer, c'est là tout vivre.*

SAINTE-BEUVE.



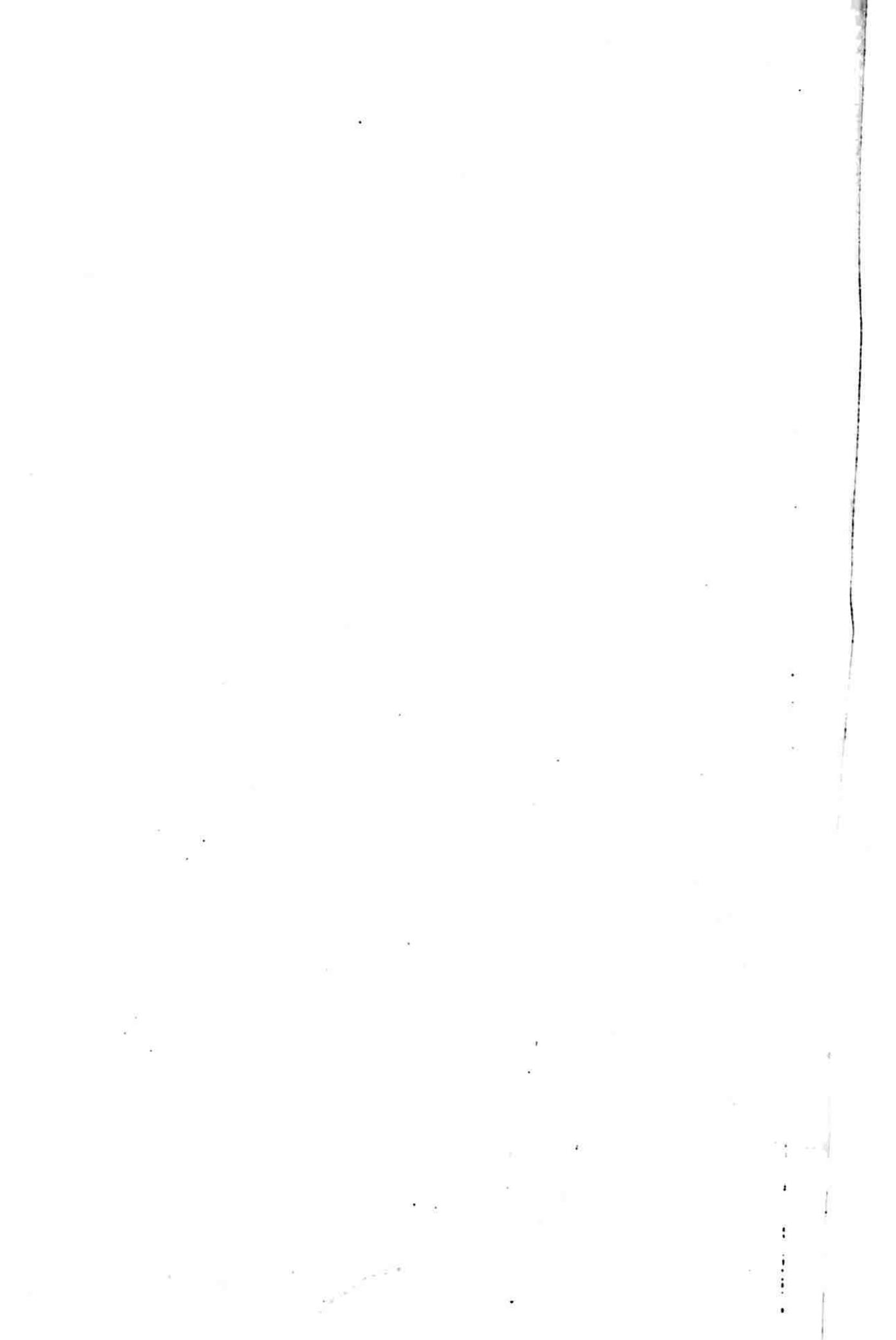
PARIS.

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,

RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, N° 9.



M-DCCC XXXII.



Les **Palmiers** débutent par « une larme à mon jeune frère », quinze petits vers, et contiennent une poésie, **Romance**, où il pleure la mort d'une sœur. En voici des extraits :

« Quand elle fixait, suppliante  
Son œil noir sur le ciel d'azur  
Sa voix douce était si touchante!  
Son cœur si plein! son front si pur!

.....  
« Insoucieuse de l'automne  
Tant le présent lui semblait beau,  
Se flétrir avant la couronne!  
Au printemps trouver son tombeau.

.....  
« Pauvre Ange! exilé sur la terre,  
Jouis en paix d'un sort plus doux;  
Mais pour consoler notre Mère  
Reviens quelquefois parmi nous;  
Apparais, le soir radieuse,  
Sur ton chemin semant des fleurs  
Dis-lui qu'au ciel on est heureuse;  
Sous tes baisers, sèche ses pleurs. »

C'est peu, d'accord, et comme sentiment c'est assez mièvre. Il n'y a là rien de comparable aux accents, à l'émotion de Lacaussade dans **Souvenirs d'enfance** et **Le Champborne**. Mais n'est-il pas curieux que l'un comme l'autre aient chanté leur sœur et leur frère disparus.

Le jour de mon départ, dédié à son frère, rappelle **Bonsoir**, de Lacaussade.

Je passe sur la sortie du port, j'arrive aux sentiments qui animent le poète :

« Assis sur le beaupré, l'œil fixé sur la terre,  
Dans chaque arbre du bord trouvant un souvenir,  
Bien fou qui pour chercher un douteux avenir,  
Pensai-je, peut quitter ses compagnons d'enfance,  
Le toit où frais encor d'amour et d'innocence  
Son cœur comme un flot pur réfléchissait le ciel;  
Le cocotier planté sur son berceau, l'autel  
Où sa mère priait pour lui plus que pour elle,  
La vierge qu'il trouvait entre toutes plus belle,  
Qui l'appelait son frère, et le rendait chagrin  
Quand d'autres dans leurs jeux lui dérobaient sa main;  
Le triste cimetière où doucement repose  
Une sœur de son âge à l'ombre d'une rose;  
L'enclos où sa nourrice, aux jours brûlants d'été,

Lavait à l'eau du bain sa chaste nudité ;

.....  
« Tu me voyais pleurer ! « Courage », disais-tu  
Et les larmes coulaient de ton œil abattu.

« Mais, bientôt de la grève  
Le sable, grain à grain  
En tourbillon s'élève,  
Comme s'enfuit un rêve  
Sur l'aile du matin.

« Des monts noirs que menace  
Le soleil au déclin,  
C'est le vent qui s'élançe  
Fend la mer et balance  
La nef aux flancs d'airain

« Non la brise qui penche  
Les feuilles du printemps  
Et berce sur sa branche  
La rose toute blanche  
Pour les fronts de quinze ans

« Mais la rafale  
Qui, sépulcrale  
Comme est un râle  
Pendant la nuit

« Semble un présage  
De sombre orage  
Quand du rivage  
L'exilé fuit.

« Déjà l'église  
Du port déguise  
Sa tête grise  
Sur le flot bleu

« La vergue crie ;  
Et moi, je prie.  
Adieu, patrie !  
Beaux jours, adieu !

« Le lendemain une hirondelle  
Au bout du mât vint se poser  
L'écume avait mouillé son aile  
Le vent battu son corps brisé.

« Venais-tu douce messagère  
Parler d'amour ou de bonheur ?  
De bonheur ? Oui... D'amour ?... Mon cœur  
Alors était tout à ma Mère. »

Lacaussade lui, pour le même thème, s'inspirera non seulement de Castellan, mais aussi de lord Byron dans *Childe Harold's Pilgrimage* (Canto I-XIII), à qui il empruntera le titre *Bonsoir* et de nombreux vers.

L'épître à Charles Michel semblerait avoir été écrite par Lacaussade :

« Ami, te souvient-il du toit que j'ai quitté ?  
Loin, oui, bien loin du port par le flot emporté,  
D'ici j'en vois souvent la rive hospitalière ;  
Ma mère y cherche un fils, ma sœur y cherche un frère ;  
Toutes deux murmurant mon nom avec amour,  
Supportent mon absence en rêvant mon retour.

.....  
« Dois-je me plaindre ? Oh ! non. Ce que je pleure, ami  
C'est l'époque lointaine où, près de moi, ma mère  
D'un baiser, le matin, entr'ouvrait ma paupière,  
Me versait le lait pur du fruit du cocotier,  
Me croisait les deux mains pour me faire prier ;  
C'est l'horizon qui semble aux premiers jours si vaste ;  
C'est ce temps où l'on est naïf, innocent, chaste ;  
Où l'on vit pour chanter et s'endormir après,  
Où l'on suit en courant un papillon aux prés,  
Déroband, sur la route, aux jardins leurs couronnes ;  
Où comme sienne on croit les âmes toutes bonnes ;  
C'est l'air du marinier saluant le port sûr,  
C'est cette odeur de mer qu'on aime, c'est le mur  
Où serpente et s'étend la liane légère  
Qui ceint la cour ombreuse où le soir mon vieux père  
Me racontait tout bas ses plaisirs du vieux temps. »

La pièce se termine par les conseils que donne le père à son fils au moment de son départ, et cela évoque, bien que l'on se trouve en présence d'un esprit extrêmement ordonné, le dialogue entre la mère et le fils dans *Vocation*.

Voulez-vous un résumé de *Veux-tu fuir* ? Le voici :

#### A Elle

« Viens au pays, suis-moi ; c'est là qu'il fait bon vivre  
Les jours y sont plus beaux et plus belles les nuits ;  
Sous un tiède soleil, l'arbre y donne des fruits  
Doux comme ces baisers dont ta bouche m'enivre.

« Des enclos où l'on trouve abri, calme, fraîcheur ;  
Des cascades d'une eau pure comme tes larmes ;  
Des monts sans neige ; un air qu'on respire avec charmes ;  
Des bruits qui font rêver... tout cela ! puis mon cœur. »

Lacaussade développera amplement le sujet.

Nos deux poètes ont décrit un coucher de soleil, mais celui de Castellan me semble l'emporter sur celui de Lacaussade.

Ecoutez ce sonnet à Auguste Desenne :

« C'était en pleine mer ; de son regard immense  
Le soleil embrassait un horizon lointain ;  
Ses rayons vacillants aux plis du flot serein  
Mélaient de pourpre et d'or l'azur qui les nuance.

« Mes sens étaient émus, mon cœur faisait silence.  
Le grand astre baissait ; mais beau sur son déclin  
Comme un guerrier lassé, qui dépose au chemin  
Son armure brillante et s'endort sur sa lance.

« Tourné vers le couchant, seul sur l'immensité,  
Le vaisseau, par la brise, avec peine agité,  
Soulevait en voguant des gerbes de lumière ;

« Mais derrière un nuage éblouissant de feu  
Une étoile parut, blanche, sur un fond bleu,  
Et tout mon être alors se fondit en prière. »

Je crois que bien des poètes auraient aimé avoir fait ce sonnet.

Par contre, son lever de lune ne se compare pas à celui de Lacaussade.

Le Bengali et l'Alcyon, poème assez médiocre, n'a-t-il pas donné l'idée à Lacaussade d'écrire Le Bengali et le Rossignol ?

Dans cette épître à Emile Sauzier, Castellan, après avoir timidement dépeint la nature à Maurice, sacrifiera à la mode du jour en blâmant l'esclavage, mais dans ses accents vous chercherez en vain la passion de Lacaussade. C'est un jeune aristocrate qui, au fond, s'en accommode.

« Peintre ou poète, un autre enfant de nos montagnes,  
Peintre nous montrera de nos fraîches campagnes,  
Les épis jaunissants, les humides gazons ;  
Poète chantera dans ses douces chansons  
La créole à l'œil noir, au cœur crédule et tendre,  
Qui ne rêve qu'amour et n'attend pour comprendre  
Que le premier matin de son jeune printemps ;  
Les arbres de nos bois, les plantes de nos champs ;  
Le champaque exhalant une senteur exquise,  
Le filao des Morts qui se penche à la brise  
Et prolonge en pleurant un lugubre soupir ;  
Nos fruits qu'un même jour voit éclore et mûrir ;  
Ou d'un vers courageux flétrissant l'esclavage  
Juste, repoussera le mensonge et l'outrage  
Qu'on nous jette abrité sous le pompeux manteau

De la philanthropie, usé, brillant lambeau,  
Que moi-même plus tard, j'arracherai sans crainte,  
Offrant au lieu de mots et d'une pitié feinte  
Au nègre haletant au soleil du chemin,  
De l'ombre où rafraîchir la chaleur de son sein,  
Pour humecter sa lèvre une eau claire de source,  
Mes bras pour soutenir son fardeau dans sa course;  
Chassant ses souvenirs du sol où jeune encore  
On pesa sa vigueur au poids vénal de l'or,  
Lui donnant par l'étude un cœur d'homme qui vibre,  
Qui puisse apprécier le bienfait d'être libre;  
Car sait-on bien ici ce qu'est la liberté...  
Pour lui, dans son état brut?... C'est l'oisiveté  
C'est un lâche sommeil, c'est vivre de rapine,  
C'est au détour d'un bois viser à la poitrine  
Du blanc, et le fouiller de cent coups de couteaux  
Ayant des cris pour chants et pour butin des os. »

L'abolition de l'esclavage ne devait heureusement pas apporter les crimes que redoutait notre poète. Personne ne fut tué de cent coups de couteaux. Tout se passa dans le calme et à Maurice et à La Réunion. Le paternalisme des colons et le dévouement des missionnaires avaient préparé les esclaves des Mascareignes à recevoir la liberté.

Enfin voici une des meilleures pièces des **Palmiers**, **La Mulâtresse**, souvenir du Cap de Bonne Espérance. Elle mérite d'être entièrement citée :

### La Mulâtresse

« Des vierges comme moi, vois, la salle est remplie;  
Dans leurs yeux du plaisir, sur leurs têtes des fleurs!  
Tout chante dans leur âme, et la mélancolie  
S'épanche sur mon sein en des gouttes de pleurs.

« Avec plus de beauté, je suis moins blanche qu'elles,  
Voilà tout mon malheur: on m'évite, on me fuit;  
Je sais pourtant aimer; j'ai deux chèvres jumelles,  
Quand je m'en vais au bois l'une et l'autre me suit.

« Hier je parcourais, rêveuse et solitaire,  
Constance, où tout n'est qu'ombre et silence et fraîcheur,  
Lorsqu'à ton bras je vis une jeune étrangère  
Te baiser souriante, et te parler du cœur.

« Si l'on voulait aussi m'aimer!... Pour les vendanges  
Je vais cueillir la grappe aux vignes de mon mur;  
Mon verger me fournit les plus belles oranges,  
Mes chèvres tour à tour, me versent leur lait pur.

« J'ai besoin de quelqu'un qui toujours m'accompagne  
Car des tigres je crains les hurlements affreux  
Car nos fruits sont bien doux, et ma natte de pagne,  
Un peu grande pour moi, serait bonne pour deux.

« Quand, paresseuse et lasse, à midi je me couche,  
Demi-nue, à l'abri sous les feuilles des bois,  
Si d'une aile légère un insecte me touche,  
Je m'éveille joyeuse, et chagrine à la fois.

« Sauvage et jeune encore, moi je ne sais pas feindre ;  
Mon corps a des contours qui plairaient ; mais l'ennui  
Me sèche, et je demande un amant pour l'étreindre ;  
Car vois-tu, bien souvent j'ai des songes la nuit...

« Et si pour apaiser le feu brûlant des rêves,  
Je vais au point du jour, pâle et les yeux lassés,  
Poser mes vêtements sur le sable des grèves,  
Où la mer court en flots l'un par l'autre poussés,

« En voyant le bouton de ma gorge naissante  
Rougir et palpiter, comme aux vents du matin  
Bruit de l'Arbre d'Or la feuille éblouissante,  
Oh ! je voudrais qu'un Blanc l'effleurât de sa main !

« J'ai besoin de quelqu'un qui toujours m'accompagne,  
Car des tigres je crains les hurlements affreux,  
Car nos fruits sont bien doux, et ma natte de pagne,  
Un peu grande pour moi, serait bonne pour deux. »

Dans *Beaux jours et jours d'orage*, on remarque une pièce :  
« *Ma fille* », où le poète pleure la mort de son enfant. Dans  
*Poèmes et Paysages* on trouvera aussi « *Ma fille* ».

Il existe trois poésies exotiques dans le second recueil : *La Malabare* qui vous fera penser à Baudelaire, *Une nature primitive* et *Une autre Virginie*.

#### **La Malabare**

« A travers ta peau brune et fine  
On voit ton âme étinceler ;  
Sous tes tissus de mousseline  
L'oiseau dans l'air pourrait voler.

« Debout, tu serais invisible  
Dans les touffes de Netchoulis  
Le bambou n'est pas plus flexible  
Que ton corps aux reins assouplis.

« Dans les flots de ta chevelure  
Tous deux nous pourrions nous cacher ;  
De ta gorge cuivrée et pure  
Le sang jaillirait au toucher.

« La plume du martin, l'ébène  
N'est pas plus noir que ton sourcil,  
Le regard qui t'a vue à peine  
Ne peut oublier ton profil ;

« Il rappelle ce beau cantique  
Qui laisse aux doigts comme une odeur  
On le chérit sans qu'on s'explique  
Le mystère de sa douceur.

« C'est ainsi que derrière un voile  
Se cache aux yeux avec pudeur  
Une belle moitié d'étoile  
Dont l'autre luit dans sa splendeur.

« Tes charmes seraient moins étranges  
En conservant du prix encor,  
Sans ces blanches et longues franges  
Qui te couvrent de leurs fils d'or.

« Plus légère sous ce costume,  
Le sol est doux à ton pied nu,  
Le pur santal qui te parfume  
S'exhale au premier vent venu.

« Le dimanche, quoique à l'église  
Où tout est prière en ton cœur,  
La volupté sourit assise  
Sur ton front chargé de langueur.

« Il faut te voir sur ta natte  
Goûtant un éternel loisir,  
Sous mon long regard qui te flatte  
Le tien se voile de désir.

« Je me demande à quelle branche  
Humide des larmes des cieux  
Tu prends alors la perle blanche  
Qui scintille au bord de tes yeux.

« Le songe qui couvre et tapisse  
Les rives d'un ruisseau caché,  
Moins que ton corps est propre et lisse  
Car moins souvent l'eau l'a touché.

« Le letchis dont la chair m'enivre,  
Envierait la blancheur du riz  
Qui bout dans la panelle en cuivre  
Où de tes mains tu te nourris.

« Le coco quand sa crème est tendre,  
Tendre à se fondre sous les doigts,  
La banane mûre à se fendre  
Composent tes repas de choix.

« Tu désires si peu de chose !  
Je puis dans le creux de ma main  
Tenir plus de feuilles de rose  
Qu'il n'en faut pour lasser ta faim.

« Mais le préjugé nous sépare ;  
Allons ailleurs pour aimer mieux ;  
Ici, sous tes voiles s'égare  
Plus d'un œil tendre et curieux.

« Il est des forêts dans notre île  
Où nous saurons trouver un nid ;  
Pour moi, peu m'importe l'asile,  
Ton pied s'y pose, il est béni !

« Les fleurs et l'eau qui les arrose,  
Les fruits sous nos pas y naîtront ;  
Le calfat dont le bec est rose  
Ira s'essuyer sur ton front.

« Là, je te choisirai dans l'ombre  
Un lit d'amour et de fraîcheur,  
Là, mes baisers seront sans nombre  
Comme les désirs dans mon cœur.

« Un soir...

    Mais l'Indienne émue,  
Pour rêver ce songe brillant,  
Sur sa natte blanche étendue,  
Ferma les yeux en souriant. »

Voici maintenant **Une nature primitive**, l'ancêtre de nos  
petits blancs des Hauts.

#### **Une nature primitive**

« Orphelin encore en bas âge,  
Il n'avait eu pour héritage  
Qu'une case en paille, un terrain  
De trois arpents plantés de vivres,  
Un nègre, un fusil, et pour livres  
Les arbres verts, le ciel serein.

« Quoique blanc, il parlait créole  
N'ayant pour tout maître d'école  
Que ce nègre, son serviteur ;  
De plus le voyant ainsi faire,

Il marchait nu-pieds sur la terre  
Même à midi par la chaleur.

« C'était dans le quartier de l'île  
Le plus désert, le plus tranquille,  
Alors ignoré du chasseur,  
Et dont les cascades profondes  
N'avaient pas senti dans leurs ondes  
Trembler la ligne du pêcheur.

« Son vêtement était modeste :  
Rien qu'un pantalon, une veste ;  
L'un et l'autre de toile et bleus  
Sa chemise seule était blanche ;  
Pour bâton il avait la branche  
D'un bambou sec, jaune et noueux.

« Puis enfin un chapeau de paille,  
De ceux que le nègre travaille  
Avec les feuilles du vaquois  
Quand dans sa case il se repose,  
A l'air dérobaît quelque chose  
D'un visage blanc autrefois.

« A l'heure où la plante mouillée  
Se redresse, à demi-pliée,  
Par l'humidité de la nuit  
Il allait attendre au passage  
Les cerfs d'une gorge sauvage  
Que battait son nègre à grand bruit.

« Et son ivresse était sans bornes  
Quand l'un d'eux ayant pris ses cornes  
Dans les broussailles des grands bois,  
Traversait, chargé de lianes,  
Le terrain uni des savanes,  
Cherchant à secouer son poids.

« Mais lui qui marchait sans entrave ;  
Par instant respectait l'esclave,  
Et laissant son arme au repos,  
Se contentait assis sur l'herbe,  
De voir bondir le cerf superbe  
Comme un gouramier dans les eaux.

« Quand le soleil atteignait presque  
Un bois de natte gigantesque  
Planté sur le penchant d'un mont,  
Pour joindre un côté la rivière  
Où l'attendait son banc de pierre,  
Il traversait un petit pont.

« Cette rivière coulait bleue  
Dans un espace d'une lieue,  
Puis se divisait en ruisseaux ;  
Personne n'eût pu dire l'âge  
Des jamrosas dont le feuillage  
Formait sur elle des berceaux.

« Qu'elle était belle, ainsi pressée  
D'une ceinture tapissée  
De framboisiers, de vétyver !  
Tout à côté d'un cassis jaune,  
Plus rouge qu'un velours de trône  
La roussaille s'ouvrait à l'air.

« Quand il avait gagné son siège,  
Son œil se fixait sur le liège  
Comme avec malice et soupçon,  
Car il savait à la secousse,  
Entre tous ces poissons d'eau douce,  
Lequel mordait à l'hameçon.

« Toute noire par la fumée,  
Sa pipe sans cesse allumée  
Jetait une épaisse vapeur ;  
Le temps l'avait faite si bonne  
Qu'il ne l'eût prêtée à personne,  
Pas même à son vieux serviteur.

« Le soir, sans un mot, sans un signe,  
Chacun d'eux retirant sa ligne,  
S'occupait à faire griller  
Des perdrix, des carpes, des chittes,  
Qu'ils se servaient aussitôt cuites  
Sur les feuilles d'un bananier.

« Puis ils chantaient des airs créoles  
Dont je ne puis pas des paroles  
Vous peindre l'étrange douceur ;  
Mais au risque de se voir prendre,  
Les Marrons venaient les entendre  
Passant près d'eux sans avoir peur.

« Et lorsqu'à des brises plus fraîches  
Leur feu nourri de feuilles sèches  
Répandait de larges clartés ;  
Et quand se mêlaient dans les nues  
Les mille rumeurs inconnues  
Des vents, des arbres agités,

« Ils contaient avec des voix sombres  
Des histoires bizarres d'ombres,  
De squelettes aux doigts tremblants,  
D'eaux dormantes où les anguilles  
Avaient des corps de jeunes filles  
Et des cheveux touffus et blancs.

.....  
« Bien longtemps s'écoula sans ride  
Ce flot monotone et limpide  
De plaisirs d'avance tracés;  
Le nègre mourut de vieillesse  
Et l'autre en pleura de tristesse,  
Pleurs qu'il n'avait jamais versés.

« Dès lors sa tête fut frappée;  
Deux fois, depuis, s'était coupée  
Sa ligne prise dans un trou;  
Sa pipe était tombée à terre;  
En passant près du cimetière,  
Il avait vu voler un fou.

« Le vœu de son heure dernière,  
Fut, que tout près de la rivière  
On fit une fosse à son corps;  
Et c'était par reconnaissance;  
Ses jours, à partir de l'enfance,  
S'étaient écoulés sur ses bords. »

\*  
\*  
\*

Et voici celle qu'il rêve d'avoir pour femme quand il regagnera le pays natal. Ecoutez les extraits d'Une autre Virginie.

« Bientôt abordant sur ta rive,  
Avide d'un bonheur caché  
Sur une lèvre bien naïve,  
Ami, j'irai puiser l'eau vive  
Qui manque à mon cœur desséché.

.....  
« J'irai la chercher sur la grève  
Où l'ombre baignera ses pieds,  
Laisant à l'air qui les soulève  
Ses cheveux, tandis qu'elle rêve  
Le front serein, les yeux mouillés.

« J'irai la chercher sous l'ombrage,  
Toute cachée en un enclos,  
Parlant comme on fait à son âge

Un naïf et charmant langage  
Qu'ont l'air d'entendre les oiseaux.

« J'irai la chercher le dimanche  
Dans l'église en un coin obscur ;  
Sa robe sera la plus blanche ;  
Des fronts que la prière penche  
Son front paraîtra le plus pur.

.....  
« Au temps où mûrit la jamrose  
Avec amour je cueillerai  
Le fruit blanc pour sa lèvre rose,  
Et s'il en reste quelque chose  
Après elle j'en goûterai.

« Car je chérirai son haleine  
Comme celle du bibassier  
Où l'aile qui se pose à peine  
Pour embaumer toute une plaine  
N'a qu'à battre et se déployer.

« Les rameaux comme des jets d'onde  
Nés au fond des palmiers nouveaux  
Auront fourni la paille blonde  
Où de sa tête vagabonde  
J'emprisonnerai les cheveux.

.....  
« Les plantes courant en liane,  
Le frêle et flexible bambou,  
De peur que le grand air ne fane  
Sa peau veinée et diaphane,  
Feront un ombrage à son cou.

« Que pour l'aimer et pour la suivre  
Tout ait une aile et prenne un cœur !  
Que tout sourit à la voir vivre,  
Qu'à chaque page de son livre,  
On inscrive le mot « Bonheur ».

Castellan ne se fait pas d'illusions sur ses moyens. Il est même d'une modestie rare. La peinture de la nature dans les Iles, il l'a à peine esquissée, et il l'avoue, et c'est Lacaussade qui se sentira le talent nécessaire pour reprendre le pinceau de ses mains et mener à bien la grande fresque rêvée par son ami.

J'en veux pour preuve la préface des **Palmiers** et celle de **Poèmes et Paysages** :

« Dans ce petit livre, écrit Castellan, j'aurais voulu peindre exclusivement mon pays, avec son ciel qui rend doucement triste

ses palmiers toujours verts, ses brises du soir qui délassent, ses ondes claires qui rafraichissent; il y a là une mine de poésie, mine féconde, inépuisable, vierge encore, malgré les esquisses de Bernardin de Saint-Pierre, et quelques complètes descriptions de voyageurs, oiseaux de passage qui, subissant la douce influence du climat, se sont un instant reposés sur nos montagnes pour chanter; mais j'avais trop la conscience de ma faiblesse pour tenter pareille entreprise. J'en laisse aujourd'hui à d'autres, l'honneur, trop heureux pour ma part, si dans ces quelques vers jetés à la hâte, et sans ambitieuse pensée, mes regrets de patrie et mes rêves d'amour peuvent faire oublier le poète. »

Écoutons maintenant Lacaussade :

« La nature sous les Tropiques, a été sentie et rendue supérieurement par Bernardin de Saint-Pierre, mais elle n'a pas été chantée encore. Ce que l'auteur de *Paul et Virginie* a fait dans le langage de la prose, il nous a semblé qu'on pourrait le tenter dans la langue des vers. De là ce volume de *Poèmes et Paysages* où l'on a cherché à rendre dans toute sa vérité la riche nature de l'île Bourbon, l'une des plus belles de la Mer des Indes. »

Castellan a donc enfanté Lacaussade, dans la même mesure que ce dernier a enfanté Leconte de Lisle. Mais si « de cet enfantement, Lacaussade chancelle encore », de l'enfantement de Lacaussade, Castellan, lui, n'a pu survivre.

Le Piton des Neiges et le Piton d'Anchain (1) se dressent dans le cirque de Salazie, personne ne pense à leurs assises.

René Maydell LEGRAS.

---

(1) Comparaison faite par M. Hippolyte Foucque entre Leconte de Lisle et Lacaussade, cf. p. 49.



## *Une figure du clergé colonial à Bourbon*

# Jean Minot\*

(1783-1856)

par Herbert MONDON

---

---

Chacun sait qu'il existe à Saint-André un « Pont Minot » qui traverse la Ravine Sèche, à proximité de l'école des Sœurs. Ce nom évoque un des anciens curés de la localité, personnalité des plus marquantes parmi les ecclésiastiques venus de France, pour assurer le service religieux à Bourbon durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Né à Combres, au diocèse de Lyon, le 8 décembre 1783, Jean-Louis-Marie Minot mène de bonne heure la rude vie des paysans de France, partagée entre les travaux des champs et la garde des troupeaux. Sa famille étant foncièrement chrétienne, il conserve une foi intacte aux heures les plus sombres de la Révolution. Les églises ont beau être dévastées, les prêtres traqués comme des malfaiteurs, le jeune Minot assiste aux messes clandestines célébrées dans les granges isolées ou dans les clairières au fond des bois. Il va même jusqu'à recéler chez lui des objets du culte, pièces à conviction compromettantes en cas de perquisitions domiciliaires menées par les sans-culottes. Entre temps il reçoit d'un maître bénévole une instruction élémentaire qui lui permettra, une fois la paix rendue à l'Eglise de France, d'apprendre de son curé un peu de latin pour entrer au petit séminaire de Saint-Godard. Il y fait ses humanités et sa philosophie, puis est admis au grand séminaire de Saint-Irénée, à Lyon. Ordonné prêtre en juillet 1810, le voici vicaire à Perreux, puis curé de Rignais, dans le Beaujolais. Il apporte ainsi son humble contribution à l'œuvre de restauration religieuse amorcée en France depuis le Concordat.

En avril 1816, sur la demande du ministre de la Marine, les vicaires généraux de Paris adressent aux évêques de France une circulaire où ils leur font part de la pénurie du personnel ecclésiastique à Bourbon.

---

(\*) Communication présentée à l'Académie de La Réunion, le 17 mars 1955.

Desservie pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle par les Lazaristes, l'île ne comptait plus à la Restauration que cinq prêtres âgés et infirmes, incapables d'assurer sur place un ministère effectif. En 1814, Rome avait confié aux Pères du Saint-Esprit la charge des « vieilles colonies » : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Bourbon. Mais où trouver le personnel religieux à diriger sur ces pays d'outre-mer ? On fit appel, pour mener à bien cette œuvre d'évangélisation, aux bonnes volontés qui s'offriraient dans les diocèses de la métropole.

La perspective d'aller aux îles souriait généralement aux aventuriers et aux navigateurs disposés à tenter leur chance dans des entreprises de grande envergure. Mais elle comportait de tels risques qu'il fallait d'impérieux motifs pour se décider à affronter les dangers et les fatigues d'une longue traversée sur des voiliers, prisonniers des calmes plats de la zone équatoriale ou jouets des vents contraires et des tempêtes aux approches du Cap de Bonne Espérance.

Lorsque l'appel lancé par les vicaires généraux de Paris parvint à M. Minot dans sa province lyonnaise, il se crut visé par la providence et éprouva un attrait particulier pour la mission de Bourbon. Il s'en ouvrit à son évêque qui lui accorda l'autorisation de quitter sa paroisse pour se dévouer à cette lointaine colonie française. Le 30 août 1816, à Rochefort, il prit place sur le *Golo* (1) en compagnie de l'abbé Pastre, lui aussi originaire du diocèse de Lyon, de trois autres ecclésiastiques et de six Frères des Ecoles chrétiennes, premiers instituteurs dirigés sur l'île par les soins du ministère de la Marine. Après une odyssée dont la monotonie ne fut interrompue que par les menus incidents de chaque jour et les cérémonies religieuses improvisées à bord, les voyageurs débarquèrent à Saint-Denis le 25 mai 1817.

S'il faut croire un témoin de cette époque, Cottineau de Kerloguen, dont les lettres sont conservées aux archives de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit à Paris, Bourbon était alors en plein marasme au point de vue religieux. Sauf à Saint-Paul où subsistaient quelques vestiges du temps des Lazaristes, ce n'était partout qu'indifférence ou grossière superstition, églises désertes les dimanches et jours de fête. La majorité des noirs étaient presque aussi ignorants des vérités de la foi que leurs congénères d'Afrique et la corruption des mœurs allait de pair avec l'absence de convictions chrétiennes. Les missionnaires nouvellement venus de la métropole auraient donc fort à faire sur place.

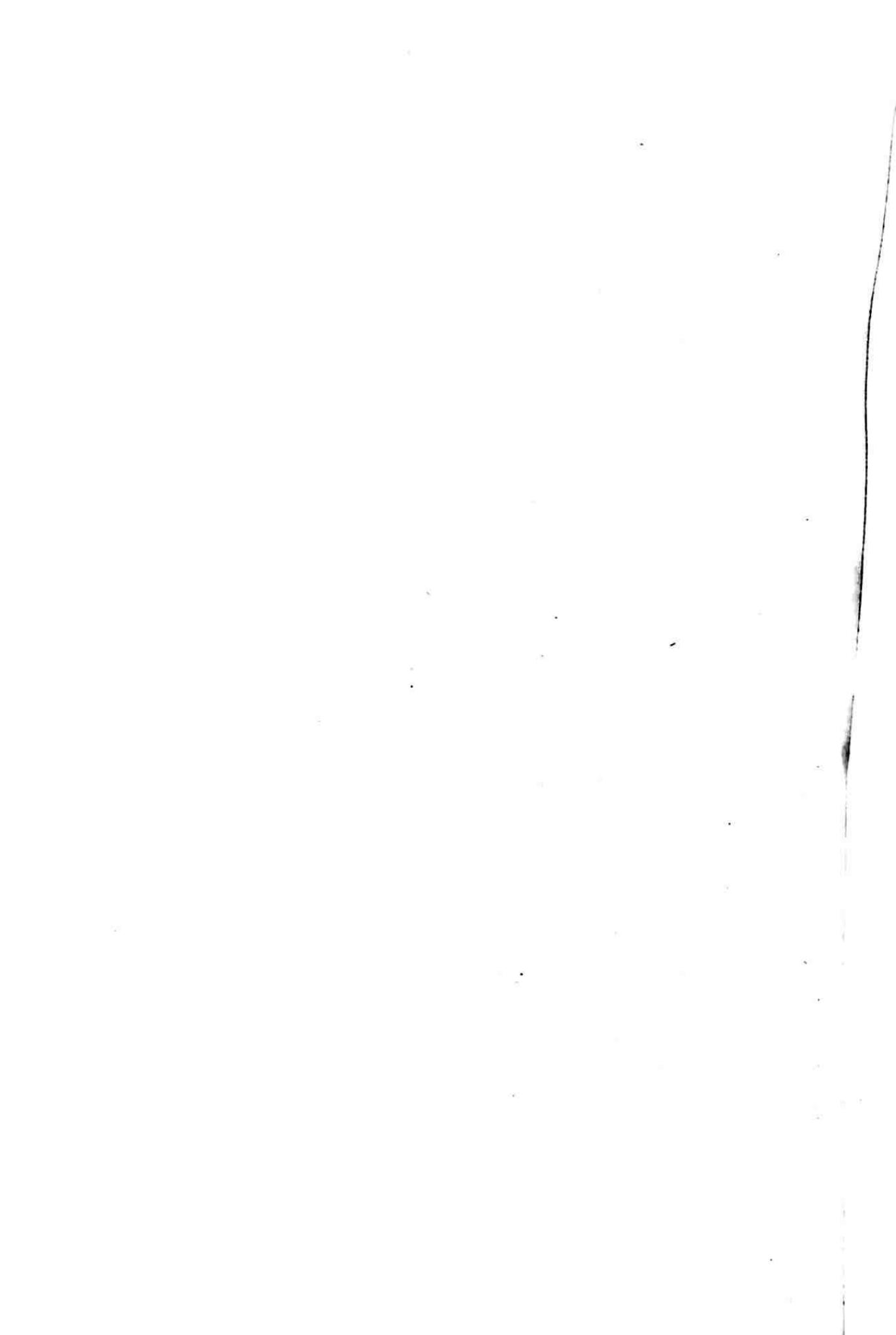
\*  
\*\*

La préfecture apostolique de l'île était à cette époque confiée

---

(1) Capitaine : de Langlard.





à M. Collin, curé de Saint-Denis. Il affecta M. Minot, dès son arrivée, à la paroisse de Saint-André.

Cette localité passait pour un des quartiers les plus mal-famés de la colonie. On se souvient des troubles qui avaient éclaté pendant la période révolutionnaire à propos de l'élection des députés à l'Assemblée coloniale et de la constitution de la municipalité. Dans la nuit du 26 au 27 vendémiaire an III (17 au 18 octobre 1794), l'arbre de la liberté planté près de l'église avait été déraciné et jeté en travers de la grand'route. On avait même profané la couronne civique et le bonnet phrygien ornant le catafalque du citoyen Louis-Nicolas Rigault d'Ambreville, pour qui un service funèbre avait été célébré la veille. D'où la décision prise par l'Assemblée coloniale de faire démolir l'église, vendre le presbytère et supprimer la commune dont les habitants seraient répartis entre Saint-Benoît et Sainte-Suzanne. Mesures draconiennes éphémères puisque, deux ans plus tard, l'Assemblée coloniale, convaincue « que la méthode la plus sûre pour éteindre les haines des partis est de faire disparaître la trace des événements qui ont excité les divisions », reconstituait la commune de Saint-André et autorisait les ressortissants à réédifier leur église sur le même terrain.

M. Minot arrivait à temps sur les lieux pour prendre cette œuvre en main. Un corps de logis subsistant de l'ancien presbytère servait de chapelle. Pas de logement disponible pour le nouveau curé réduit à accepter l'hospitalité qui lui était offerte par les Goudals, famille protestante du quartier. Il prit aussitôt contact avec tous ses paroissiens, riches et pauvres, et fit appel à leur générosité en vue de la reconstruction de l'église. Les familles Duparc, Quesnel de la Vigne, Milon des Marquets, Lorry, Lépervanche et beaucoup d'autres, lui promirent leur contribution. Il ne s'agissait plus que d'obtenir du gouvernement l'autorisation de commencer les travaux.

Le baron Milius venait d'être placé à la tête de la colonie. Il passait pour être bien disposé en faveur de la religion. Cependant une année entière s'écoula sans que parvint au curé de Saint-André l'autorisation de procéder à l'édification de son église.

Las d'attendre, M. Minot prit sur lui de passer outre aux formalités requises. Une carrière proche du village lui fournit les pierres de construction. Les rives du Bras des Chevrettes et les « ilettes » de la Rivière du Mât, alors couvertes de forêts, abondaient en pièces de choix, qui pouvaient être traînées à pied d'œuvre par des hommes et des bêtes ou jetées à l'eau et hâlées à destination entre les rochers dans les lits des torrents.

Les fondations de l'église projetée furent vite creusées et il fut bientôt question de la pose de la première pierre. Mais comment inviter le maire à assister à la cérémonie, puisqu'elle se faisait en l'absence de toute autorisation officielle ? Il fut donc

convenu que ce haut magistrat de la commune resterait chez lui pour raison de santé. Et la première pierre de l'édifice fut mise en place à la grande joie des habitants de Saint-André. La conséquence d'un tel procédé fut une descente de police sur les lieux, geste purement platonique car les travaux ne furent jamais suspendus. Un plan d'église finit par être mis au point par l'ingénieur Pelanfron, le gouverneur ayant fait affecter en Conseil privé six mille francs à l'exécution des travaux. Mais les devis officiels ne cadraient pas avec les travaux déjà réalisés. M. Minot dut donc user de diplomatie dans les sphères administratives pour continuer l'œuvre commencée.

Il n'était pas encore au terme de ses difficultés. Les murs de l'église étaient prêts à recevoir la charpente, lorsqu'ils se lézardèrent. Il fallut les démolir et les reconstruire dans de meilleures conditions. Autre cause de déception : la belle toiture d'ardoise que M. Minot avait rêvée pour son église, à l'instar de celles de la métropole, vola en éclats au premier cyclone... Mieux valaient les « bardeaux », matériau inépuisable et adapté au climat local, que fournissaient les forêts des hauts.

Faut-il voir dans ces déboires la cause du besoin d'évasion qu'éprouva alors M. Minot ? Ce serait mal le juger que de le croire sensible au découragement, lui qui avait tout sacrifié pour le service de Dieu. Quoiqu'il en soit, lorsque vers la même époque Mgr Perrocheau, évêque de Maxula, se rendant en Chine, visita Bourbon, le curé de Saint-André lui demanda de le prendre avec lui comme collaborateur pour les missions d'Extrême-Orient. Désir qui ne fut pas exaucé — comme bien l'on pense — le prélat l'ayant éludé en ces termes : « Quand le ciel bénit notre ministère en un lieu quelconque, il faut y rester. Ce serait témérité que d'en vouloir sortir. On s'exposerait à tromper ainsi les vues de la Providence. »

Et M. Minot resta à Saint-André où les travaux de construction de l'église furent menés à bonne fin, au point que le 30 novembre 1821, jour de la fête patronale, elle put être solennellement bénite par M. Pastre, curé de Saint-Paul, en présence de M. Freycinet, gouverneur, des autorités du quartier et de paroissiens accourus en grand nombre.

\*  
\*\*

L'église étant par définition et par destination le point de rassemblement des fidèles, il est normal que ceux-ci cherchent à se fixer autour d'elle.

Le terrain curial, dit « Philippe », — du nom d'un desservant de Saint-André, — était très vaste. M. Minot s'en réserva une partie pour y bâtir son futur presbytère et procéda au lotissement du reste en invitant ses paroissiens, alors dispersés aux quatre coins du quartier, à venir y habiter, et il fit construire le pont qui porte son nom pour leur en faciliter l'accès. Telle

est l'origine de l'agglomération de Saint-André, encore appelée le « Bourg » en sa partie la plus ancienne. Sur l'initiative du curé, une école des filles y fut construite : commencée en 1832, elle fut terminée l'année suivante et confiée aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, appelées tout exprès de France pour se vouer à l'éducation de la jeunesse féminine. C'est seulement après s'être dépensé ainsi pour le bien des autres que M. Minot se mit en peine de construire un presbytère qui lui servit d'abri, ainsi qu'à ses successeurs, jusqu'au jour où la commune fit édifier la cure actuelle.

\*  
\*\*

On a les défauts de ses qualités. Tête dure et cœur d'or, M. Minot lorsqu'il croyait en son âme et conscience devoir adopter un parti, était homme à s'y engager à fond. On le vit bien à propos de l'affaire de la Sœur Thaïs qui, à l'époque, mit la colonie en émoi alors qu'elle se réduisait à un incident d'ordre intérieur dans une famille religieuse en crise de croissance, comme en connaissent toutes les communautés d'hommes ou de femmes, surtout à leurs débuts. Les faits parlent d'eux-mêmes.

La première supérieure des religieuses de Saint-Joseph de Cluny à Bourbon avait désigné pour la remplacer après sa mort, survenue en 1821, une de ses compagnes, la Sœur Thaïs. Elle avait cru bien faire en agissant de la sorte, mais en réalité avait excédé ses pouvoirs, la nomination des supérieures des communautés relevant de la seule Mère générale, Anne-Marie Javouhey, fondatrice de la congrégation. Or, celle-ci avait des raisons de ne pas approuver le choix de la Sœur Thaïs à la tête des maisons de Bourbon. Elle décida donc de lui substituer une autre religieuse, qu'elle envoya tout exprès de France. Soutenue par le gouverneur M. Freycinet et plusieurs membres du clergé local, la Sœur Thaïs refusa de se conformer aux directives de la Mère Javouhey. D'où un commencement de schisme à Bourbon, dramatisé dans les sphères administratives et les salons bien pensants, avec retentissement jusque dans les bureaux du ministère de la Marine.

Après quelques incidents regrettables, tout finit par rentrer dans l'ordre. La supérieure désignée canoniquement put exercer ses fonctions à Bourbon tandis que la Sœur Thaïs, récalcitrante, était rappelée en France avec quelques dissidentes qui s'étaient jointes à elle.

Or, l'abbé Minot avait pris fait et cause pour la Sœur Thaïs. Il s'embarqua pour la métropole, espérant soutenir en haut lieu des revendications en soi inacceptables, mais qu'il croyait justifiées, et faisant preuve en l'occurrence d'une bonne foi et d'un désintéressement incontestables.

\*  
\*\*

Les préventions suscitées contre lui au ministère de la Marine firent qu'il ne put regagner Bourbon aussitôt qu'il l'eût souhaité. Il laissa donc passer l'orage et, après un pèlerinage à Rome, accepta le poste d'aumônier qui lui était offert au monastère de la Visitation à Nantes. Le ministère qu'il exerça dans cette ville fut apprécié en haut lieu puisqu'il lui valut d'être nommé chanoine de la cathédrale.

C'est seulement le 4 septembre 1841 que M. Minot regagna Bourbon. A peine y était-il arrivé que le vice-préfet apostolique, M. l'abbé Dalmond, reprenant à son compte les « grands desseins missionnaires » de M. de Solages, lui demanda de l'accompagner à Madagascar. Bien qu'il eût alors près de soixante ans, M. Minot accepta avec joie cette proposition. Il s'embarqua pour Nossy-Bé où un autre prêtre de Bourbon, l'abbé Tarroux, devait lui servir de collaborateur. Mais l'insalubrité du climat, les difficultés qu'offrait à sa mémoire rebelle l'étude de la langue indigène, firent avorter l'entreprise. Il fallut se replier sur Bourbon tandis que M. Dalmond, instruit par l'expérience, allait recruter en France, chez les Jésuites de la province de Lyon, le personnel indispensable à la mission de Madagascar.

Rentré à Saint-André après quinze ans d'absence, M. Minot, dont l'âge n'avait nullement ralenti le zèle, s'employa à refaire la toiture de l'église endommagée par les cyclones et à construire à l'intérieur des tribunes destinées aux enfants. Puis il dota la paroisse d'une école de garçons où les Frères de la Doctrine chrétienne comptèrent bientôt deux cents élèves. Ces activités pastorales ne lui faisaient point perdre de vue les intérêts temporels de son troupeau. Depuis qu'un ouragan avait détruit le canal d'adduction de la Rivière du Mât à la ville, les habitants de Saint-André se plaignaient de disette d'eau. C'est leur curé qui les tira d'embarras. Après avoir exploré les hauts du Bras des Chevrettes, il y fit capter l'eau pour la conduire jusqu'à la place de l'Eglise.

\*  
\*\*

Les qualités et l'âge de M. Minot le désignaient à l'attention de Mgr Poncelet pour le remplacer à la tête de la préfecture apostolique de Bourbon lors de son départ pour la France en 1845. Etabli désormais à Saint-Denis, le nouveau préfet y exerça en même temps les fonctions curiales.

On ne parlait alors que de l'émancipation des esclaves. Ardemment souhaitée par les uns, redoutée des autres qui y voyaient une cause de ruine pour les planteurs, elle ne laissait personne indifférent. M. Minot, lui, n'avait jamais voulu posséder personnellement un seul noir. Il tenait les esclaves pour la portion la plus déshéritée et, par suite, la plus digne d'intérêt de son troupeau. Aussi avait-il chargé un de ses vicaires, M. Pascal, de s'occuper d'eux d'une façon toute spéciale avec

l'aide d'autres ecclésiastiques comme les Monnet, les Levavasseur, dévoués à leur cause.

Aussi le 20 décembre 1848, lorsque Sarda Garriga proclama au nom de la France la libération des esclaves, ce fut l'abbé Minot qui, pour saluer l'aurore de la liberté, chanta une messe d'action de grâces sur la place du Gouvernement, en présence de Mgr Poncelet, préfet apostolique, et des autorités locales.

\*  
\*\*

L'émancipation une fois accomplie, M. Minot, sur sa demande, réintégra la paroisse de Saint-André. Une ère nouvelle allait commencer avec l'érection de La Réunion en diocèse le 27 septembre 1850. Mgr Desprez, premier évêque de la colonie, peu de temps après son installation à la cathédrale, tint à procéder à la consécration de l'église de Saint-André le 23 juin 1852. Ce fut pour celui qui l'avait bâtie une des grandes joies de sa carrière sacerdotale et le couronnement de son œuvre.

Malgré son grand âge — il avait 70 ans — il continuait de se dépenser au service de ses ouailles. A ceux qui lui conseillaient de se ménager, il répondait plaisamment: « Voilà quarante ans que l'on me donne ce conseil. Si je l'avais suivi, je n'aurais jamais rien fait ! Mieux vaut être un bon cheval dix ans, qu'une rosse pendant vingt ans. »

Cependant l'heure de la retraite approchait, inéluctable : les curés passent, les paroisses demeurent. En 1853, Saint-André fut pourvu d'un nouveau pasteur, l'abbé Margant.

M. Minot, retiré chez une de ses insignes bienfaitrices, Mme Théodore de La Croix, demanda à Dieu la grâce de mourir les armes à la main. Son souhait fut exaucé. Bien que la maladie et les infirmités l'eussent cloué dans un fauteuil, il continuait de diriger les âmes qui recouraient à sa longue expérience des hommes et des choses. Le 11 mai 1856, jour de la Pentecôte, il s'éteignit, après trente-neuf ans de séjour dans la colonie.

Ses funérailles furent célébrées en présence du gouverneur Henri-Hubert Delisle, de Mgr Florian Desprez qui prononça son oraison funèbre, et ses restes inhumés dans l'église de Saint-André, en la chapelle latérale, dédiée à la Vierge, dans le tombeau qu'il s'était fait aménager lui-même de son vivant. L'építaphe en dit long dans sa brièveté :

Piae memoriae  
R. D. Joannis Minot.  
Hac die 11 maii, anno 1856,  
De omnibus bene meritis  
E vivis abiit.

« A la sainte mémoire du vénérable Jean Minot.  
Il est mort le 11 mai 1856, entouré de l'estime universelle. »

Le clergé « colonial », c'est-à-dire les ecclésiastiques séculiers recrutés au XIX<sup>e</sup> siècle dans les diocèses de France pour assurer le ministère aux îles, n'a pas toujours eu bonne presse dans les milieux métropolitains. Il a été sévèrement jugé dans certaines sphères administratives. Des rapports officiels de l'époque le présentent sous un jour peu édifiant : prêtres intéressés, d'une moralité douteuse, dépourvus des qualités qu'exigent leurs fonctions... Ces appréciations ont même eu un écho à la Chambre des députés lors des discussions entre partisans de l'esclavage et anti-esclavagistes, ces derniers reprochant à tort au clergé colonial de n'avoir rien fait pour l'émancipation des noirs.

En réalité, compte tenu de l'optique déformante des bureaux des ministères, de généralisations hâtives favorisées par la distance, de défaillances individuelles dues à des concours de circonstances exceptionnelles, le clergé colonial, de provenances très diverses, placé dans des conditions d'apostolat souvent délicates, en un temps où les limites entre le spirituel et le temporel n'étaient pas encore tracées, ne fut pas, dans son ensemble, inférieur à la mission qui lui incombait. Il assura la transition entre les travaux des Lazaristes au XVIII<sup>e</sup> siècle et les réalisations qui marquèrent l'épanouissement de la vie religieuse aux « vieilles colonies » à partir de leur érection en diocèses. A l'appui de ce jugement on nous permettra de citer la vie si bien remplie de Jean Minot, ancien curé de Saint-André.

Herbert MONDON.

---

# La lèpre à Bourbon, Le lazaret de la Ravine à Jacques et la léproserie de Saint-Bernard

par Jean BARASSIN \*

---

Il semble que la lèpre ait toujours sévi à Bourbon depuis que cette île est habitée. Certaines pièces d'archives affirment même qu'elle nous serait venue de Madagascar par les noirs esclaves qu'on y allait chercher.

Ce n'est qu'en 1726 que les autorités locales commencent à se préoccuper « d'un mal contagieux que l'on avait jusqu'à présent nommé lèpre », dont « plusieurs familles de l'isle étaient attaquées » et qui faisait « de grands progrès ». Le chirurgien-major avait, mais en vain, essayé tous les remèdes alors utilisés pour les affections cutanées et spécialement ce que l'on appelait « le grand remède » (vraisemblablement quelque onguent mercuriel). Les habitants, effrayés, parlaient « d'expulser de la société des autres, les personnes attaquées de ce mal ». Le Conseil supérieur assembla « les chirurgiens de l'isle, ceux des vaisseaux *l'Argonaute*, le *Jason* et *l'Alcyon* » qui étaient en rade de Saint-Paul, et tous les chirurgiens, passagers de ces navires, qui s'en allaient rejoindre leurs postes dans les divers comptoirs de la Compagnie des Indes. Les hommes de l'art donnèrent leur diagnostic le 28 juin 1726 : « Ce genre de maladie, disaient-ils dans leur procès-verbal, était causé par une humeur scrofuleuse mêlée de virus, qui cause des ulcères chancreux et fistuleux dans toutes les parties du corps. »

« Le sieur Filliot-Monier, continue le rapport, chirurgien destiné par la Compagnie pour être chirurgien-major à Pondichéry, qui a assisté à la visite et au procès-verbal cy-dessus énoncé, a proposé l'usage d'un remède de sa composition par lequel il espère que l'on peut arrêter le progrès de cette maladie, même la guérir radicalement en ceux qui n'en sont attaqués que depuis peu d'années; en conséquence, nous l'avons prié d'en faire

---

(\*) Communication présentée à l'Académie de La Réunion, le 19 avril 1956.

l'épreuve, en présence de tous les chirurgiens, sur une fille qui avait été traitée par le sieur Macé [chirurgien-major de Bourbon] et avait même passé par le grand remède sans aucune guérison; depuis trois ou quatre jours qu'elle a pris de ce remède, [elle] se trouve beaucoup soulagée, ce qui fait espérer à tous les chirurgiens, suivant le rapport qu'ils nous en ont fait, que l'on peut parvenir à la guérison de cette maladie, attendu que le sieur Monier a assuré de guérir radicalement ceux qui sont attequés de maladies vénériennes et dont le grand remède n'a pu les guérir.

« Connaissant la conséquence qu'il y a d'apporter un prompt remède à cette première maladie par les suites fâcheuses et le progrès qu'elle fait, nous avons proposé audit sieur Monier de rester ici pour traiter les maladies; il nous a offert de communiquer son remède à celui des chirurgiens que nous voudrions nommer pour traiter les malades, aimant mieux aller à sa destination que de rester ici; mais, dans l'incertitude où l'on est que celui que nous commettrions puisse remédier aux accidents imprévus qui pourraient arriver, nous l'avons engagé de rester ici pendant un an aux conditions cy-après: de servir de chirurgien-major au lieu et place du sieur Macé qui a demandé à se retirer, pour servir les employés et troupes au service de la Compagnie, aux mêmes appointements de quinze cents livres par an qui lui sont accordées par la Compagnie, en outre d'une bouteille de vin par jour et de cinquante livres par mois pour sa subsistance; au bout duquel temps il passera aux Indes sur le premier vaisseau pour prendre l'emploi de chirurgien-major à Pondichéry, qui lui sera conservé en conséquence de son engagement avec la Compagnie; et qu'il traitera pendant ledit temps, à leurs frais, tous les habitants qui se trouveront attequés de ces sortes de maladies; que les remèdes qu'il prendra, appartenant à la Compagnie, pour traiter les malades autres que ceux qui sont à son service, seront payés. Fait à Saint-Paul, isle de Bourbon, audit an et jour que dessus [1er juillet 1726].

[Signé:] Lenoir, Dioré, Delorme, Sicre de Fontbrune, Dacheroy, Villarmoy. » (1)

Nous ne savons pas ce qu'il advint du sieur Filliot-Monier et de son merveilleux remède, ni s'il resta dans l'île pendant un an pour soigner les lépreux, mais lorsque ce procès-verbal arriva à Paris, il y détermina une profonde inquiétude. Les directeurs envoyèrent lettre sur lettre pour demander des explications et prodiguer des conseils. Ainsi, le 12 février 1729, la Compagnie adresse à Dumas copie de la consultation des sieurs Chirac et Sidobre, célèbres médecins de Paris, au sujet d'une

---

(1) C<sup>o</sup> 2, fol. 186 et s.

maladie qui règne dans l'île depuis longtemps et dont le Conseil a dit un mot il y a deux ans. « C'est de la vérole dégénérée en véritable lèpre. » La Compagnie expédie des remèdes par le *Duc de Chartres*. Cette maladie est incurable; il faut séquestrer les malades. La consultation avance qu'il faudrait les envoyer à l'île Rodrigue, mais cette solution est trop cruelle; peut-être pourrait-on réunir les malades dans le sud-est de l'île où le Pays Brûlé formerait barrière; une garde de soldats interdirait de passer sous peine d'être fusillé sur-le-champ; un chirurgien et un prêtre prendront soin des malades que l'on nourrira de tortues. Comme on prétend que la maladie vient de Madagascar, on embarquera sur les navires de traite un chirurgien pour visiter tous les noirs achetés. Il faudrait faire travailler les malades moins atteints, cela pourrait les soulager « par la transpiration ou autrement »; séparer les plus atteints en agissant secrètement, afin d'éviter que, se sachant perdus, ils puissent en « avoir l'esprit aliéné ou en mourir de frayeur » (2).

Une autre lettre, du 14 février 1729, explique qu'il existe à la Martinique une maladie semblable à la précédente, qu'on appelle le pian et qu'on traite de la façon suivante: enfermer le malade dans une case, y allumer un poêle afin de provoquer une sudation continuelle pendant huit ou dix jours; pour seule nourriture, du bouillon de tortue (3).

Le sieur Couzier, médecin-botaniste qui séjourna à Bourbon en 1727 et 1728, énumérant les maladies qu'on y rencontre, cite la lèpre comme non contagieuse mais héréditaire; il a essayé de la soigner en prescrivant « les délayans, les humectans, les absorbans et les apéritifs » ainsi que « des purgatifs ». Il avoue qu'il n'a pas guéri mais seulement soulagé ses malades (4).

Harcelé, Pierre-Benoît Dumas fournit aux directeurs, le 14 mars 1730, un rapport détaillé sur le petit nombre des malades, les mesures prises contre la contagion, les remèdes appliqués (5).

Le 23 décembre suivant, les directeurs lui en expriment leur satisfaction: « Il est vrai, disent-ils, que l'on avait donné à la Compagnie l'alarme bien vive au sujet de la lèpre qu'on lui avait dit régner dans l'isle de Bourbon. Elle voit par le détail

---

(2) A.N. F3 206, fol. 43.

(3) *Ibidem*, fol. 47.

(4) *Recueil périodique d'observations de médecine, chirurgie, pharmacie*, décembre 1757, Paris, t. VII, pp. 401-410.

Les textes correspondant aux notes (2), (3), (4) nous ont été très aimablement communiqués par M. Albert Lougnon. Nous l'en remercions vivement.

(5) A.C. C3 5, fol. 39 et 40.

que vous lui en faites dans votre lettre [...] et la déclaration de M. Abot, curé de Saint-Paul, et du chirurgien de l'isle, qu'il n'y avait que sept personnes en tout atteintes de cette maladie, mais que cependant vous vous disposez à prendre les mesures convenables pour séquestrer ces malades ainsi que ceux qui pourraient par la suite être atteints du même mal, en les faisant retirer sur un des îlots des Rivières du Galet et de Saint-Etienne qui ne sont accessibles que par un seul endroit. Il sera bien que vous preniez toutes les précautions que vous marquez pour leur ôter toute communication; il ne faut pas même manquer à faire publier une ordonnance qui la défende sous peine de la vie.

« Vous aurez soin de rendre compte régulièrement à la Compagnie de l'effet que les remèdes qui vous ont été envoyés pour cela, feront sur les malades, et vous donnerez ordre aux chirurgiens de vous en informer, ainsi que d'être très attentifs à découvrir ceux qui se trouveraient atteints de ce mal, afin de les séquestrer sur-le-champ. Comme ceux qui en sont atteints sont en petit nombre, il faut espérer que le parti que vous prenez de les séparer empêchera que ce mal ne se puisse étendre davantage. Veillez-y toujours et faites-y veiller très exactement les chirurgiens, dans la crainte que les particuliers ne le cachassent pour ne pas se voir privés de parents qui pourraient leur être chers. » (6)

Comme on le voit, dès l'origine, la situation des lépreux est celle qu'ils connurent longtemps: par crainte de la contagion, on les séquestre, en leur appliquant des remèdes problématiques dont l'inefficacité est vite vérifiée. Il est intéressant de noter que dès 1730 on avait eu l'idée d'isoler les lépreux dans une île de la Rivière des Galets ou de la Rivière Saint-Etienne: en 1792, on reviendra au projet d'installer un lazaret de quarantaine et une léproserie sur deux îlots inaccessibles de la Rivière des Galets.

Les pièces d'archives du XVIII<sup>e</sup> siècle qui se rapportent aux lépreux sont rares et difficiles à découvrir; nous n'avons pas pu les recenser toutes. Signalons seulement que parmi les sept personnes atteintes de la lèpre en 1730, se trouvaient deux petites-filles d'Athanase Touchard (7), dont l'une, Marie Hoarau, en raison de « l'état où était cette fille dont la maladie est incurable », se vit donner, le 20 août 1730, « un tuteur jusqu'à l'âge de majorité, lequel [tuteur], ajoute le texte, fera ensuite et pour toujours les fonctions de curateur » (8). Cette nomination d'un

---

(6) A. M. Dumas, à l'isle Bourbon, Paris, 23 décembre 1730. C<sup>o</sup> 40 ter 8<sup>o</sup>.

(7) C<sup>o</sup> 43 5<sup>o</sup>.

(8) C<sup>o</sup> 2597, 20 août 1730.

curateur à vie est la conséquence de la rigoureuse séquestration à laquelle ces malheureux malades étaient soumis.

Lorsqu'il s'agit de noirs esclaves, les procédés sont plus expéditifs : on les envoie à Madagascar par le premier bateau, même s'ils sont originaires des Indes. Ainsi, le sieur Gabriel Dumas, ayant reçu dans son lot de nègres un lépreux, le rend à la Compagnie qui l'embarquera « à bord du premier vaisseau qui ira à Madagascar » et obtient du Conseil, le 7 octobre 1734, qu'un autre noir lui sera réservé « pièce d'Inde de la première traite qui viendra de cette isle » (9). De même, le sieur Jean-Fernand Cazanove, « bourgeois de cette isle », parmi les « seize esclaves masles et femelles par lui acquis du sieur de Marquaysac », découvre « un masle indien nomme Moutou qui se trouve, suivant le rapport du chirurgien-major [...], attaqué de la lèpre et dont la maladie est incurable » : il en fait abandon au « Conseil supérieur de cette isle pour l'envoyer à Madagascar, ou autrement en faire ce qu'il jugera à propos, sauf toutefois audit sieur requérant à se pourvoir contre qui il jugera bon, pour son remboursement dudit esclave... » (10 novembre 1735) (10).

Il en fut ainsi pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle royal. A la période révolutionnaire, l'attention semble absorbée par les méfaits fréquents de la variole, qu'on s'efforce de limiter par de sérieuses quarantaines. C'est ainsi qu'un premier lazaret d'attente fut organisé à Saint-Denis, au pied du Cap Bernard, puis un autre à Saint-Paul dans le lit de la Rivière des Galets (11).

\*  
\*\*

Le XIX<sup>e</sup> siècle voit renaître la crainte des maladies contagieuses. Une ordonnance locale du 15 septembre 1823 concerne « la visite et la détention des esclaves soupçonnés de mal contagieux » (12), et le lazaret de vérification est transféré du Cap Bernard à la Ravine à Jacques en 1827, puis à la Ravine de la Grande Chaloupe en 1846 (13).

L'attention fut de nouveau attirée sur la lèpre par le gouverneur de Hell en 1839, encore ne s'agissait-il que des noirs lépreux, car il était admis que les gens libres se soignaient chez eux. Un rapport de la Commission de Santé avait conclu à la « non-contagion de la lèpre à Bourbon », mais aussi à la nécessité de séquestrer les noirs lépreux « dans un lieu où ils pour-

---

(9) C<sup>o</sup> 936, 7 octobre 1734.

(10) C<sup>o</sup> 937, 10 novembre 1735.

(11) Cf. L 295 et 296.

(12) Lettre du ministre de la Marine, amiral Duperré, 19 mars 1841.

(13) Delabarre de Nanteuil, *Législation de l'île de La Réunion*. 2<sup>e</sup> édition, Paris, Donnaud, 1864. T. IV, p. 133.

raient recevoir des soins, et désignait à cet effet le district de Salazie ».

« Le refus fait par les maîtres de rembourser les frais avancés pour leurs esclaves dans cette position » détermina le Conseil privé (14 décembre 1839) à décider « que ceux-ci seraient purement et simplement rendus à leurs maîtres ».

L'amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, remit tout en question par sa dépêche du 19 mars 1841. Il n'admettait pas « que seule parmi nos administrations coloniales, celle de Bourbon montrât en pareille matière une sorte de laisser-aller fondé sur des considérations d'économie », alors qu'il s'agissait « de mesures de précaution destinées à la fois à assurer aux malheureux qui sont atteints [de la lèpre] les soulagements praticables, et à préserver la population d'un contact qui, en admettant la doctrine contestable de la non-contagion, est du moins partout une cause d'effroi et de dégoût ». Il demandait un compte rendu sur les mesures prises, sur les nouveaux cas de lèpre, et qu'un arrêté réglementaire soit étudié concernant « les esclaves du gouvernement en même temps que ceux des habitants » (14).

La dépêche ministérielle du 19 mars 1841 ne devait produire son effet qu'en 1847. Le 30 août, M. de Lasalle, directeur de l'Intérieur, arrête qu'une commission de cinq membres « est nommée à l'effet d'examiner et de déclarer :

« 1. — Quelle est en ce moment à Bourbon l'importance de la lèpre considérée sous le double rapport du nombre des malades et du caractère contagieux ou non-contagieux de la maladie ;

« 2. — Quels seraient les moyens de séquestration à employer à l'égard des lépreux pour le cas où la lèpre régnante à Bourbon serait reconnue contagieuse ;

« 3. — Les moyens d'isolement qu'il conviendrait d'adopter dans le cas de la négative ;

« 4. — De désigner le lieu le plus convenable pour l'établissement d'une léproserie et d'en déterminer le plan et les installations ;

« 5. — De fixer l'aperçu de la dépense que nécessiterait la construction d'un établissement de ce genre ;

« 6. — De déterminer le chiffre des dépenses annuelles tant pour l'entretien du personnel de l'établissement que pour les frais de nourriture, de vêtements et de médicaments des lépreux ;

« 7. — De préparer sur cet objet un projet de règlement basé sur l'ordonnance du 15 septembre 1823. » (15)

Cet Arrêté de 1847, peut-être à cause de la libération des

---

(14) Lettre de l'amiral Duperré, 19 mars 1841.

(15) Arrêté du 30 août 1847.

esclaves qui survint en 1848, demeura lettre morte jusqu'en 1852. Cependant, la situation n'était pas brillante et la panique gagnait peu à peu la population. Le gouverneur recevait des lettres affolées, dans le genre de celle-ci, du 16 mai 1850 :

« Monsieur le Gouverneur,

« Une maladie affreuse, la lèpre, se propage tellement à l'île de La Réunion, qu'elle aura bientôt pénétré dans toutes nos familles. La propagation de ce mal incurable est due jusqu'ici au laisser-aller des maires et de nos conseils communaux. Saint-Paul semble plus particulièrement atteint par l'horrible contagion. De nombreux lépreux habitent cette ville, y fréquentent ses places publiques, font laver leur linge dans ses lavoirs... » (16)

Sous la pression de l'opinion publique, le gouverneur Doret installa une première léproserie en 1850 (17), à Saint-Denis, au pied du Cap Bernard, « au-delà du cimetière de l'Ouest » (18), dans les locaux de l'ancien lazaret. C'est l'époque où l'infortuné Eugène Dayot se mourait lentement à Saint-Paul de ce mal implacable dont il avait ressenti vingt ans plus tôt les premières attaques (8 septembre 1810 - 19 décembre 1852) (19).

Pour donner suite à l'Arrêté de 1847, une commission spéciale sanitaire se réunit enfin le 31 janvier 1852 en vue de déterminer si la lèpre était contagieuse ou non. Le président, Saurin, et les six membres donnèrent chacun son avis. Le procès-verbal de la séance se termine par une phrase courtelinesque qui prêterait à sourire s'il s'agissait de tout autre sujet : « La question : la lèpre est-elle ou n'est-elle pas contagieuse ? lit-on, se trouve donc résolue affirmativement, à l'unanimité moins un. » Pourtant, l'unique opposant avait excipé d'une raison péremptoire : « Si la lèpre était contagieuse, disait-il, tout le monde l'aurait contractée depuis longtemps. » Mais cet avis sensé ne pouvait pas prévaloir contre « l'unanimité moins un » ! (20)

Immédiatement après cette décision de la Commission spéciale sanitaire, le médecin-chef se met en devoir de rédiger un mémoire qui sert d'introduction à un projet d'Arrêté :

« Un mal contre lequel la médecine est restée jusqu'à présent à peu près impuissante, la lèpre, fait dans la colonie des progrès de jour en jour plus effrayants. Au lieu des cas isolés que l'on observait il y a quelques années, ce sont des groupes

---

(16) Renault Bellard, Saint-Paul, 16 mai 1850.

(17) *L'Histoire abrégée de l'île Bourbon*, par « un professeur d'Histoire », Lahuppe, Saint-Denis, 1883, dit 1851, mais on sait que le docteur Ormières fut chargé des lépreux par Arrêté du 4 juin 1850.

(18) Roussin, *Album de La Réunion*, 2<sup>e</sup> édition, Saint-Denis, Lahuppe et Paris, Vanier, 1883, t. IV, p. 194.

(19) *Ibid.*, article sur Eugène Dayot.

(20) Commission sanitaire, procès-verbal, 31 janvier 1852.

plus ou moins nombreux d'individus atteints de cette terrible affection, que l'on rencontre aujourd'hui dans presque toutes les communes, et spécialement dans celles qui sont situées sous le vent de l'île. Saint-Paul, Saint-Gilles, Saint-Louis en offrent une quantité déjà considérable.

« A la manière dont marche le fléau, il y a lieu de redouter qu'il n'envahisse bientôt tous les quartiers sans exception. Il sera alors impossible de songer à le détruire ; il faudra l'accepter comme un mal inhérent au pays...

« Personne n'ignore que les lépreux de Saint-Denis, entassés dans une maison délabrée, accessible à tous, échappent continuellement à la surveillance de leur gardien et viennent se mêler à la population environnante. Chacun sait à n'en pouvoir douter, qu'ils ont des communications de tout genre, même les plus immédiates (21), avec des sujets sains qu'ils peuvent et doivent contaminer à la longue.

« Enfin, c'est un fait de notoriété qu'ils élèvent des volailles et des porcs qui sont, chaque matin, vendus au bazar public, et que, parmi ces derniers animaux, beaucoup présentent dans leurs chairs ces granulations noires et fongueuses, source d'une foule de dermatoses plus ou moins parentes de la lèpre elle-même.

« A Saint-Gilles, sur les bords de la mer, s'élèvent des cases presque toutes remplies d'une population dévorée par l'horrible maladie dont il s'agit.

« Le dirai-je enfin, dans les régions sociales les plus élevées, et dans toutes les localités de l'île, il se trouve aujourd'hui des individus porteurs des signes évidents, pathognomoniques, de la lèpre avancée. Ces individus circulent librement, pressent la main de tous ceux qu'ils rencontrent, et vivent au milieu d'une population pour laquelle leur aspect est une épouvante et leur contact un immense danger. »

Alléguant ensuite que « la lèpre se gagne au contact répété », qu'elle « s'engendre dans l'atmosphère des personnes qui en sont atteintes », qu'il serait chimérique d'attendre que les lépreux « se soumettent bénévolement, spontanément, aux dispositions générales », le médecin-chef se prononce pour la séquestration des malades, comme à Cayenne, et propose un projet d'Arrêté gubernatorial (22), qui, dûment amendé, fut signé le 25 février 1852, et dont voici le texte :

« Article premier. — Une léproserie sera établie dans le bâtiment existant aujourd'hui à la Ravine à Jacques (ancien lazaret).

---

(21) En note dans le manuscrit et biffé : « négresse devenue grosse du fait d'un lépreux ».

(22) Mémoire introductif au projet d'Arrêté.

« Art. 2. — Tout individu désigné comme lépreux sera tenu de se présenter à la Commission sanitaire centrale aux jour et heure indiqués par le directeur de l'Intérieur.

« Art. 3. — Tout individu reconnu lépreux par la Commission sanitaire centrale sera immédiatement séquestré à la léproserie.

« Art. 4. — Pourra être dispensé de cette obligation tout lépreux qui s'engagerait à quitter la colonie ou qui justifierait de moyens suffisants pour recevoir dans sa famille les soins que réclame son état.

« Cette autorisation exceptionnelle ne sera accordée qu'à la condition expresse d'une séquestration absolue dont l'inexécution entrainera de plein droit l'application de la mesure prescrite par l'article 3.

« Art. 5. — Les lépreux sont nourris, entretenus et traités aux frais de la colonie, s'ils sont reconnus indigents.

« Art. 6. — Un médecin sera affecté au service des lépreux. Des mesures seront prises pour que les secours de la religion leur soient assurés.

« Art. 7. — Les dépenses de la léproserie seront supportées par le Trésor colonial, et imputées sur les fonds de subvention aux communes pour vieillards, infirmes, etc.

« Art. 8. — Il sera pourvu par un Arrêté d'administration à la police et au règlement intérieur de l'établissement. » (23)

Aussitôt dit, aussitôt fait. Les quelques lépreux, parqués au lazaret de Saint-Denis sont immédiatement installés à l'embouchure de la Ravine à Jacques. Des condamnés servent d'infirmiers sous la direction d'un infirmier-major. On rassemble les malades un peu partout dans l'île : au mois d'août 1852 ils sont 126, dont 25 femmes. Il y a des désertions, vite compensées par des entrées ; l'état sanitaire est mauvais : le rapport hebdomadaire du 9 août 1852 signale 5 dyssentériques et 5 varioleux ; celui du 24 août, 3 décès. « La ravine est à sec et le linge ne peut pas être lavé [...]. L'eau manque pour le lavage du linge. Tous les lépreux se plaignent amèrement. Il est impossible qu'un seul seau qui leur a été donné pour puiser l'eau dans un puits qui en contient à peine, puisse suffire à l'expiration du lavage. » (24)

De plus, la léproserie est à peu près inaccessible par voie de terre. Pour y accéder, il faut emprunter le bateau-poste qui n'est pas toujours disponible. Dès le mois de mars 1852, des tractations ont lieu dans le but de faciliter les passages, soit par l'achat d'un bateau spécialement affecté au service de la léproserie, soit par un contrat passé avec un établissement de

(23) Delabarre de Nanteuil, *op. cit.*, p. 164.

(24) Ormières, médecin de la léproserie, rapports 9 et 24 août 1852, série M.

marine: « le nombre des lépreux déjà considérable, écrivait le commissaire central de sûreté Lambert, l'obligation imposée au médecin et à l'ecclésiastique d'apporter les secours temporels et spirituels, le transport des vivres » l'exigent. « Au point de vue de l'humanité, il serait heureux que le transport des lépreux au lieu destiné ne se fit jamais attendre, et que, par suite de cette absence de régularité dans le transport, on évitât, comme cela se présente aujourd'hui, de voir ces malades exposés à attendre leur départ, retenus qu'ils sont à l'ancien lazaret, où ils ne peuvent recevoir ni nourriture, ni soins convenables. » (25)

En avril 1852, un accord intervint pour fournir un bateau particulier au lieu du bateau-poste. Le médecin — c'était le vieux docteur Ormières — et l'ecclésiastique, le Père Pascal, devaient s'entendre pour voyager ensemble, et avertir « le capitaine de port [de Saint-Denis] la veille de leur départ, afin que ce chef de service pût requérir de M. Wilmann, un bateau qui, demandé à l'instant même, pourrait ne pas se trouver à sa disposition » (26).

Malgré cet accord, le passage demeurait aléatoire, soit que la mer fût « impraticable », soit seulement qu'elle fût « grosse au bout du pont », comme s'exprime un rapport du capitaine de port de février 1853 (27).

A peine arrivé à Bourbon (8 août 1852), le gouverneur Hubert-Delisle semble s'être intéressé à la léproserie et avoir décidé son transfert: le 20 novembre 1852, il signe un magnifique « Plan d'installation des lépreux à la Pointe des Galets, sur un terrain appartenant à M. de Jouvancourt » (28). Il est à regretter que ce projet n'ait pas été réalisé: les bâtiments, allées d'arbres, jardins, canalisations d'eau, s'étendaient sur sept hectares.

Le gouverneur se rendit lui-même à la léproserie de la Ravine à Jacques, notamment le 21 septembre 1853: il en revint littéralement horrifié et prit sur-le-champ d'énergiques dispositions afin d'améliorer le sort des lépreux: « J'ai eu le cœur brisé, écrit-il, en visitant cet hôpital de la Ravine à Jacques » (29). Il fit exécuter pour 2.000 francs de travaux et fit un arrêté (5 octobre 1853) qui doublait le nombre des vêtements alloués aux malades par un Arrêté précédent du 7 juillet 1852.

---

(25) Le commissaire central de sûreté Lambert au directeur de l'Intérieur, Saint-Denis, 23 mars 1852.

(26) Le Père Pascal au directeur de l'Intérieur, Saint-Denis, 22 avril 1852.

L'ordonnateur Barret au même, Saint-Denis, 24 avril 1852.

Le directeur de l'Intérieur à l'ordonnateur, Saint-Denis, 26 avril 1852.

Le même au docteur Ormières, Saint-Denis, 26 avril 1852.

(27) Série M.

(28) *Ibidem.*

(29) Le gouverneur Hubert-Delisle à Monsieur le Directeur, Saint-Denis, 21 septembre 1853.





« Par homme et par an : 1852 : 4 chemises, 4 mauresques, 4 bonnets en toile de coton, 1 capote ; 1853 : 8 chemises, 8 mauresques, 8 bonnets en toile de coton, 1 capote.

« Par femme et par an : 1852 : 4 chemises, 4 blouses, 2 mouchoirs pour la tête, 2 mouchoirs pour le cou ; 1853 : 8 chemises, 8 blouses, 4 mouchoirs pour la tête, 4 mouchoirs pour le cou. » (30)

Malheureusement la quantité de savon procurée demeurait 250 grammes par tête et par mois.

Il y eut parfois des erreurs dramatiques. C'est ainsi qu'au début d'octobre 1853 on s'aperçut que trois personnes étaient séquestrées depuis dix-huit mois sans avoir la lèpre. A la lettre indignée du directeur de l'Intérieur, le médecin-chef avait beau jeu de répondre : « Toute lèpre, parmi les innombrables variétés qu'on observe, n'est pas, Dieu merci, au-dessus des ressources de la science. Celle dont étaient atteints Arthur, Zaïre et Anaïs était de celles qu'un traitement méthodique et opiniâtrement continué peut encore vaincre. Il n'y a pas eu erreur, mais guérison. » (31)

L'erreur même certes eût été excusable, à cette époque où aucune recherche scientifique sur la lèpre n'avait encore été faite, mais les conséquences de telles erreurs étaient désastreuses si l'on songe à la condition des malades séquestrés.

Le commissaire central de sûreté Lambert se rendit à la léproserie, par voie de terre, en compagnie de l'abbé Fava et d'un médecin, le 19 octobre 1853 : « Après plus de trois heures de marche par une route accidentée et d'un accès difficile, écrit-il, nous sommes arrivés dans le fond de la Ravine à Jacques. » Il rend compte ensuite de son inspection : « Nous avons constaté que l'effectif des malades était de 71 : 63 hommes et 8 femmes. Je leur ai demandé s'ils recevaient régulièrement leurs rations et s'ils étaient l'objet de soins et d'attention de la part des employés de l'établissement ; ils m'ont répondu affirmativement [...] La viande qu'ils recevaient le dimanche n'était pas toujours de bonne qualité et le poids en était diminué par la quantité d'os qu'on y ajoutait [...]. Les 250 grammes de savons donnés à chaque homme par mois ne suffisent pas au lavage de leur linge qui, à raison de leur état, nécessite un blanchissage fréquent [...]. Les salles sont tenues aussi proprement que possible » mais les travaux ordonnés pour assurer l'aération n'ont pas été faits.

« [...] Le canal qui donne l'eau à l'établissement est en fort

---

(30) Delabarre de Nanteuil, *op. cit.*, p. 167.

(31) Ordre du directeur de l'Intérieur d'élargir, 7 octobre 1853.

Le même au médecin-chef pour protester, 7 octobre 1853.

Réponse du médecin-chef, 8 octobre 1853.

mauvais état et ne fournira l'eau suffisante que lorsqu'il sera réparé.

« Votre attention doit être éveillée sur le cimetière qui est tellement rapproché du lit de la ravine qu'il y a lieu de craindre que les cadavres, qui ne peuvent être enterrés qu'à une profondeur de 4 ou 5 pieds, ne soient affouillés par les eaux et emportés par le courant. Il se trouve situé à une distance d'environ 500 mètres des bâtiments, et c'est le seul endroit où il y ait un peu de terre pour recouvrir les fosses [...].

« [...] Considérations sur la situation topographique de l'établissement. Placé sur le bord de la mer, à l'ouverture d'une ravine profonde, surplombé par des remparts à pic et d'une grande élévation, il est soumis à tous les inconvénients de tous les établissements assis dans le lit des ravines ou des rivières. Comme hôpital, sa position est désastreuse, attendu que les vents généraux passent au-dessus de la ravine dans laquelle il est situé, sans pénétrer dans sa profondeur. L'aération, ne pouvant avoir lieu que par les parties qui regardent la mer, est impossible parce qu'il ne présente aucune ouverture de ce côté. Il est partagé par un mur de refente qui le coupe en deux parties égales et qui empêche que l'air qui entre par une fenêtre puisse s'échapper par celle qui est en face; d'où il résulte que tout courant d'air est impossible et que les miasmes, ne pouvant être déplacés, stagnent dans les salles. Il est en outre bâti sur un sol sec et aride; pas un arbre pour le protéger contre les rayons du soleil et pour offrir son ombre bienfaisante aux malheureux qui l'habitent. Aussi les voit-on étendus sur la plage, exposant leurs corps mutilés aux rayons d'un soleil brûlant, et passant sans transition aucune d'une chaleur étouffante au froid glacial et à l'humidité pénétrante des nuits. On a l'âme navrée quand on descend dans ce gouffre et que l'on voit ces hommes défigurés par une maladie hideuse et repoussés par la société, venir vous demander si on les a enlevés à leur famille et à leurs amis pour les faire mourir de misère et de désespoir. Certes, la loi qui les séquestre serait bien cruelle si, à la place de la liberté qu'ils ont perdue, des privations sans nombre qu'ils endurent, on ne pouvait leur offrir que cet asile de désolation [...].

« Une autre considération non moins importante que les précédentes est celle qui a rapport aux dangers que pourraient courir les lépreux si, pendant les pluies torrentielles de l'hivernage, les eaux, grossies outre mesure, venaient s'abattre sur l'établissement et l'entraîner avec elles, comme on en a eu des exemples assez récents. »

Le commissaire terminait son rapport en demandant pour les lépreux « plusieurs outils » et « quelques instruments aratoires », faisait l'éloge du médecin, de l'aumônier et du surveillant; sa conclusion était formelle: « Il est urgent d'enlever ces malheureux [les lépreux] de la Ravine à Jacques et de les placer

dans une localité qui offrira des conditions de salubrité et de bien-être plus satisfaisantes.» (32)

Le projet d'aménagement d'une léproserie à la Pointe des Galets avait été abandonné dès le mois de juin 1853 à cause de son prix de revient (33). A la Montagne, plusieurs propriétaires proposèrent de céder leur « habitation » dans le même but : la propriété Calvert « sur le Cap Bernard », les habitations Hamelin et Dujardy que possédait M. de Jouvancourt, et, le long de la Ravine à Jacques en montant, les propriétés Jouan, Jacquin-Delpit et Dubourg (34). Un rapport du docteur Richard, chargé de visiter ces différents terrains, se prononce nettement pour le terrain Jacquin : c'est celui où se trouve encore actuellement la léproserie Saint-Bernard (35). Le gouverneur entreprit le voyage afin de voir par lui-même ce qu'il en était (36). Le docteur Le Petit, vice-président de la Commission sanitaire, en fait la description suivante :

« Cette propriété, que M. Jacquin dit lui appartenir, est principalement constituée par une colline en pente, longue de 80 gaullettes et large de 50 environ, bornée à l'ouest par la Ravine à Jacques, et à l'est par une autre ravine moins profonde et sans nom.

« Cette colline, adossée à la montagne par son extrémité sud, s'en éloigne en se rétrécissant pour se terminer en pointe au-dessus de l'habitation Jouan. Son élévation, relativement à la Ravine à Jacques, est de 100 mètres à peu près.

« Ce lieu est fertile et forme actuellement un potager qui n'en occupe guère que la partie supérieure en plate-forme. Les deux versants seraient facilement appropriés à la même destination.

« De nombreux bananiers, quelques letchis, manguiers, caféiers et palmistes y donnent de l'ombrage et des fruits.

« La maison occupée par M. Delpit en est à un mille et se trouve sur le bord de la nouvelle route. Un simple sentier, que l'on pourrait rendre carrossable à l'aide de quelques travaux de terrassement, est le seul moyen actuel de communication entre ce point et la colline Jacquin.

« A six minutes de cette colline et dans le nord-est, une

---

(32) Le commissaire central de sûreté à Monsieur le Directeur de l'Intérieur, Saint-Denis, 24 octobre 1853.

(33) Lettre d'Alexandre de Jouvancourt, 2 juin 1853.

Lettre de l'ingénieur colonial Schneider, 3 juin 1853.

Lettre de l'ingénieur en chef, 5 juin 1853.

(34) Lettres de : Delpit fils, Ravine à Jacques, 28 novembre 1853; Calvert aîné, Saint-Denis, 30 avril 1854; Le Sur, tuteur des héritiers Jouan, Saint-Denis, 1er juin 1854; Luc Dubourg, Saint-Denis, 17 juin 1854.

(35) Docteur Richard au médecin-chef, Saint-Denis, 4 juin 1854.

(36) Lettre de Luc Dubourg, Saint-Denis, 17 juin 1854.

eau claire, fraîche et limpide, prend sa source au milieu d'un bouquet de jamrosas, pour circuler, dans une rigole pratiquée dans la terre, jusqu'à la maison Jacquin où elle est reçue et dirigée, au moyen de bambous, sur divers points du potager. Là, elle se perd par absorption. Nous avons calculé que le volume à l'arrivée peut s'élever à mille litres par heure. Jamais, dit-on, cette source ne tarit. Tout porte à le croire. Il paraît même que son abondance actuelle est au minimum. Elle serait donc plus que suffisante pour pourvoir aux besoins d'un grand nombre de personnes, à la condition d'établir des bassins propres au lavage des vêtements.

« Le site et ses environs sont pittoresques et agréables. L'air y est frais et pur. Cette position nous paraît donc convenir à la destination qu'on lui prépare, à cela près des quelques inconvénients que nous allons signaler :

« L'élévation de la colline et son peu d'abri l'exposent aux vents, souvent très forts, de la Montagne ;

« La température doit y être très variable ;

« En raison du voisinage de la Ravine à Jacques, il sera bien difficile, sinon impossible, d'empêcher complètement les lépreux d'aller faire quelquefois leurs ablutions dans ses eaux qui inspireront dès lors beaucoup de dégoût à tous les habitants placés plus bas. » (37)

\*  
\*\*

A partir de ce rapport du 18 juin 1854, les faits se précipitent en vue d'établir au plus tôt les lépreux dans ce lieu « idyllique » : le 19 juin, la Commission sanitaire spéciale donne un avis favorable (38) ; le 3 juillet, le gouverneur fixe « le prix d'achat à la somme nette de 7.500 francs pour l'acquisition de la propriété Jacquin » ; le 6 juillet, ordre est donné de « remplir au plus tôt les formalités d'acquisition » ; M. Delpit s'engage à laisser à l'Administration la jouissance de l'eau qui prend sa source sur sa propriété, et d'abandonner à l'Administration le terrain nécessaire pour le chemin qui doit conduire à la léproserie » (39) ; le 12 août, les bâtiments étant en place, le directeur de l'Intérieur donne « des ordres pour que la translation de la léproserie à la Montagne de Saint-Denis soit opérée lundi prochain 14 du courant. A compter de ce jour, les bâtiments du lazaret seront rendus à leur destination première [...] (40).

C'est donc le 14 août 1854 que les premiers lépreux furent installés, assez mal du reste, à l'emplacement de l'actuelle lépro-

---

(37) Rapport de Le Petit au président de la Commission sanitaire, Saint-Denis, 18 juin 1854.

(38) Avis de la Commission sanitaire spéciale, 19 juin 1854.

(39) Lettre du 6 juillet 1852.

(40) A Monsieur l'ingénieur en chef, Saint-Denis, 12 août 1854.

serie. Dès le 27 août suivant, le gouverneur Hubert-Delisle se préoccupait du soulagement moral de ces malades. « Vous voudrez bien donner des ordres, écrit-il au directeur de l'Intérieur, pour que Monsieur l'ingénieur dresse le plan d'une petite construction auprès de la léproserie pour y loger les Filles de Marie. La maison devra avoir 30 pieds de long sur 12 de large, et une varangue dont les deux extrémités formeront deux cabinets. Il suffira de l'environner en torchi, mais l'échantillon devra être assez fort. Il faut aussi faire la maison sur cadre et soubassements. La charpente assez résistante pour recevoir plus tard une couverture en bardeau; pour le moment, la paille suffira. Le terrain est désigné. M. Delpit s'est déjà engagé à le donner; il est situé près de la source [...] (41).

Un long rapport du docteur Langaudin, du 30 août 1854, met en évidence les fâcheux inconvénients d'une aussi hâtive installation :

« La léproserie actuelle est placée sur un plateau élevé compris entre deux ravines qui se réunissent un peu plus loin, ce qui donne au terrain occupé la forme d'un triangle. C'est au sommet du triangle que sont placés les malades, la base étant réservée pour les logements des gardiens et infirmiers, pour la cuisine, le magasin de dépôt et autres dépendances.

« Cette disposition, favorable pour l'isolement des individus, a un inconvénient : c'est que les cabanes étant adossées à l'un et l'autre côté au bord même du ravin, il n'y a pas possibilité de donner aux logements un développement plus grand que celui qu'ils ont aujourd'hui, et qu'il n'existe aucun terrain sur lequel ces malheureux puissent cultiver quelques légumes et un peu de maïs. En outre, il n'y a pas non plus possibilité pour eux d'élever des poulets, chose à laquelle les noirs tiennent beaucoup, et qui, indépendamment de la distraction que cette occupation leur procurerait, leur permettrait aussi d'améliorer un peu leur position bien malheureuse.

« **Logement.** Les hommes et les femmes sont logés dans des espaces différents et complètement isolés.

« Les cases des hommes forment un carré parfait. Elles sont toutes en paille. Cette disposition, bonne pour la toiture, offre pour les parois un inconvénient très grave, auquel il est urgent de porter remède. Quelque bien faites que soient ces parois, les pailles n'en sont pas si bien jointes que l'air ne passe partout à travers. Or, cet établissement, se trouvant placé sur un monticule entre deux grandes ravines qui l'isolent de toutes parts, est exposé en plein aux brises très fortes qui règnent dans ces parages. Il en résulte que, pendant la nuit, ces cases sont excès-

---

(41) Le gouverneur Hubert-Delisle au directeur de l'Intérieur,

sivement froides, que les courants d'air y sont violents et que les lépreux y souffrent beaucoup.

« Ils sont unanimes à se plaindre de ce très sérieux inconvénient. Je crois que pour remédier à cela, il serait nécessaire d'élever un mur en torchis en dehors du mur en paille qui existe déjà.

« Ces bâtiments n'ont d'ouvertures que sur la façade qui donne dans la cour. Les ouvertures sont des portes et des fenêtres, fermées par des battants en bois. Or, à la moindre inspection, il est impossible de n'être pas frappé du peu de soin qui a été apporté dans la construction de ces parties de l'établissement. Quelques-unes des portes sont plus petites que l'ouverture qu'elles sont destinées à fermer. Certains contrevents sont placés de telle façon qu'ils recouvrent la paille par en bas, tandis qu'ils laissent un jour considérable dans le haut.

« Enfin le gardien de la léproserie m'a exprimé des craintes sur la solidité des cases pour l'hivernage prochain, rien ne les abritant contre les ouragans : ces craintes sont d'autant mieux fondées que, d'après ce qu'il m'a dit, il y aurait déjà une de ces cases que le vent de ces jours-ci a fait remuer.

« J'ai déjà dit que toutes les ouvertures étaient placées sur la façade intérieure des cases. Ne serait-il pas convenable qu'il en fût pratiqué quelques-unes, mais bien closes, sur la face extérieure, afin de faciliter la ventilation des chambres qui, sans cela, conserveront l'odeur désagréable qu'y répandent ces nombreux malades.

« La cour intérieure, d'où il est défendu aux lépreux de sortir, m'a paru bien étroite, car c'est condamner ces pauvres gens à une inactivité complète et en faire de véritables prisonniers, alors qu'on aurait pu, ce me semble, leur laisser plus de liberté, attendu qu'ils sont déjà bien séquestrés par leur position entre deux ravines ; mais ce qui est plus sérieux, c'est qu'elle est totalement dépourvue d'arbres. Or, dans l'hivernage, alors qu'il sera impossible aux lépreux de rester exposés aux ardeurs du soleil ils n'auront pour s'en préserver que les cases où ils couchent. Là, ils seront obligés de manger, fumer, etc., ce qui fera encore augmenter la mauvaise odeur que leur présence continuelle y entretiendra.

« Il serait possible, je crois, d'augmenter l'étendue de leur cour en diminuant d'autant le vaste jardin laissé en jouissance au gardien, et, pour le soleil, il serait nécessaire qu'on plantât dans cette cour quelques arbres déjà un peu grands pour leur donner promptement de l'ombre.

« Les latrines ont été aussi, de la part des hommes, le sujet de réclamations qui m'ont paru justes [...]. Il serait facile, il me semble, au moyen de quelques pieux, de faire des latrines de plain-pied avec le sol, et qui seraient à la portée de tous les lépreux [...].

« Quant aux femmes, celles-ci n'étant qu'au nombre de 7, l'espace qui leur est destiné est proportionnellement beaucoup plus grand et, par suite, a moins d'inconvénients [...].

« **Nourriture.** J'ai interrogé beaucoup d'individus à ce sujet; ils ont été unanimes pour déclarer que leur nourriture journalière était bonne, mais ils m'ont fait une réclamation juste, relativement à celle qui leur est donnée quand ils sont malades. Aujourd'hui, il ne leur est rien accordé de particulier quand ils sont atteints de maladies intercurrentes. Il est bien évident que les haricots, les pommes de terre, etc., ne sont pas des aliments rationnels pour des individus atteints de dysenterie ou autres maladies.

« **Infirmerie.** En ce moment, tous les lépreux sont bien portants, sauf un noir qui se meurt des suites d'une paralysie presque générale. Ce malheureux est placé dans un coin d'une case, où il est gênant pour ses compagnons en même temps qu'il est pour eux un objet de pitié. Ne pourrait-on pas construire, dans un coin de l'établissement, une petite case en paille, capable de recevoir 3 à 4 lits et qui servirait d'infirmerie? De cette façon, ceux qui sont bien malades seraient placés à part, de telle sorte qu'il serait plus facile de les traiter et que leurs compagnons ne seraient pas témoins de leur agonie.

« **Sœurs hospitalières.** On m'a dit qu'il était question d'établir à la léproserie deux sœurs pour veiller sur les lépreux. Cette disposition serait essentiellement utile; elle permettrait une surveillance de tous les instants, amènerait une plus grande propreté et procurerait à ces malheureux ces petits soins journaliers dont ils sont entièrement privés.

« Mais pour obtenir ces bons résultats, il est à désirer que leur logement soit assez rapproché de la léproserie [...].

« **Médication.** Il paraît, d'après les renseignements que j'ai recueillis, qu'aucune expérience n'a été entreprise jusqu'à ce jour, à la Ravine à Jacques, pour la guérison de la lèpre. Cependant, il serait convenable de rechercher l'utilité de l'*hydrocotyle asiatica* contre cette affreuse maladie, en ce moment surtout, où, d'après ce que j'ai vu, le ministre vient d'ordonner l'envoi d'une certaine quantité de cette plante dans nos colonies des Antilles, afin qu'on pût faire avec elle des essais sur la lèpre.

« Ces essais, presque impossibles aujourd'hui à cause de la grande distance de la léproserie, deviendront plus faciles lorsqu'on aura sur les lieux des Sœurs qui pourront administrer les médicaments. J'attendrai ce moment-là pour commencer les expériences, si vous le jugez convenable [...]. » (42)

L'« *hydrocotyle asiatica* », dont parle le docteur Langaudin, est une ombellifère à ombelles simples, vulgairement appelée

---

(42) Rapport du docteur Langaudin, Saint-Denis, 30 août 1854.

« *cochléaria* du pays ». Jacob de Cordemoy, dans sa *Flore de l'île de La Réunion*, la décrit comme une « herbe glabre, d'aspect variable. Les feuilles sont plus ou moins larges et ternes dans les champs ; sur le rivage de la mer, elles deviennent plus petites, épaisses, charnues, luisantes. Les hydrocotyles nummularioides et ficarioides sont des formes qui habitent les plateaux élevés.

« Dépuratif. Usité contre les maladies cutanées, la lèpre, la syphilis, en boisson et en bains. » (43)

Par dépêche du 16 mars 1854, le ministre de la Marine et des Colonies avait demandé à La Réunion qu'on lui envoie 20 kg. de feuilles sèches et 4 kg. d'extrait aqueux d'hydrocotyle asiatica. Confiés le 1er février 1855 au *Bissette et Pécoul*, ces médicaments n'arriveront jamais à destination. Une nouvelle dépêche, du 7 décembre 1855, demandera un nouvel envoi, mais les feuilles, mises à sécher, ayant moisie à cause des pluies torrentielles de l'hivernage, seul l'extrait aqueux prendra place sur la corvette la *Constantine*, le 14 juillet 1856 (44).

Le rapport du docteur Languandin, cité plus haut, affirmait à juste titre : « l'établissement actuel n'est encore qu'ébauché ». La correspondance de l'époque met en lumière le réel souci que l'on avait d'améliorer la situation :

Saint-Denis, 4 septembre 1854. L'ingénieur en chef p. i. Schneider à Monsieur le Directeur. « M. l'abbé Fava a indiqué pour l'emplacement du presbytère en construction à proximité de la léproserie, un terrain qui appartient en partie à l'Administration, en partie à M. Delpit. Ce propriétaire lui a promis une renonciation écrite pour la partie du terrain qui se trouve être sa propriété. »

5 septembre 1854. Ordre à l'ingénieur en chef de préparer le logement des Filles de Marie.

6 septembre 1854. Rapport du docteur Languandin : Le lépreux paralysé est mort. Il reste 66 lépreux : 59 hommes et 7 femmes.

« Les lépreux demandent qu'il leur soit construit au milieu de la cour un petit cabanon en feuilles d'aloès pour qu'ils puissent en faire une petite cuisine, chose indispensable pour des gens qui ont tous des marmites et l'habitude de faire cuire une foule de petites choses [...].

« La cour des hommes forme trois terrasses superposées [...] », un chemin en plan incliné servirait à la communication des trois étages de la cour.

Les lépreux sollicitent « la permission de sortir de leur enclos et de cultiver un des versants de la ravine qui les borne et qui est moins abrupte que l'autre [...].

---

(43) Jacob de Cordemoy, *Flore de l'île de La Réunion*. Paris, Klincksieck, 1895, p. 434.

(44) Documents sur la léproserie. *Passim*.

« [...]La toiture de la maison [du gardien] a été traversée et tous ses effets mouillés [...]. »

Saint-Denis, 8 septembre 1854. L'ingénieur Schneider répond aux griefs exprimés par le docteur Langaudin.

Saint-Denis, 13 septembre 1854. Rapport du docteur Langaudin : Il y a toujours 66 lépreux. Les améliorations demandées sont en voie d'exécution.

Saint-Denis, 20 septembre 1854. Rapport du commissaire central de sûreté Lambert à Monsieur le Directeur de l'Intérieur :

« Conformément à vos ordres, je me suis transporté le 7 septembre avec Monsieur l'Ingénieur en chef à l'établissement de la léproserie [...].

« Le chemin prenant à la nouvelle route et qui conduit à cet établissement offre le parcours de plus d'une demi-lieue. Il est en voie d'achèvement. Rendus à un quart de lieue de là, nous avons rencontré M. l'ingénieur colonial Maillard et M. Soumagne, employé des Ponts et Chaussées, qui nous ont conduit au lieu choisi pour le presbytère en cours de construction ; non loin de là, doit être édifiée une chapelle affectée aux fidèles de la localité.

« Plus loin, nous avons examiné le lieu destiné à l'établissement des Sœurs. Sa situation sur le versant d'une colline, la proximité de l'eau, et le gisement [sic] d'un plateau propre au jardinage, rendent ce séjour très convenable.

« [...] Le camp des lépreux, construit sur un plateau avantageux et d'aspect agréable, forme un carré dont les angles sont formés à l'aide de palissades en bambous. Les salles occupées par les malades sont espacées [sic] et permettent d'en loger un plus grand nombre [...].

« L'installation d'une cuisine est sollicitée dans l'intérêt de la conservation de cet établissement qui pourrait être incendié par suite de l'obligation dans laquelle sont les malades de faire leur cuisine en plein air [...].

« [...] Nous avons pensé qu'il convenait de choisir pour cimetière de la léproserie un terrain situé sur un versant voisin. »

Saint-Denis, 27 septembre 1854. L'ingénieur en chef à Monsieur le Directeur :

Les bâtiments du lazaret de la Ravine à Jacques seront remis à neuf pour le 27 septembre. (Nous verrons que cette restauration s'avèrera très utile pour les lépreux.)

Saint-Denis, 27 septembre 1854. Rapport du docteur Langaudin : Effectif : 66. Une entrée, un Chinois évadé.

« Il serait à désirer que les Sœurs qui doivent y être placées, pussent s'installer le plus tôt possible ; elles amèneront forcément par leur présence une grande amélioration dans la situation journalière des lépreux [...].

« Enfin je regrette aussi vivement que les travaux de la

nouvelle route ne se poussent pas plus activement afin de faciliter les abords de l'établissement. »

Saint-Denis, 6 octobre 1854. Rapport du docteur Langaudin : Le Chinois évadé est revenu ; l'effectif est de 67 ; les lépreux demandent à faire l'élevage des volailles.

Saint-Denis, 9 octobre 1854. Il y a pénurie de bois à la léproserie.

Saint-Denis, 13 octobre 1854. Ordre à l'ingénieur en chef de faire construire « un petit hangar avec des fourneaux, pour servir de cuisine » (45).

Cet ordre devait rester lettre morte car, le jour même où il était écrit, la léproserie disparaissait, détruite par un incendie. Le lendemain du sinistre, 14 octobre 1854, le docteur Langaudin, alerté, se rendait sur les lieux « pour apprécier par mes yeux, écrit-il, les résultats de l'incendie.

« Ils ne sont malheureusement que trop grands ; la léproserie n'existe pour ainsi dire plus. Cet événement est le résultat d'un accident. Un lépreux, le nommé Alcindor, voulant défricher un petit terrain situé sur le versant est de la colline sur laquelle est bâtie la léproserie, crut, pour abréger son ouvrage, devoir mettre le feu aux herbes. En une minute, le feu, alimenté par une brise des plus violentes, gagna tellement d'étendue qu'il devint impossible de l'éteindre ; il s'étendit de l'est à l'ouest, contourna le sommet du triangle de la léproserie, et remonta ensuite sur le versant ouest. Là, alimenté par une longue rangée de bambous, il remonta contre la direction du vent et vint atteindre les cases des femmes. Dès lors, l'incendie fut général ; ces cases toutes en paille, brûlèrent avec la plus grande facilité et, en un instant, les travaux exécutés depuis bien des mois ont disparu.

« Du grand logement des hommes, il ne reste plus rien que l'espèce de petite cuisine, faite en terre et en feuilles d'aloès, qui siégeait au milieu de la cour.

« Du logement des femmes, il ne reste plus qu'une petite cuisine analogue à la précédente, plus les piquets qui formaient la clôture de la cour, ainsi que la porte qui n'a pas été endommagée ; plus aussi les latrines en paille qui se trouvaient situées à l'extrémité de la cour, vers le sommet du triangle

« Quant au logement du gardien, à la cuisine générale, ainsi qu'aux cases destinées aux infirmiers et autres employés, elles n'ont pas été atteintes par le feu, attendu leur distance des bâtiments de la léproserie.

« Tous les secours ont été portés pour éteindre le feu ; malheureusement le vent était si violent qu'il a déjoué tous les efforts.

« Indépendamment de la destruction de l'établissement, la

(45) Documents sur la léproserie. *Passim*.

perte en matériel est assez considérable. Tous les lits en bois ont été brûlés sauf sept. Les lits en fer existent, mais pour la plupart hors de service. Toutes les couvertures ont été détruites; les paillasses ont été en partie brûlées; environ la moitié a été sauvée.

« Tous les ustensiles, tels que pioches, vases, barils, gamelles, etc., ont été brûlés; il n'en reste plus que le fer. Enfin, ce qu'il y a de plus pénible, c'est que les pauvres lépreux ont perdu dans cet événement les mille petites choses à eux appartenant, et qui leur procuraient une foule de petites jouissances.

« Grâce à Dieu, il n'est pas arrivé d'accident aux individus au milieu de cette bagarre. Les lépreux ont été tous éloignés de l'établissement. Cette semaine, leur nombre s'était accru, mais l'auteur de ce déplorable accident, Alcindor, craignant le courroux des autres, s'est enfui de l'établissement, ce qui fait que le nombre total reste toujours à 67.

« Tous ces malheureux ont couché hier soir à la nouvelle maison du curé qui est à peu près terminée.

« Aujourd'hui, avec l'aide de l'atelier de discipline, ils ont été, eux et leurs effets, transportés au lazaret de la Ravine à Jacques. Le dernier convoi s'y rendait ce soir à trois heures, au moment où je quittais la léproserie. » (46)

Ainsi, tout juste deux mois après l'avoir quitté, les lépreux se retrouvaient au lazaret de la Ravine à Jacques qui, heureusement, venait d'être remis en état. Aussitôt, on pensa à refaire une nouvelle léproserie. Dès le 18 octobre 1854, l'ingénieur-chef Schneider propose un projet qui s'élèvera à 7.000 francs; puis, le 10 février 1855, deux nouveaux devis sont présentés, l'un de 8.300 francs, l'autre de 11.000 francs (47). Le 9 mars, le gouverneur Hubert-Delisle fait savoir au directeur de l'Intérieur que, la belle saison approchant, il est indispensable de songer à rétablir la léproserie sur le terrain de la Montagne (48). Les constructions allèrent bon train et le transfert put se faire en fin d'année. Au cours de l'année 1855, le nombre des lépreux hospitalisés avait évolué entre 66 et 71; le nombre des morts était de 12 (49).

En même temps qu'il hâtait les travaux de réfection et la réintégration des lépreux à la Montagne, le gouverneur Hubert-Delisle pressait les Filles de Marie de s'installer à la léproserie comme infirmières. L'installation avait tout d'abord été prévue pour octobre 1855 mais, la maison destinée aux Sœurs n'étant

(46) Rapport du docteur Langaudin au médecin-chef, Saint-Denis, 14 octobre 1854.

(47) L'ingénieur-chef p.i. Schneider à Monsieur le Directeur, Saint-Denis, 18 octobre 1854 et 10 février 1855.

(48) Le gouverneur Hubert-Delisle à Monsieur le Directeur, Saint-Denis, 9 mars 1855.

(49) Effectifs mensuels, année 1855.

pas achevée, il fallut successivement remettre l'opération au 15 novembre, puis à décembre; enfin, on prit date pour la mi-janvier.

Le lundi 14 janvier 1856, la fondatrice des Filles de Marie, Mère Marie-Madeleine de la Croix, accompagnée de deux religieuses, quittait Saint-Denis à 10 h. 30 et prenait en voiture la route de la Montagne. Deux condamnés attendaient les trois femmes au huitième kilomètre. Le voyage se poursuivit à pieds par l'actuel « chemin de commune » : les deux hommes ouvraient la marche et portaient les menus bagages des Sœurs, puis venait la supérieure qui pressait contre sa poitrine la croix destinée au parloir de la nouvelle communauté; les deux autres religieuses suivaient. « Les chemins étaient pleins de crevasses, raconte la fondatrice; on montait et redescendait à chaque instant. La petite caravane marchait gaiement [...]. Après avoir traversé une petite ravine où coulait une eau bleuâtre, il fallut gravir une pente assez raide. » (C'est le sentier qui, encore actuellement, part de la Grande Ravine, sur le chemin Couilloux, et rejoint la route de la léproserie au Calvaire de Saint-Bernard.) Lorsque les trois femmes eurent péniblement gravi la pente, elles aperçurent au fond de la vallée, la léproserie et les lépreux. Quelques pas encore et à 13 h. 30 elles étaient dans la maison qui leur était destinée. Une demi-heure plus tard, sans même se reposer et sans déjeuner, les religieuses firent aux malades leur première visite.

Le lendemain, mardi 15 janvier, vers 9 heures, cinq autres Sœurs arrivent et toutes se mettent à ranger leurs différents bagages. Inutile d'insister sur les difficultés du début : pas de lits, on couche à terre; pas de meubles, les malles en tiennent lieu; pas d'eau, il faut aménager la source à l'aide de bambous; pas d'offices religieux, pas d'approvisionnement; le froid empêche de dormir et il pleut dans les pièces. Chaque jour, on passe un long temps près des lépreux qu'il s'agit d'apprivoiser. Le jeudi 17, on réussit à les faire chanter. Le 18, c'est la visite détaillée du gouverneur; le 19, les premières leçons de catéchisme.

La narration de la Mère Marie-Madeleine de la Croix contient des descriptions horribles de l'état pitoyable dans lequel les Sœurs trouvèrent les malades à la léproserie. Le terrible réalisme de ces pages arracherait des larmes aux yeux les plus secs. Cet effet trop facile est à négliger. Il est une page cependant que l'on ne saurait passer sous silence et qui mériterait de figurer dans une anthologie sur la fraternité humaine, c'est celle qui raconte comment les religieuses, après huit jours de travaux d'approche, réussirent à vaincre la farouche pudeur des malades et les amenèrent à se laisser panser.

« Mardi 22, nos Sœurs ont commencé à panser nos lépreux. Alors commença un combat de générosité; nos Sœurs engagèrent

ces pauvres malheureux à venir pour qu'elles les aidassent à se panser ; mais eux, n'ayant pas encore vu personne s'abaisser à leur donner de tels soins, répondaient qu'ils ne permettraient pas aux Sœurs de les toucher parce qu'ils étaient trop dégoûtants ; que ceux qui avaient encore des mains se panseraient eux-mêmes ; l'un d'eux, prenant la parole, s'écria : « Ah non ! » nous ne nous laisserons pas panser ; jamais un blanc ne nous » a touchés ! » Les Sœurs leur répondirent que si leurs mères étaient là, elles les auraient pansés ; que les Sœurs n'étaient pas des blancs pour eux, mais leurs mères. Ces pauvres âmes, étonnées de trouver des personnes qui se renonçaient ainsi pour soigner leur misère, se laissèrent faire. Presque tous vinrent se ranger et recevoir des mains des Sœurs les chiffons, charpie, cérat, etc. ; trois ou quatre, qui sentirent ce bienfait d'une manière plus sensible, se mirent à pleurer en disant : « Oh ! mon » Dieu, à présent nous n'avons plus rien à regretter sur la terre ; » nous avons trouvé du monde pour nous soigner ; notre cœur, » désormais, sera pour le bon Dieu tout seul ! » (50)

Quelques jours plus tard, le 29 janvier, le Conseil privé décidait de verser « 1.000 francs par sœur et par an, 1.000 francs en plus pour frais de première installation », et nommait pour s'occuper à demeure des lépreux « les Sœurs Filles de Marie : Marie de la Croix, supérieure, Marie-Marguerite, Marie-Angèle et Marie-Xavier » (51). Les autres regagnèrent Saint-Denis dans le courant de février.

C'est le 28 février 1856 qu'eut lieu la réception des travaux exécutés au lazaret de la Ravine à Jacques et à la léproserie Saint-Bernard. « Le lieu de la réunion, disait la convocation, sera au bout du pont en fer à cinq heures du matin, pour aller par mer au lazaret, et, de là, la Commission se transportera à la léproserie. » (52)

Le 9 avril, Mgr Desprez désigna l'abbé Charles Marcotte comme aumônier des lépreux (53) ; le gouverneur l'agréa le 15 avril et lui attribua une indemnité de 1.200 francs par an (54).

Le 30 juin suivant, le Frère Amédée Mai, de la Congrégation du Saint-Esprit, originaire de La Réunion, devenait « surveillant économe de la léproserie aux appointements de douze cents francs par an » (55).

---

(50) Archives de la Congrégation des Religieuses Filles de Marie, Saint-Denis, Mémoires de la T.R.M. Marie-Madeleine de la Croix.

(51) Conseil privé du 29 janvier 1856.

(52) Saint-Denis, le 25 février 1856, à Monsieur le Contrôleur colonial.

(53) Nomination du 9 avril 1856.

(54) Lettre du 15 avril 1856.

(55) Décision du 30 juin 1856.

Avant la fin de l'année 1856, l'abbé Marcotte fut remplacé par le célèbre Père Horner, qui devait mériter le nom de « Père des lépreux ». Il fut nommé directeur de la léproserie en 1859 mais, après sept ans de dévouement au service des lépreux, il devait quitter l'établissement de Saint-Bernard, en 1863, appelé par ses supérieurs à la Mission de Zanzibar.

\*  
\*\*

Une lithographie de l'Album de La Réunion, édité par Rous-  
sin, représente cette léproserie de 1856. Ce n'est en somme qu'un  
assemblage de paillottes. Malgré son aspect précaire, elle était  
le fruit d'un effort persévérant. Elle s'est, depuis, transformée  
et améliorée, tout spécialement à la suite du désastre causé par  
le cyclône de 1948. Tout modeste qu'il fût à l'origine, c'est cet  
établissement qui, depuis cent ans, s'est efforcé d'adoucir le sort  
des « parias de l'humanité ».

Jean BARASSIN.

---

*A.N. : Archives Nationales.*

*A.C. : Archives des Colonies (en dépôt aux Archives Nationales).*

*Les pièces d'archives dont l'origine n'est pas mentionnée provien-  
nent des Archives Départementales de La Réunion (série M).*

---

# Autour du recensement de 1954\*

par Paul BERG

---

---

Quant au résultat à attendre, le recensement d'une population est travail de statistique.

Par la discrimination des individus par âge et par sexe, par nationalité et par emploi, par la description de leur habitat... l'Etat, au vu des chiffres, doit posséder la physionomie d'un groupe humain, connaître son aire d'expansion, ses conditions d'existence et lui permettre de vivre comme l'entend la loi humaine.

Comme vous pensez, une tâche de cette importance a nécessité dans notre département la démarche domiciliaire de recenseurs qui eurent à faire de pénibles courses en campagne, à passer d'une maison à l'autre... Là-bas, ce n'est pas comme en ville, les maisons ne sont pas rangées les unes à côté des autres

Ils remirent leurs feuilles de logement à des contrôleurs qui eurent à dépouiller des mètres cubes de paperasse, à classer et à totaliser des colonnes de chiffres... L'une et l'autre besogne furent pénibles mais, pour peu que les lieux fussent connus, remontait dans le souvenir du contrôleur le relief d'une population avec son caractère, l'habitude de son existence, ses besoins, et c'est ainsi que pour moi tout un monde a recommencé de vivre — celui des gens de la Terre que j'ai connus dans la partie Sous-le-Vent de l'île.

J'eus à faire le contrôle du recensement dans la région qui va des Avirons à Saint-Pierre en passant par l'Etang-Salé, Saint-Louis, le Tampon avec la Plaine des Cafres, enfin l'Entre-Deux.

A vol d'oiseau cette région peut se dénommer le « quart sud-sud-ouest » de l'île avec remontée approximative vers 21° 10' de latitude sud — ceci sans précision géographique.

## I

### LA REGION

Cette zone a un relief tourmenté, les hauteurs sont découpées de déchirures, les cours d'eau sont des torrents; s'adossant aux montagnes, l'espace agraire dévale vers la mer en vrai tapis de

---

(\*) Communication présentée à l'Académie de La Réunion, le 30 septembre 1954.

cultures que bordent la masse des forêts et le liseré des arbres ; les lignes sont géométriques, le paysage en devient plus solennel.

De toutes parts, des sommets à la mer, le paysage étale des cultures. Il y a des coins qui rappellent la campagne de France. Tenez-vous, par exemple, à Saint-Louis, au-dessous du Pont Mathurin, sur la route qui descend vers l'Etang-Salé-les-Bains. Regardez vers la ville à l'est. Cet espace, cette plaine qui frémit au soleil, les boquetaux, la raie des chemins, les arbres éparpillés... c'est, dirait-on, la Beauce agricole.

Cette luminosité, cette sérénité des champs imposent le silence. Un sentiment très étrange vous pénètre, difficile à rendre à l'analyse : vous êtes là, certain de vivre, la fonction respiratoire marque le rythme, l'œil détaille, le cerveau enregistre. Vous contemplez le paysage avec une compréhension de sa beauté... mais comme sous l'effet d'un narcotique, avec une sensation agréable, vous avez l'impression de penser de moins en moins, de voir votre personnalité disparaître au fur et à mesure comme dans la somnolence progressive du chloroforme.

Une force supérieure vous écrase, on se laisse aller... Comment rendre cela ? Vous vous abandonnez avec la sensation de ne plus être...

Sous la brise les branches frémissent, l'air tiède caresse la joue, la lumière est intense, insinueusement votre personne se dilue, fond même dans un monde fait avant tout de grandeur et de force... Non, vous n'êtes plus rien, la nature vous absorbe, vous n'êtes plus qu'une particule nécessaire à la réalisation de l'ordonnance universelle du monde... Oui, vraiment, certains jours à la campagne les impondérables passent, le divin plane.

C'est également la région sèche de l'île. De juillet à novembre les alizés ont asséché l'air et le paysan de la Rivière Saint-Louis vous dira que « la bonne pluie viendra seulement en décembre », il a son expérience.

Dans les villes l'étiage cause des soucis aux maires, l'eau se rationne, les ménagères font la queue aux fontaines publiques, une discipline veut que chacune passe à son tour. Aux champs, l'herbe sèche, l'animal pâtit — une année des bœufs moururent de soif à Saint-Leu...

## II

### L'HOMME

#### a) Le terrien.

Le climat de ces lieux a influencé l'homme qui est devenu grave. Il aime la terre, il peine pour la mettre en valeur et avec l'âge sa peau se ride à la manière du sol que l'argile craquèle.

L'homme de là-bas a l'âme d'un paysan. Il défend son bien avec âpreté, pour lui un mètre de terre a sa valeur. Par exemple, pour quatre pieds de maïs mangés, pour deux touffes de

cannes arrachées par un animal il demande raison au Juge de paix qui tranche le différend avec bonhomie.

Justice se rend mais rancune se garde. Quelquefois il faut aller en bornage, on fait appel à un homme de loi. L'arpenteur mesure, les parties en cause sur ses pas : ils ont en effet la mesure dans l'œil, ces gens. On débattrait un petit carré de terrain, « la terre, monsieur, c'est la terre », vous dit le paysan.

Un jour, aux Avirons, l'homme est venu avec son fusil. Il n'y eut pas d'incident, le gendarme était là. Le gendarme s'appelle « monsieur le brigadier », on le craint, il est cependant paternel, il connaît ce monde.

#### **b) Le travail.**

L'homme est terrien dans la proportion des deux tiers dans la région de mon contrôle. D'ailleurs, quel autre métier prendre ? Le commerce est aux étrangers, les emplois de bureau se réservent aux « instruits » ; soi, on lit tout juste, on signe son nom... mais pour ce qui est du calcul mental, attention ! ils ont une mémoire surprenante des chiffres.

L'enfant continuera ses classes jusqu'au certificat d'études. S'il l'a obtenu il cherchera à s'employer. S'il ne l'a pas il ira aux champs comme ses ascendants ont fait. Les filles font de la dentelle, de la couture, s'emploient encore. Les brevetés vont à l'Enseignement public.

Les industries sont rares : la dentelle à Cilaos et à la Rivière, la préparation du tabac à la Rivière Saint-Louis, la corderie d'aloès aux Avirons.

Sur la côte l'homme se fait pêcheur à l'Etang-Salé par exemple, à Terre-Sainte encore.

Les petits métiers se rencontrent : ouvriers, tailleurs, etc.

A l'Etang-Salé, l'empaillage des meubles faits en bois de filaos ou de lilas — les joncs de l'Etang du Gol fournissent la matière première, on ne les arrache pas.

La région reste en somme agricole, la terre retient l'homme, le jeune y va de bonne heure, et le rythme se renouvellera d'une génération à l'autre sous le soleil qui donne au sol un fumet sauvage.

La charrette est le complément de l'outillage, tout le monde a son bœuf qui va aux champs avec son maître. On l'attache à un arbre loin du champ du voisin — le Juge de paix aurait encore à dire...

La femme est au foyer.

Dans l'ensemble, et vraiment, toute la famille peine.

#### **c) La coupe.**

La coupe des cannes est la période solennelle de l'année. Au passage des premières charrettes les gosses courent à la rue pour

en quémander une; sans répondre le charretier leur en jette une moitié. Les moyeux grincent, les bœufs tirent, le fouet claque, et le convoi défile dans un tintamarre de ferrailles. La coupe est bien la grande affaire: il faut aller vite parce que les pluies rendent boueux les chemins d'extraction. En cette période tout le monde travaille, le chômage diminue. D'ailleurs, durant toute l'année on parle de la prochaine.

La dernière charrette est fleurie, le bœuf tire la langue, le fouet ne claque plus, les enfants se taisent — la coupe est terminée, victoire de l'homme. Restera le règlement à l'usine: on attend cela pour payer les dettes et ramener de l'argent à la maison.

#### d) Le sentiment religieux.

Ces gens sont religieux d'instinct. Le prêtre s'appelle « le Père », il est l'ami des familles. Dans certaines localités on l'invite aux repas de solennité familiale, il préside, la mère de famille passe les plats.

Aux sorties de messe, le dimanche, on cause sur le terre-plein de l'église: cultures toujours, sécheresse, rendement des cannes. Souvent le gros propriétaire du lieu se mêle aux groupes, on l'appelle par le prénom, « Monsieur André », « Monsieur Paul »... lui aussi connaît la terre, on est compréhensivement du métier.

#### e) L'entraide familiale.

L'esprit de solidarité se manifeste par une entraide émouvante. La maison est généralement de bois, avec couverture en chaume, vétyver, tôle ondulée, bardeaux — cela dépend. On en a recensé couvertes en « bidons étalés ». Le pauvre a sa cabane, là c'est le taudis d'où l'on sort chagrin.

Quatre chambres généralement, l'une avec plancher, « la salle » qui ne s'ouvre qu'aux visites. Quelques meubles, des bibelots sur la console, aux murs des chromos ou un Sacré-Cœur.

L'eau est rare dans les cours, les enfants assurent « la corvée » journalière, la fontaine publique n'est pas loin.

La cuisine est le lieu pour les repas, le refuge pour les jours d'hiver ou de pluie. Le chien est à la porte, le porc grogne dans son parc, il est maigre. On le vendra « demi-gras » (c'est le terme) — à l'acheteur de le « pousser à la graisse » (ainsi dit-on). Rassurez-vous, le vendeur n'aura aucune perte, la bête fut nourrie d'herbes et des eaux de la cuisine.

On mange tous ensemble, à la cuiller, les enfants à la main.

Dans « la salle » vous goûterez le café grillé, moulu et coulé pour vous. L'on cause, les grands garçons timidement mettent leur mot, les grandes filles entrent avec des robes fraîches, les gosses sont dans la cour... Mais ceux-là, qui sont-ils? La femme répond: « des sans famille » Monsieur, les enfants d'une telle

qui est morte l'année dernière. Ils n'ont plus personne, nous les avons pris avec nous. Vous savez, « quand il y en a pour cinq il y en a pour huit ». Comme elle est grande, cette femme, dans sa simplicité !

Les parents d'âge viennent grossir la famille parfois, ils sont usés, ils ont droit à une place au logis. Le sort de la veuve est à plaindre, elle se courbe sous l'acceptation d'une destinée malheureuse. On l'aide comme on peut, c'est la solidarité des âmes simples que l'égoïsme n'a pas ternies.

L'entraide revêt un caractère familial toujours. A la Ravine Sèche par exemple le porc abattu ne se vend pas, chaque famille se partage des parts à charge d'en rendre lorsqu'on « piquera » le sien. Ce serait également honteux de proposer l'achat de bananes; on se partage les « mains », à chacun de rendre. Ainsi de l'élevage familial et des récoltes domiciliaires.

#### f) La mort.

La mort a une solennité qui dépasse les pompes. A la veillée les femmes prient dans la « salle » tendue de blanc; par respect pour le défunt elles portent chapeau ou foulard. Les hommes causent dehors sur des bancs empruntés à l'église. A minuit le café, pour les hommes un verre de rhum. Comprenez qu'à la campagne il fait froid la nuit, en plein air — le « vent de terre » descend.

Dans l'après-midi du lendemain tout le monde se rend au cimetière, les hommes en tête, ils portent le cercueil à tour de rôle. Solennité de ces cortèges dans la splendeur du soleil qui descend ! C'est bien le soir d'une existence, aussi la mort se relie-t-elle à un rythme essentiellement naturel.

#### g) Type de l'homme.

A ce paysan que je vous présente, les recenseurs ont donné comme situation dans la profession le caractère « d'indépendant ». Ils ont raison parce que cet homme ne supporte pas l'oppression. Il aime la politesse, il est sensible aux égards et, si la politique l'échauffe, c'est qu'il entend que la gestion publique serve au bien de tous. La popularité d'un maire viendra de ses bonnes manières avec tous et du souci qu'il eut d'ouvrir ou d'entretenir des chemins, de donner de l'eau aux carrefours peuplés. On vous dira : « défunt Un tel, Monsieur, je comprends qu'il fut un grand maire ». Nous parlions devant une citerne où une plaque de marbre porte le nom de celui qui la fit construire.

Heureux hommes qui ignorent « la sarabande » des villes !

Il a encore le respect de la parole donnée, il a son honneur et vous le verrez présent au rendez-vous, grave toujours : « Monsieur le Percepteur, rappelez-vous, c'était le jour convenu entre nous »...

Je considère ce paysan comme un monsieur. Sa mise est simple, sa main calleuse, je la serre.

### III

#### CONSTATATIONS ET REMARQUES

Il nous est permis, à nous, contrôleurs, qui avons centralisé les pièces de notre secteur, de faire quelques remarques que permet la connaissance des lieux et des habitants. Ces observations partielles vont s'intégrer dans l'œuvre d'ensemble.

##### a) Majorité d'un sexe.

A lire les chiffres un fait frappe de prime abord : le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes. Par femmes, il faut entendre toute personne du sexe ayant atteint la majorité.

En chiffres, 21.000 femmes pour 19.000 hommes.

A quoi attribuer cette prédominance d'un sexe ? Y a-t-il des lois qui régissent le phénomène ? Faut-il remonter à celle qui prétend que les mâles naissent plus nombreux, qui meurent plus vite ?

##### b) Répartition géographique.

Mon condisciple Francis Rivière, qui fit le recensement aux Avirons, a relevé sur une feuille non officielle qu'il m'a remise la densité de la population dans sa commune, et le « topo » laisse voir que la masse des gens se groupent depuis la route littorale jusqu'au Chemin de Ligne, avec une densité variant de 795 à 390 et à la Ravine Sèche de 456 à 221. Mais au fur et à mesure que l'altitude s'accroît les chiffres diminuent : au Chemin de Raccord on compte 191 de maximum, à la Route Hubert-Delisle 166, au Tévelave de 118 à 47, au Piton des Merles 15 seulement sur 26.

Il aurait été intéressant de voir tous les recenseurs établir pareille carte de densité. Il fallait pour cela une connaissance parfaite des lieux.

La commune des Avirons s'étend donc de l'ouest à l'est autour d'une zone qui constitue le centre social, et ainsi se confirme le fait, que par un processus connu, le groupement humain s'éparpille à partir d'un noyau où se trouvent les organismes urbains.

Ce fait se répète dans le canton.

L'orientation ouest-est constatée aux Avirons, à la manière d'un filon de mine, se prolonge jusqu'aux hauts de l'Etang-Salé où, franchissant le ravin de la Ravine Sèche — cette fois nous nous trouvons dans la commune de l'Etang-Salé et non plus celle des Avirons — se rencontrent les hameaux de la Ravine Sèche, du Maniron et, en descendant vers la mer, des Canaux. C'est

**donc une longue bande de groupement humain qui va d'une commune à l'autre.**

La population est homogène dans ce secteur, plus encore qu'aux Avirons; les types sont bien marqués, certains ont du caractère.

La plus forte densité se trouve au Maniron et aux Canaux (2.000 âmes), la terre est morcelée si bien que chacun est possesseur d'une « cour » pour le moins.

Que je vous dise en passant que « la cour » n'est pas ce que nous entendons en ville; elle a un sens plus large. Autour de la maison s'étend une aire boisée généralement d'arbres fruitiers, mais au-delà, toujours dans l'encerclement de pierres sèches, se trouve un champ de cannes ou d'autres cultures. C'est cela « la cour »; sa valeur dépend de sa surface. A défaut de murs, des « bornes » d'arbres marquent parfois l'emplacement.

Arrivons à Saint-Louis, gros bourg de plus de six mille âmes, vieillot d'aspect, rue mouvementée la journée.

Si l'on part du Gol qui se trouve à un kilomètre environ de la ville, en allant vers le nord on passe par Baquet, Bellevue, pour accéder à la Route Hubert-Delisle où, de-ci de-là, sur un long parcours, se rencontre la chaumière isolée d'un colon. Il en sera ainsi presque jusqu'à l'arrivée au Maniron, dans l'ouest, et dans le nord jusqu'aux premières maisons de Bon-accueil qui se trouve, lui, à l'altitude du Brûlé de Saint-Denis, mais à une distance de la ville bien plus grande. Laissons Bon-accueil, montons toujours, quelques rares chaumières de-ci de-là, de colons toujours, après quoi l'homme s'efface, la forêt commence.

Passons à la Rivière Saint-Louis, au Ruisseau et au Ouaki, groupe de près de six mille âmes. Le tassement des demeures est identique à celui des Avirons et de la Ravine Sèche: il y a, proprement dit, un hameau, les chemins de traverse sont plus nombreux — cela s'explique, le territoire est plus vaste; la propriété foncière est, elle aussi, morcelée et s'oppose ainsi au grand domaine qui enserme Saint-Louis.

Au contraire des deux autres localités, ici le hameau s'étend sans orientation définie, il va en hauteur aussi bien qu'en largeur, sur des kilomètres de chemins qui suivent la déclivité des pentes.

Certaine aisance se trouve chez les habitants, de la misère en opposition. L'homme est agriculteur encore en majorité, il est économe, aime la terre et a soin de ses bêtes. Une belle race de bœufs se trouve là-haut.

Aux élections son caractère frondeur le conduit à des réactions brutales; cependant, pris par la douceur, il se montre aimable et devient familier.

Les types sont mélangés, la souche est moins homogène que dans les localités précitées.

Eh bien, dépassons en altitude le vrai centre de groupement : maisons éparses toujours, parfois trois ou quatre ensemble — au Tapage un nombre peu important — mais l'homme se rencontrera jusqu'aux remparts de Mon-plaisir qui dominant la route de Cilaos lorsqu'elle a traversé l'Ilette du Palmiste Poison.

Eparpillement donc de plus en plus marqué jusqu'à la barrière forestière qui arrête l'expansion humaine.

De ces constatations il est permis de dire que dans la zone moyenne de l'île, en dehors des hameaux, la famille s'isole par nécessité de travail.

Cas différent à Cilaos, le centre mis à part.

Ici l'homme s'éparpille dans le cirque. En effet, en dehors de la Mare à Joseph, de la Mare Sèche, du Palmiste Rouge, de l'Ilette à Cordes, du Bras de Saint-Paul, du Pavillon, du Petit Serré — ajoutons si l'on veut l'Ilette Haute où se trouvent cinq familles environ — dans tout le cirque il est évident que l'homme s'agrippe où il peut, souvent sur des pentes vertigineuses sur lesquelles ses pieds se posent à se demander s'ils n'ont pas des ventouses sous eux.

Le besoin de travail l'accroche là où se trouve un reste de terre arable, il y bâtit une cahutte et la famille végètera ainsi, loin du centre. Cela ne fait rien, la distance ne compte pas. Vous verrez l'individu courir par exemple des Salazes qui se trouvent sur la route de Marla — en un rien de temps — à la boutique du village pour un achat de minime importance. C'est normal pour lui.

### c) Le problème de l'enfant.

La moyenne des enfants peut se dire de cinq. J'ai compté des familles de quatorze, de dix-sept enfants. Enfants, entendons-nous sur ce terme, il s'agit de mineurs. Quoi de drôle à cela ? On se marie jeune, j'ai relevé des grands-pères de 45 ans.

Il est à remarquer que le nombre d'enfants augmente dans les localités qu'habite celui qu'on dénomme « le créole des hauts ». Son aire de peuplement va de 400 mètres d'altitude moyenne aux hauts sommets de l'île. Le littoral ne lui convient pas.

Par son type, souvent par le nom, il se rattache aux Normands qui furent ses ancêtres, l'Histoire est là. Pour qui a lu Maupassant, c'est plaisir de retrouver chez ces gens la caricature de traits de certains de ses personnages dessinés par Lanos pour l'édition d'Ollendorff. Une réelle photographie, dites-vous, une reproduction sans retouches.

En dehors des propres centres d'habitation, ils constituent de curieux îlots où ils se groupent par un instinct sans doute grégaire. Ils sont tous attachés à la terre et ne prennent métier qu'à l'occasion.

Dans certaines localités, à Cilaos, par exemple, à la Mare

Sèche, au Palmiste Rouge, à l'Ilette à Furcy, au Tampon encoré, ils prolifèrent véritablement, aussi le nombre d'enfants l'emporte sur celui des adultes. Mettons pour Cilaos 1.900 adultes, en regard 2.300 enfants: 400 de plus; au Tampon 9.200 adultes, en regard 9.400 enfants: 200 de plus.

Le nombre des familles n'est pas élevé, il m'est difficile de vous citer des chiffres de mémoire, j'ai égaré cette note.

Dans les autres localités le nombre d'enfants est, peut-on dire, égal à celui des adultes, il lui est en tout cas inférieur de bien peu.

Sur le littoral où les races se mêlent, certaines prolifiques, les adultes l'emportent si bien que pour 7.300 adultes par exemple, vous relèverez 6.900 enfants (400 de moins). Cette proportion ne demeure pas moins inquiétante lorsqu'on songe que dans un certain temps — assez proche hélas! — ces mineurs d'aujourd'hui procréeront. A ce pas, comment éviter que la population ne devienne exagérément excédentaire?

Citons des chiffres: dans l'ensemble du secteur, en regard de 40.000 adultes vous comptez 38.000 enfants.

C'est dans les camps de propriétés et d'usines que la situation de l'enfant fait peine à voir. Dans ce milieu, des sangs étrangers se sont mélangés pour composer une ambiance, comment dire?... spéciale, monde bestial où l'individu croupit dans la saleté et la misère.

**Ici la femme enfante comme la bête met bas.** Une bande d'enfants grouillent en loques, nés souvent d'unions passagères. Certains d'entre eux fréquentent l'école, la plupart croupissent dans l'ignorance. Que sera-t-il d'eux? Sans doute, encore, des journaliers agricoles, des bêtes de peine asservies à un sort pitoyable. Eux aussi, à leur tour, prendront femme et la roue de déchéance continuera de tourner à la damnation de l'individu...

#### **d) L'étranger.**

Ouvrons une parenthèse sur l'étranger. Il naît à La Réunion ou bien il s'y fixe. Marié à une étrangère ou bien à une créole, il déclare ses enfants à l'état civil, ainsi veut la loi. Combien à leur majorité resteront étrangers dans la crainte insolente du service militaire!

Son aire d'expansion est curieuse: il préfère le littoral, s'installe en ville à tous les coins libres, près des usines encore. Il va monter vers la zone moyenne où l'on s'étonne de le rencontrer à de vrais carrefours. Comment n'a-t-il pas peur de l'isolement en ce trou? Il accède aux hauts plateaux, commerçant toujours, et partout acquiert la familiarité des clients qui le baptisent d'un surnom auquel il répond. L'Indien, lui, a la spécialité du tissu.

On ne voit pas l'étranger en certains endroits: au Lambert et à la Ravine Sèche (Etang-Salé), à Roche Maigre, au Bois

de Nèfies, au Tapage, à Grand-Fond, à Bellevue (Saint-Louis), à Cilaos dans les ilettes, à Basse-Terre, Casabona, Ravine des Cafres, Condé (Saint-Pierre).

Notez que la minorité de ces personnes en face des créoles n'est rien lorsqu'on songe à la fécondité de l'homme. Moyenne des enfants ? au moins sept — autrement dit pour 590 adultes vous aurez 1.000 enfants. Combien de fois ai-je relevé des familles de 11 à 14 enfants, cas fréquent chez lui alors qu'il est assez rare chez les créoles.

La naturalisation entre en jeu, c'est un fait. Socialement parlant, elle augmente le nombre de citoyens ; en psychologie politique, le cas s'envisage autrement et je pense à ce qu'écrivait le docteur Gustave Lebon en 1913 :

« L'âme ancestrale d'un peuple domine toute son évolution. Les bouleversements politiques ne modifient que l'expression de cette âme. »

En regard de l'étranger, le terrien, lui, **naît et reste français.**

Nombre de ces gars vont au service militaire et au retour des guerres rapportent galons et médailles. Je connais mes anciens combattants pour avoir pendant douze ans payé leurs pensions de blessures. Aux jours de fêtes nationales, ils défilent avec leurs décorations militaires, certains vêtus de kaki, d'autres allant nu-pieds. Je respecte ces hommes venus de la terre.

Relevez encore le nom des disparus sur le marbre des monuments aux morts dans les communes, ils sont nombreux et portent tous des **noms français.**

#### IV

### LE SURPEUPLEMENT

#### a) Le trop-plein.

Voyez-vous, ce « petit monde » de la campagne a sa personnalité, il faut le connaître. J'ai passé douze ans de ma carrière auprès de lui. Pensez à l'intérêt que j'ai eu à relire des noms connus... Oui, mais derrière moi des naissances avaient eu lieu, des mariages s'étaient faits, des morts étaient intervenues... et à aligner les chiffres, je constatais qu'ils étaient **trop nombreux pour leur aire vitale.**

L'île s'était-elle élargie ?

La terre est de toutes parts partagée, avec des cultures partout. L'homme augmente devant un horizon irrémédiablement fermé, sans possibilité d'évasion, sans débouchés. Je sais que la surpopulation est un fait mondial, notre île entre dans l'orbe.

De son côté la terre demande qu'on la traite avec souci pour qu'elle rende. Dans la partie Sous-le-Vent la besogne est plus pénible que dans l'autre ; de là, le **caractère sérieux** de l'homme. Les frais d'exploitation s'alourdissent et je sais que le petit exploitant couvre juste ses débours.

En tout cas les recenseurs m'ont parlé de la misère qui est entrée dans les foyers.

La vraie misère, la muette. Cela, Saint-Denis ne le sait pas, ne s'en doute pas. Par endroits l'homme a fui, à Monplaisir par exemple, qui se trouve au haut de la Plaine des Macques, parce que le géranium a tué la terre et qu'il ne se vend plus. Il reste 50 personnes là-haut. Beaucoup s'en sont allées à la Ravine Glissante où la culture de la canne est facile et où l'on demande des travailleurs.

A Cilaos, plus que surpeuplé, le sol est devenu sablonneux, le maïs pousse à peine, la lentille rate souvent, le vin du pays ne se vend plus et une vieille femme me disait que « ce n'est pas dans toutes les maisons que la marmite bout tous les jours ». Image pittoresque, dira-t-on, image de détresse quand même, et je pense à ce que me disait mon ami Garnery, technicien des Eaux et Forêts en service là-haut : « Il faut vider tout le cirque, en faire un centre de reboisement, de tourisme plus tard, en tout cas chasser l'homme, l'envoyer travailler ailleurs — autrement, au taux des naissances, Cilaos connaîtra un jour la famine. »

Garnery connaît le cirque, il y patrouille tous les jours. Et voilà que notre opinion à tous les deux rejoint celle du conservateur des Eaux et Forêts. le colonel Paul Benda, qui, dans une série d'articles publiés dans le *Journal de l'île de La Réunion* sur le reboisement, écrivait à la date du 5 août 1954 : « L'œuvre de reboisement est de longue haleine et il ne faut pas dissimuler les difficultés qu'elle comporte. Nous ne pouvons songer à travailler dans l'abstrait. Le territoire de Bourbon est peuplé et même surpeuplé. Dans certaines zones, celle des cirques en particulier, la reforestation postule la solution préalable de problèmes humains dépassant la compétence d'une administration technique. »

Quand il a pu le faire, l'homme a fui.

Un phénomène d'expansion humaine m'a frappé à mon retour en ville, il y a presque un an : toute la région du Canal du Brûlé, certaine partie du Brûlé lui-même, des environs de la Convalescence et de Saint-François, partie du Bois de Nèfles... comportent un noyau de « créoles des hauts » qui ont fui leur village et se sont fixés dans ces localités, chassés par l'absence de travail. Fixés au sol, attachés à la terre parce que c'est le propre de leur mentalité, d'ici quelques années, là encore ils constitueront une colonie autochtone qui va modifier la physiologie ethnique des lieux.

#### b) La mécanisation agricole.

Relevons parmi les causes de la misère campagnarde la mécanisation de plus en plus poussée des usines et des grands domaines agricoles. Le progrès l'exige, il le faut. C'est une loi de

nature, et l'île ne peut croupir dans la routine alors que dans l'ordre économique la vitesse de modernisation est une raison de persistance.

Il s'en suit du chômage, le journalier trouve difficilement du travail en dehors de la coupe des cannes. De son côté le propriétaire foncier diminue le plus possible ses frais d'exploitation, les charges fiscales étant lourdes pour lui. D'ailleurs on vous dit dans la campagne que « l'argent est rare aujourd'hui dans les maisons », le commerce s'en ressent.

Les « bras » se croisent donc à longueur de journées et je connais un domaine agricole où le journalier trouve emploi à raison de deux jours par semaine, la rotation est devenue nécessaire.

#### e) L'œuvre sociale.

Cause, dans une certaine mesure, de la surpopulation : l'œuvre d'assistance sociale. Je ne veux en aucune manière faire critique de la chose, je constate. Autrefois la mortalité était à considérer à La Réunion, l'infantile en premier lieu. Aujourd'hui l'Etat protège la mère, défend l'enfant, secourt le vieillard, l'A.M.G. améliore la santé publique, c'est là mission supérieurement humanitaire, devoir social également. Il s'en suit que la mort régresse, les enfants grandissent et l'avenir fait peur, parce que la mer nous entoure. Comment fuir ?... Où aller ?... Comment nourrir ce monde demain ?... A quoi l'employer ?... Que faire de lui ?... Un crève-la-faim tout désigné pour des réactions révolutionnaires ?... Comment endiguer les naissances ?...

Ce problème est vraiment de premier ordre sur le plan social, d'autant plus que par la loi première instituée par Dieu, l'individu a le droit de vivre. A la collectivité de lui venir en aide si besoin.

### V.

#### L'EXPATRIATION NECESSAIRE

##### a) Mission française dans la Mer des Indes.

Comme nous venons de le voir, il s'agit d'un gros noyau français qui, dans la région Sous-le-Vent de l'île, végète sur une terre devenue trop étroite.

Si le regard dépasse le cercle de notre horizon insulaire, sur le pourtour de la Mer des Indes, on voit se dresser des revendications raciales et déjà les fissures apparaissent. Un jour, à l'heure H, le danger sera devant nous. Il faut retenir le chapitre intitulé « Madagascar » du livre d'Henri Brunschwig « La colonisation française ».

Ne serait-il dès lors politique de mobiliser dès à présent des éléments essentiellement français, de les encadrer, de leur mettre en main l'arme dont ils ont l'habitude, la pioche ?

Ainsi la tâche se précise : **les transplanter le plus massivement possible et, par là, décongestionner l'île**, diminuer la misère dans les campagnes. Cette transhumance humaine verra la sélection naturelle se faire d'elle-même : les travailleurs s'adapteront, les paresseux s'en iront.

Ces expatriés volontaires seront, mettons, une compagnie au départ, d'ici quelques années ils seront un régiment et constitueront de ce fait une **masse importante de peuplement français**.

A la date du 3 août 1954, le journal **Le Peuple** écrivait : « Le problème démographique est capital et urgent pour notre département. Il y a certes localement quelques palliatifs [c'est le cas du Brûlé, de Saint-François, de Sainte-Rose, nous venons de le voir] mais il est évident qu'ils sont insuffisants et que leur bienfait ne s'étendrait pas au-delà de quelques années. Or, en cette matière, il faut de toute nécessité voir grand et loin. »

#### b) Madagascar.

La terre de peuplement ? Elle est proche : Madagascar.

L'Australie a besoin de se peupler, on le sait, elle a demandé des volontaires, des Français de la métropole et certains de nos compatriotes y sont allés. La terre est libre là-bas mais les conditions d'entrée sont raciales, les conditions de vie non françaises, encore moins créoles.

Géographiquement et de par l'Histoire la Grande Ile doit être l'exutoire naturel de la surpopulation réunionnaise.

Un grand Français lui a donné de l'essor, Gallieni, qui l'a marquée de son sceau, des Réunionnais se sont battus pour l'attacher à la France, des Réunionnais s'y trouvent encore, à des commandes d'importance.

Il faut que les préjugés s'effacent, que disparaisse la rivalité heureusement éphémère des hommes. L'homme passe et, derrière lui, le drapeau tricolore continuera de flotter sous la caresse de l'alizé du sud-est.

L'expérience de la Sakay fut un départ, elle demeure à mon point de vue une expérience sur laquelle on peut se prononcer aujourd'hui. Or l'expérience sert toujours, les laboratoires s'appuient sur elle pour leurs réalisations — c'est d'ailleurs la logique expérimentale instituée par Claude Bernard.

Il importe d'agir dès à présent sur la plus grande échelle réalisable, il y va du sort d'un groupe important de la population réunionnaise, il y va peut-être encore de la persistance française en Océan Indien.

Le recensement opéré, l'Etat sera à même d'apporter une solution à ce problème démographique qui, si l'on n'y met bon ordre, tournera inévitablement à la catastrophe tôt ou tard.

VI

Messieurs, je vous ai exposé les réflexions qui me vinrent en assurant le contrôle du recensement de la population pour le territoire qui va des Avirons à Saint-Pierre.

Ne pensez pas que j'aie voulu écrire des pages littéraires. J'ai tenu à vous faire connaître la région d'habitation, la vie courante, le caractère et le sentiment de ces paysans réunionnais qui, par le fait de la surpopulation, se trouvent encerclés devant un avenir plein d'angoisse. A une heure où l'anémie se propage dans la nation, il est réconfortant de retrouver chez ces hommes de la terre le pouls des ancêtres qui insufflèrent leur sang : celui du paysan français.

Paul BERG.

---

# Le prolétariat blanc à Bourbon avant l'émancipation des esclaves\*

par Yves PÉROTIN

---

---

L'émancipation générale des esclaves de Bourbon en 1848 est un fait historique d'une importance considérable. Encore ne faudrait-il pas y chercher l'explication unique des faits sociaux observés dans le siècle qui l'a suivi, méthode simpliste trop souvent adoptée. J'ai tenté, il y a deux ans, de montrer que l'immigration réglementée de travailleurs originaires de l'Inde et d'ailleurs, si elle avait été catalysée par l'émancipation, avait une cause première antérieure : le décalage entre le volume de la main-d'œuvre disponible et l'expansion économique de l'île depuis la suppression de la traite. Il est un autre fait social que l'on a tendance à mettre au « compte historique » de l'émancipation, quand on ne le fait pas dépendre de la politique du Crédit foncier colonial, c'est la constitution à La Réunion d'un prolétariat blanc. Or si l'émancipation et l'affaire du Crédit foncier (inscrite, elle, dans la crise de la fin du Second empire) ont, dans une mesure qui reste à déterminer par une étude attentive, provoqué la prolétarianisation d'un certain nombre de familles blanches de l'île, la constitution de la classe des blancs pauvres, appelés autrefois « petits créoles », ne saurait leur être attribuée car elle est très antérieure. Cette antériorité n'a pas échappé aux esprits informés et avertis ; c'est ainsi que M. Blache précise dans son étude *L'île de La Réunion, jeunesse et archaïsme* (1) : « le mouvement [d'installation de blancs pauvres dans les hauts] a commencé bien avant l'abolition de l'esclavage ». Mais, ce qui semble n'être pas apparu nettement à ceux qui se sont penchés sur cette question, c'est que la classe des petits blancs, née en quelque sorte avec la colonisation elle-même mais caractérisée progressivement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, a atteint dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> son maximum de misère en même temps — si l'on peut dire — que de spécificité sociale ; c'est

---

(\*) Communication présentée à l'Académie de La Réunion en 1958.

(1) *Revue de Géographie alpine*, t. XXXVII, 1949, fasc. III.

aussi que l'émancipation des esclaves coïncide chronologiquement avec des modifications importantes et généralement favorables affectant la classe des prolétaires blancs.

Mon propos est de dégager ces faits en retraçant sommairement l'origine des « petits blancs », puis en étudiant avec plus de précision la période essentielle de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans un essai de cet ordre, il ne faut pas se dissimuler les difficultés.

Il en est de fondamentales : Les classes sont insaisissables ; on s'en forme bien un concept, mais on s'épuise à en cerner les contours : Qu'est-ce au juste qu'un « petit blanc » ? Contre toute saine méthode, je crois préférable de ne pas perdre de temps en analyses et me borner à dire que c'est un blanc pauvre, et plus exactement un blanc misérable. Aux XVIII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en effet, on trouve nombre de blancs de médiocre situation, mais à l'époque critique de la première moitié du XIX<sup>e</sup>, s'il est encore des blancs de condition intermédiaire, la masse des petits connaît une indigence extrême. Autre question : Comment traiter à travers le temps d'une classe sociale aussi instable que celle-ci dont bien des individus et des familles sont sortis pour accéder à celle des blancs riches, où bien des gens sont entrés (« gros blancs » prolétarisés et même noirs libres absorbés) ? A cela je répondrai qu'il ne s'agit pas, en effet, d'une classe fermée comme, par exemple, et dans des genres très divers, la noblesse de l'ancienne France ou même, en un sens, les esclaves de Bourbon, mais d'une classe perméable, comme la bourgeoisie française, ce qui n'empêche, d'une part que ses composants individuels aient peu changé (voir les noms propres) et, d'autre part, que, comme fait social, elle ait une permanence historique.

Autres difficultés : le mot blanc lui-même est équivoque. Aussi dois-je préciser que je n'entends lui attribuer de rigueur absolue ni au sens scientifique — si tant est qu'il y en ait un, — ni au sens que l'on pourrait appeler « raciste ». Le mot « prolétariat », que j'emploie également à la suite des auteurs du temps de Louis-Philippe, ne doit pas ici évoquer les prolétariats industriels, mais signifier prolétariat rural, on pourrait même dire « forestier » ; il faudrait d'ailleurs dire plutôt sous-prolétariat, Lumpenprolétariat, asocial et sans conscience de classe.

Ceci dit, reportons-nous aux premières années de la colonisation. Les colons arrivés d'Europe sont souvent des gens misérables par leur extraction, aventuriers plus ou moins volontaires et, en quelque façon, la venue dans l'île est pour eux un facteur de progrès sensible : Par la chasse, par la disponibilité de terres fertiles, ils acquièrent une aisance parfois euphorique, mais dans certains domaines — l'habitat par exemple ou la manière de se ravitailler — ils demeurent à un standing primitif. A la grande époque de la seconde Compagnie des Indes, dans

les années vingt et trente du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'organisation de la colonie, la vente du café, l'importation d'un certain nombre d'esclaves semble avoir procuré, malgré bien des aléas, une certaine élévation du niveau de vie général des blancs. C'est cependant à cette époque que la colonisation s'étend le long des côtes, dépassant les cornes du croissant primitif qui bordait le Nord de l'île, de Saint-Gilles à Quartier-Français. Certes, une telle expansion ne permet en aucune manière de parler de prolétarisation, au contraire. Mais on peut remarquer que les concessions nouvelles sont fréquemment accordées pour cause d'impossibilité de subsister sur leurs héritages aux enfants de familles nombreuses et déjà anciennes dans le pays. En sorte qu'on a l'impression de voir se dessiner dès cette époque le processus suivant : les vieux créoles se multipliant envoient vers le Sud leur surnombre, tandis que les quartiers de première colonisation sont réalimentés en habitants neufs par la Métropole. Je n'ai pas actuellement sous la main le recensement de 1708 (il est en cours de restauration aux Archives nationales) et ne puis donc le comparer utilement avec celui de 1735 pour confirmer ou infirmer ce que j'avance ici. Mais les enfants sans terre, trouvant vers le Sud des espaces neufs, y plantent du café ou autre chose et il semble qu'ainsi leur paupérisation soit évitée, toutes réserves faites sur l'existence possible à cette époque d'une petite population blanche marginale, vagabonde et *outlaw* qui aurait échappé aux recensements. Nous pouvons nous assurer de cette aisance relative mais générale par une étude attentive du recensement de 1735 en additionnant par paroisses le nombre de créoles vivant dans un foyer sans esclaves ou servi par un ou deux esclaves seulement, signe presque certain de dénûment. J'ai fait un tableau de ces chiffres (2) ; il est assez éloquent ; on ne relève que 29 de ces miséreux sur un total de 1.716 blancs vivant alors dans la colonie. Même si l'on suppose que quelques vagabonds sont passés par maille, c'est bien peu de chose. Si nous retenons que, sur ces 29, 19 sont au quartier Sainte-Suzanne qui comprend alors Saint-André et Saint-Benoît, ce fait ne prendra toute sa signification que par comparaison avec des documents plus récents. De fait, les descriptions de la population bourbonnaise que donnent les rapports d'administrateurs ou les récits de voyageurs de l'époque, si elles parlent bien de l'indigence de certains, ne semblent pas en faire grand cas ; au contraire, on insiste alors volontiers sur l'aisance de la majorité.

Si, faute de pouvoir suivre attentivement le développement de cette question, nous faisons un saut dans le temps jusqu'au recensement de 1779, nous nous trouvons en face d'un fait consi-

---

(2) Annexe I.

dérable : la prolétarianisation est amorcée. J'ai fait pour ce recensement un tableau analogue (3) à celui dressé pour 1735, et la comparaison est frappante. Alors qu'en 1735 la proportion des gens vivant dans un foyer servi par moins de trois esclaves était de 1/57 environ, elle est en 1779 de 10/57, elle a donc exactement décuplé. On compte 1.131 de ces pauvres créoles sur 6.464 blancs, et sur ces 1.131, 509, soit presque la moitié, vivent dans des familles sans esclaves, signe de misère certaine.

Les administrateurs particuliers de l'île, Crémont et Bellecombe, qui écrivaient déjà en 1768 : « la majeure partie des habitants de cette colonie ne sont que peuple et cultivateurs pour la plupart très pauvres » (4), signalaient cet état de fait dans une lettre au ministre datée du 28 janvier 1770, où ils disaient : « Ce nombre [d'esclaves] est bien foible pour une colonie de près de 60 lieues de tour et dont tous les terrains sont concédés ; aussi en reste-t-il un grand nombre inculte et, voyons-nous, une quantité assez considérable d'habitants pauvres et chargés de famille sans aucun esclave ou n'en ayant qu'un seul, et encore très chétif » (5). Ces lignes sont importantes et révélatrices car elles nous précisent les deux causes de l'indigence que nous verrons aller se développant : le refus de travailler par soi-même et la fin de la distribution des terres disponibles. Celle-ci cependant n'était pas absolue puisque, à partir de 1783, s'effectue la répartition provisoire des terres basses de Saint-Joseph, par quoi se « bouclera la boucle » du tour de l'île. La colonisation de ce dernier quartier se fit — on le sait (6) — sous l'influence de Joseph Hubert, et ceci n'est pas fortuit. Bénédicte, Hubert amènera un grand nombre de ses compatriotes à la nouvelle paroisse. L'examen des concessions régularisées en 1817 montre dans le peuplement de Saint-Joseph une prédominance des noms de la Côte du Vent. C'est que la pointe Est du croissant de peuplement

---

(3) Annexe II.

(4) Lettre au ministre du 31 août 1768, série C, correspondance ministérielle, registre 1767-1776, fol. 24.

(5) *Ibid.*, fol. 52 v°. Cf. aussi la lettre du Conseil supérieur de Bourbon du 2 janvier 1776, citée par Trouette (*L'île Bourbon pendant la période révolutionnaire*, p. 45) : « L'île Bourbon a trois classes d'habitants : la première de dix pères de familles pouvant passer pour riches, dont la moitié comptent huit, dix et même quinze enfants ; la seconde, de gens dans la médiocrité ; la troisième, composée d'une multitude de créoles qui n'ont qu'un ou deux esclaves et le quadruple d'enfants. » D'autre part, à propos de l'affirmation de Crémont et Bellecombe que « tous les terrains sont concédés », il faut noter qu'effectivement, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dès Benoit-Dumas, les terres du futur quartier Saint-Joseph étaient concédées, mais il semble qu'il n'y ait pas eu de colonisation effective.

(6) Cf. Massinot (Eugène), *Joseph Hubert, père adoptif du quartier Saint-Joseph*, dans le n° 1 de cette série du présent *Recueil*, pp. 37-52.

(qui se fermait à ce moment en circonférence) était poussée en avant par son aile, aile marchante parce qu'infiniment plus misérable que l'autre. Nous avons déjà eu une première impression à cet égard en étudiant le recensement de 1735, mais celui de 1779 accuse par une évidence ce qui n'était qu'esquissé : sur les 509 créoles blancs vivant sans esclaves en 79, 99 étaient de Saint-André et 212 de Saint-Benoît — soit plus des 2/3 — et sur les 622 vivant avec seulement un ou deux esclaves, 143 étaient de Saint-André et 203 de Saint-Benoît — soit les 3/5, environ, du total.

Avec le peuplement de Saint-Joseph se liquidait la dernière grande zone disponible pour la colonisation (7) par les petits blancs toujours plus nombreux. Certes, il restait encore des terrains cultivables : rares parcelles côtières en friche, hauts de propriétés inhabités, cirques et plaines sauvages, mais aucune de ces terres n'étaient utilisables. En effet : 1° Dans les « bas », c'était le refus du travail servile par des petits propriétaires sans esclaves ou l'incurie des riches propriétaires qui les laissaient inoccupés. 2° Sur la plupart des pentes, sauf peut-être vers Saint-Paul, on ne cultivait rien parce que l'on en n'avait pas besoin, que ces terres étaient réputées mauvaises, qu'elles étaient souvent l'objet de litiges et que l'idée d'un bail pour une quotité de fruits, d'un colonage partiaire, n'était pas encore lancée (tout au plus y tolérait-on l'errance de braconniers). 3° Quant aux terres élevées de l'île on avait bien songé à les exploiter en 1786 en même temps qu'on colonisait Saint-Joseph (8), mais on avait dû y renoncer à cause des difficultés d'accès et du marronnage.

L'époque de la Révolution et de l'Empire (jusqu'à 1807), qui fut plutôt favorable au commerce extérieur de l'île (grâce à la

---

(7) Le 11 septembre 1787, Dioré et Chanvalon écrivaient aux administrateurs généraux : « ... Vous connoissez comme nous toutes les difficultés qu'il y a à trouver aujourd'hui à Bourbon un morceau de terre sur lequel il n'y ait aucune prétention. » (Série C, Corr. des administrateurs de Bourbon aux administrateurs généraux, registre 1785-88.)

(8) Chanvalon — qui avait été ordonnateur en 1786 — écrivait dans le rapport commun adressé par lui-même et Magallon aux administrateurs généraux, le 24 mars 1804 : « [Deuxième groupe de terrains domaniaux] : Les isles et bas-fonds situés entre le sommet des montagnes et le morne des Salazes, à la naissance des trois principales rivières du Mât, Saint-Etienne et des Galets. Ces terrains formant une étendue assez considérable appartiennent au Domaine national par l'abandon qu'en ont fait les habitans qui avoient obtenu en 1786 le permis de les établir, permis que le gouvernement leur avoit accordé, tant pour encourager la culture de cette partie que pour en éloigner les marrons qui, y trouvant une nourriture facile dans la chasse et la pêche, s'y retiroient en assez grand nombre. Mais les difficultés des

bonne vente du café aux Américains), voit s'accélérer le processus de prolétarianisation des petits blancs à cause d'une poussée nataliste considérable qu'on ne peut pas ne pas relever dans les recensements et tableaux de population de l'époque malgré leur mauvaise qualité, poussée particulièrement nette dans les quartiers pauvres de Saint-Benoît ou Saint-Joseph. Nous arrivons ainsi à la période critique du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Vers 1804, tout est en place — si l'on peut dire — : rares esclaves, terres disponibles absentes, natalité en flèche. Déjà commence le vagabondage de gens sans feu ni lieu. Décrivant la colonie dans son rapport à Decaen du 24 mars 1804, le sous-préfet Chanvalon, vieil habitué du pays, parlant du quartier Saint-André, dit (9) : « Les gens riches n'ont pas toujours cherché à acquérir des possessions à St-André, parce que les terrains y exigent plus de travaux d'entretien qu'ailleurs, mais surtout parce que les récoltes y étoient exposées à être pillées par les créoles de cette partie qui sont pour la plupart dans la misère, paresseux, ayant les inclinations des noirs avec lesquels ils vivent familièrement. Ils forment une population nuisible, étrangère à toute idée d'ordre et de travail et, pour ainsi dire, hors d'œuvre dans une colonie où chaque homme déploie toute l'activité et toute l'industrie dont il est capable. La nécessité commence heureusement[ent] à venir au secours de la politique qui ne veut que le moins possible d'êtres inutiles dans la société. On s'aperçoit avec plaisir que le nombre des fainéants de St-André diminue tous les jours. La chasse et la pêche leur fournissoient autrefois leurs besoins physiques ; ayant épuisé cette ressource, ils sont forcés de travailler pour subsister... » Sans doute Chanvalon décrit-il des faits pouvant s'appliquer autant à Saint-Benoît qu'à Saint-André ; sans doute son optimisme est-il fallacieux ; sans doute l'expression « paresseux » (que nous rencontrerons souvent chez d'autres) est-elle déplacée à nos yeux modernes, abusivement morale et sans valeur sociologique. Il n'en reste pas moins que, le premier à ma connaissance, il a décrit une situation extrême qui, bien loin de s'améliorer avec le temps, va prendre une allure tragique. Son successeur, le sous-préfet Marchant (10), va tenter de résoudre le problème posé par les indigents oisifs que l'on

---

chemins qu'il falloit prendre pour y arriver (car on avoit à remonter le lit des rivières qu'il faut traverser plusieurs fois à cause de leurs sinuosités, ou à gravir par les habitations jusqu'au sommet des montagnes et ensuite descendre un rempart de 7 à 800 toises d'élévation au pied duquel se trouvent ces isles et bas-fonds), ces difficultés ont empêché jusqu'à présent et empêcheront toujours [!] l'établissement de cette partie de l'isle d'ailleurs susceptible de toute espèce de culture par la bonté du sol et la beauté de son climat. » (Série L 86, 4°.)

(9) Même référence que *supra*.

(10) Cf. Prentout, *L'Île de France sous Decaen*, pp. 285-286.

devait assister au prix de quatre milliers de maïs par mois. Ne suivant guère Decaen dans sa tentative d'en faire des chasseurs pour la défense de la colonie ou des colons pour Madagascar ou même Batavia — second projet d'émigration après les Seychelles — il tente l'instauration des ateliers de l'Etat pour en faire une main-d'œuvre valable. Mais que sont les trente apprentis de l'an XIII, les quarante de l'an XIV, en face d'une marée montante de misérables ? Essai louable, peut-être, mais condamné à l'échec... Et voici que surviennent les catastrophes de 1806 et 1807 portant le dénûment à son comble. Ce sont ensuite l'occupation anglaise puis le retour de Bourbon à la France en 1815.

Depuis cette date jusqu'à la libération des esclaves et les années qui l'ont immédiatement suivie, la prospérité de l'île a été croissant. Malgré de petits à-coup (cyclones, maladies de la canne, crises monétaires ou commerciales comme en 1830), la monoculture sucrière chaque jour plus totale a — dans des conjonctures toujours plus favorables — assuré une augmentation de plus en plus forte du revenu de Bourbon. Cependant, plus encore que pour l'époque précédente, on peut dire que cette euphorie ne fut que le fait d'un petit nombre, car l'île connaissait alors, outre une certaine décrépitude de la classe servile, celle, encore plus notable, des petits blancs. De plus en plus pauvres, inactifs et hors-la-loi, leur situation atteignit — semble-t-il — son maximum de gravité.

Nous ne manquons pas de témoins ou d'observateurs connus qui aient décrit cette situation pitoyable du prolétariat blanc entre 1815 et 1850, et nous pourrions en trouver de nombreux autres par des dépouillements attentifs des archives administratives et judiciaires de l'époque. Plutôt que de refondre les témoignages en une description globale (qui risquerait d'être abusive, s'agissant de plus de trente années durant lesquelles les choses ont dû évoluer), je crois préférable de parcourir l'un après l'autre quelques textes imprimés ou documents et de considérer les renseignements qu'ils nous apportent :

Au début de la Restauration, c'est Joseph Hubert, qui n'avait cessé depuis des décennies de se préoccuper du problème et avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour le résoudre (colonisation de Saint-Joseph, projet d'émigration à Rodrigue, etc.), qui tire la sonnette d'alarme par un mémoire non daté adressé au baron Milius (11) : après avoir analysé les causes de la paupérisation (division de la propriété et surpeuplement, concurrence de la main-d'œuvre servile pour l'emploi salarié des blancs), il propose deux « palliatifs » : 1° Augmenter les fonds des bureaux de charité de chaque canton et faire procéder à des distribu-

---

(11) Trouette (Emile), *Papiers de Joseph Hubert*, pp. 236 et s.

tions de secours en nature. 2° Renvoyer de la colonie les « mauvais sujets » reconnus et récidivistes qui se procurent des ressources par des vols pratiqués par des esclaves avec lesquels ils sont en relation. Mais Hubert termine son exposé par une vue d'avenir capable de toucher le responsable de l'ordre public : « Nous le répétons, l'époque n'est pas très éloignée où ces moyens palliatifs ne pourront plus suffire à assurer notre tranquillité. »

A la même époque, le voyageur Billard — qui note en passant (12) : « parmi les blancs, il en est une grande quantité qui se contente également de fort peu ; le nombre des prolétaires commence à devenir trop considérable » — fait une description vivante du « créole des hauts ». Ce créole, il l'a vu (13), notons-le, dans les hauts de Saint-Paul, et quand il dit : « la lisière des terrains cultivés est peuplée d'un grand nombre de petits propriétaires », outre qu'il faut faire toutes réserves sur le terme de « propriétaires », il convient — je pense — de restreindre son observation aux seuls hauts de Saint-Paul. Quant au personnage décrit par le voyageur, s'il a les caractéristiques propres aux petits créoles depuis les origines de la colonisation (fierté, individualisme, hostilité au travail et même manie de la pipe), il n'est pas au comble de la misère ; célibataire, il possède un petit esclave qui cultive pour lui le petit terrain dont il dispose. En somme, c'est un cas typique de petit blanc à l'avant-dernier stade de la prolétarisation. Mais, pour cette même époque, nous avons un témoin infiniment plus complet qui tenta de décrire l'ensemble du problème, particulièrement sous ses aspects les plus aigus, puis (en quoi il fut moins heureux) s'essaya à proposer des solutions. Je veux parler ici d'un document inédit et assez long constituant un mémoire sur les « Moyens proposés afin d'utiliser la population inactive de l'île Bourbon » et daté de Saint-Denis, le 10 octobre 1821, dont l'auteur est un certain Ricard, propriétaire à Sainte-Suzanne, et que je suppose avoir été le même qu'un procureur du Roi de ce nom, retrouvé par hasard au milieu de documents d'une autre époque. Ce document est publié ici-même (Annexe III), à la suite de la présente étude, non sans qu'on ait hésité à le donner dans son intégralité. La description de la partie vagabonde et hors-la-loi des petits blancs constitue un tableau poussé au noir, truffé de jugements moraux qui choquent notre habitude moderne de traiter d'une manière positive les questions d'histoire sociale ; les mots « paresse », « vice », etc. y fleurissent dans un style très dix-neuvième siècle, très bourgeois, tantôt apitoyé, tantôt scandalisé par le monstre de la misère vue de l'extérieur. Mais la description n'en demeure pas moins valable, exceptionnel-

---

(12) A. Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, Paris, 1822, p. 207.

(13) *Op. cit.*, pp. 443-447.

lement précise, confirmée dans ses grandes lignes par les textes antérieurs, contemporains et ultérieurs, ce qui permet de préjuger en faveur des détails inédits qu'elle contient. Après les vagabonds montant à l'assaut des hauteurs, Ricard décrit les blancs pauvres travaillant sur le littoral. Il cherche ensuite à démêler les origines de cette situation et son analyse, dure pour les Européens, contient — à côté de parties moins bonnes — des remarques solides où il se rencontre parfois avec Hubert, notamment quant à la concurrence du travail servile. Les remèdes envisagés où l'auteur se complait, sont la partie la plus faible de l'ouvrage. S'il fait pertinemment observer, à propos d'une éventuelle colonisation de Madagascar, que l'on ne peut faire une telle opération avec une population informe, ses suggestions personnelles sont ou très banales ou un peu loufoques à force d'originalité (concentration des vagabonds dans des sortes de ghettos, institution d'un corps de diacres, mi-prêtres mi-laïcs, chargés d'aider le clergé, etc.). D'ailleurs, peu nous importent, historiquement, ces suggestions puisque la situation ne fit, semble-t-il, que s'aggraver dans les années suivantes, ainsi qu'en témoignent les autres auteurs qu'il nous reste à citer.

En 1827 paraissait la *Statistique de l'île Bourbon*, de Lancastel, directeur de l'Intérieur (14). Cet ouvrage sérieux et démuné de toute littérature n'aborde pas le problème du prolétariat blanc, mais à travers ses tableaux statistiques nous pouvons trouver des renseignements intéressants. Les chiffres des populations esclave, de couleur libre et blanche, ne sont pas très utilisables car ils présentent des totaux par communes sans détails aucuns. Si l'on constate que, proportionnellement, il y a moins d'esclaves pour un blanc en 1826 que, par exemple, en 1788, il semble que les quartiers qui en étaient démunis soient mieux distribués, ainsi de Saint-Joseph où les blancs étaient en 88 deux fois plus nombreux que les esclaves et où ils sont en 26 près d'un tiers de moins. Mais la constitution d'une ou deux grandes plantations servies par de populeux « ateliers » peut fausser toutes les conclusions et aussi l'observation qu'à l'état de vagabondage où étaient arrivés alors une partie des petits blancs, ils devaient échapper à tout recensement. Cette dernière remarque ne peut qu'aggraver par ailleurs les conclusions que l'on peut tirer d'un autre tableau — plus intéressant celui-là — donné par Lancastel, la « répartition des blancs mâles adultes (plus de 14 ans) suivant les divers états des individus ». Après avoir épuisé tous les métiers et sources de revenus, le statisticien porte les « individus sans moyen d'existence connus »

---

(14) Betting de Lancastel, *Statistique de l'île Bourbon*. Saint-Denis, Lahuppe, 1827.

et en compte 1.151 sur un total de 6.266 soit plus du 1/5 d'indigents avoués, non comptés les outlaws échappant au recensement et les pauvres gens pourvus d'un métier et n'en tirant pas de revenus ! Observons aussi dans ce tableau que ces gens sans moyens avoués semblent assez répartis et spécialement nombreux, non plus sur la côte Est, mais à Saint-Louis et Saint-Pierre (ce qui, d'ailleurs, ne vient peut-être que des méthodes diverses des recenseurs de l'un ou l'autre quartier).

En 1828, un an après le livre de Lancastel, paraissait celui de Thomas, ordonnateur à Bourbon, sous le titre presque semblable d'*Essai de statistique de l'île Bourbon* (15). Les tableaux numériques de cet ouvrage plus détaillé ne nous apprendront cependant pas grand'chose de plus, mais il comporte des pages descriptives intéressantes, dont celle-ci (pp. 159-161) qui confirme, après Ricard, ce fait que j'indiquais en commençant que les petits blancs de ce temps descendent presque exclusivement des premiers habitants à la différence des blancs riches dont l'ascendance est remplie d'apports métropolitains :

« Les descendants des premiers créoles mènent en général une vie oisive, accoutumés qu'ils sont à peu de besoins faciles à satisfaire. La pêche, la chasse, la culture du riz, et surtout celle du maïs, leur suffisent. Le travail, qui d'ailleurs leur est presque inutile, dégraderait, suivant leurs idées, leur qualité de blancs ; mais devenus trop pauvres pour avoir des esclaves, ils se retirent dans les lieux les plus écartés afin de dissimuler leur état autant qu'ils peuvent. Les terres dont leurs ancêtres furent les premiers possesseurs, sont, à force de divisions, devenues insuffisantes aux partages de leurs nombreuses familles ou, pour faciliter ces partages de succession, sont passées en d'autres mains ; à peine souvent reste-t-il la largeur d'une allée de jardin autour de la chétive case paternelle que le chaume enveloppe et recouvre, et où les frères et les sœurs reposent sur un mince matelas de coton contenu dans une toile grossière de l'Inde. Ces hommes sont bien faits, robustes, courageux, mais pleins d'orgueil, de vanité, de susceptibilité. On remarque généralement en eux une candeur, une équité, une loyauté, une résignation admirables ; mais doux et tranquilles quand ils sont livrés à eux-mêmes, ils sont les plus faciles à exaspérer quand on blesse leur amour-propre, quand on semble ne pas avoir pour eux tous les égards auxquels ils prétendent avoir droit comme anciens et premiers habitants de la colonie, quand ils peuvent supposer l'intention de nuire à leur propriété, d'attenter à leur liberté. Du reste ils ont conservé, avec une religieuse constance, un attachement filial pour la France. Ils sont tou-

---

(15) Thomas (P.-P.-U.), *Essai de statistique de l'île Bourbon*. Paris, Bachelier et Selligie, 1828, 2 vol.

jours catholiques, quoiqu'ils ne connaissent presque plus ni les préceptes ni les pratiques de la religion, moins à cause de leur éloignement des églises que par la privation de pasteurs qu'ils ont trop souvent éprouvée. Braves et pleins de courage, plusieurs d'entre eux formèrent, dans les dernières guerres de l'Inde, le corps des volontaires de Bourbon, qui se distingua par son audace autant que par sa discipline. Endurcis à la fatigue, ils parcourent toute l'île, traversent ses antiques forêts, gravissent les rochers ou se précipitent dans les vallées, suspendus à une liane fragile, supportant dans ces courses de plusieurs jours toutes sortes de privations, pour le seul plaisir de chasser le cabrit marron. Privés d'ailleurs de toute instruction, beaucoup savent à peine lire, la plupart ne savent pas écrire, et ce serait en vain qu'on leur demanderait quelque connaissance hors du cercle très étroit qu'ils peuvent parcourir.

« On a voulu les porter au travail manuel dans les ateliers du Roi. Un premier essai tenté avant la conquête de 1810 fut sans succès à leur égard. L'exemple des ouvriers militaires venus en 1817 pouvait les encourager, il a été sans effet. Cinq ans après, on détermina une vingtaine de jeunes gens à quitter le toit paternel. Répartis suivant leur choix dans divers ateliers, ils n'y étaient assujettis qu'aux devoirs ordinaires des ouvriers civils. Au bout de dix-huit mois il n'en restait plus que trois, et un seul après deux ans de séjour, encore était-il piqueur. Quelle peut donc être la cause de cet éloignement du travail et notamment d'un travail qui s'exécute sous les yeux du public ? On ne peut guère, quoi qu'on fasse, la chercher ailleurs que dans cet excessif et ridicule amour-propre dont ils sont animés, et aussi répèterons-nous, dans le peu de besoins qu'ils éprouvent. »

A la fin du second volume de son *Essai de statistique*, Thomas, dans une mise à jour de divers éléments de son ouvrage, revient sur la question des petits blancs (pp. 323-325) et suggère une émigration à la Guyane, préférable selon lui, à Sainte-Marie de Madagascar. Il envisage aussi le service militaire, non pour l'Inde, comme l'avait proposé le gouvernement, mais pour la France. Enfin, dans le même livre figure (t. II) un essai sur la colonisation à l'intérieur de l'île où, chaud partisan de la mise en culture des cirques et des plaines, l'auteur n'y voit pas une solution au problème des petits blancs car il veut importer des Européens (du moins pour les plaines qui, selon lui, ne doivent pas connaître l'emploi de la main-d'œuvre servile ne serait-ce qu'à cause du marronnage). Ce chapitre n'a donc pas d'intérêt spécial, sauf en ce qu'il confirme la concession des trois grands cirques faite en 1786, au temps où l'ordonnateur était Chanvalon (que Thomas a personnellement connu), et son abandon par les concessionnaires avant même qu'ils eussent rien tenté.

Parmi les auteurs ayant écrit sur Bourbon durant la Monar-

chie de Juillet, le rédacteur des *Notices statistiques sur les colonies françaises* de 1838 (16), qui emploie pour la première fois l'expression « petits blancs », n'est pas nouveau dans la description qu'il en fait (notamment quand il précise que le petit blanc ne craint pas la fréquentation des noirs), mais il fait utilement le point de la situation en révélant que les essais faits pour « fournir des moyens d'existence à ces prolétaires » ont tous échoué, qu'il s'agisse de la formation de compagnies militaires, d'écoles d'apprentissage, ou d'émigration organisée. L'auteur nous donne aussi un chiffre percutant : les indigents représentent les deux tiers de la population blanche. Si l'on veut bien se reporter aux proportions que nous avons tenté d'établir pour des temps plus anciens, on ne peut qu'être frappé par l'aggravation du mal.

Ce chiffre — énorme — des deux tiers est-il sérieux ? Oui, semble-t-il, si l'on se réfère au *Rapport de la commission chargée d'examiner les questions contenues dans le mémoire de M. Dureau aîné sur le manque de bras nécessaires à l'agriculture dans la colonie et sur l'état actuel du paupérisme* inséré dans la quatrième livraison des *Annales du Comité d'agriculture de l'île Bourbon*, daté du 15 février 1841 et signé du rapporteur, Gibert des Molières (17) :

Le problème à résoudre par la commission, c'était le paradoxe constitué par « la diminution progressive du nombre des cultivateurs [esclaves] en présence d'une population libre, valide, nécessiteuse, qui s'accroît sans cesse et croupit dans la plus dégoûtante et la plus funeste oisiveté ». Très sévère dans ses termes, le rapporteur fait la description désormais classique de la « classe nécessiteuse » et déclare qu'elle se refuse à tout travail, fondant « ses moyens d'existence sur la charité des habitants, sur les produits du concubinage et principalement sur le commerce clandestin et frauduleux qu'elle entretient avec les esclaves ». Désireuse d'évaluer cette fraction de la population, Des Molières arrive au chiffre de 62 % de misérables sur l'ensemble des gens libres. Cette quotité et cet ensemble incluent les gens de couleur libres (1/4 des non-esclaves à ce moment), mais ceci ne semble pas devoir infirmer sensiblement les deux tiers évalués par la *Notice statistique*. Précisons que l'évaluation

---

(16) *Notices statistiques sur les colonies françaises*. Seconde partie : Bourbon - Guyane française. Paris, Imprimerie Royale, 1838.

(17) *Annales...* Quatrième livraison. Saint-Denis, Lahuppe, 1840-1841. Il ne faudrait pas oublier, lorsque l'on considère la proportion considérable de vagabonds existant à Bourbon à cette époque, que l'Europe et la France métropolitaine connaissaient à cette époque l'errance ou la stagnation de masses de mendiants. Si la proportion des miséreux y était moindre, il y avait cependant une certaine analogie entre les deux situations.

de la commission est fondée sur le critère de la possession des esclaves. Traitant ensuite du manque de main-d'œuvre par suite de la diminution du nombre des esclaves, le rapporteur se retourne vers les petits blancs qu'il faut absolument utiliser. Comment faire ? Tous les essais tentés dans ce sens ont échoué, nous dit-il. La commission propose la coercition par le biais d'une législation sur le vagabondage et l'exigibilité d'un livret de travail. Mais les conclusions de cette commission devaient rester lettre morte.

Le 1er juin 1847, préfaçant l'album de d'Hastrel (18), Dejean de La Bâtie, délégué de la colonie, écrivait : « L'île Bourbon offre, sous le point de vue social, un phénomène inconnu aux autres colonies. La moitié environ de la population libre, et peut-être les deux tiers, y semblent voués au prolétariat ; ne possédant aucune propriété, n'exerçant aucune industrie, ne se soumettant à aucun travail régulier, ils vivent dans les îlets, sur le bord des rivières, de chasse et de pêche, quelquefois de maraude ou d'un commerce clandestin avec les esclaves, et même des secours qu'ils reçoivent d'eux. Le problème d'une existence si extraordinaire s'explique par la douceur du climat, par l'exiguïté des besoins purement naturels et par la facilité avec laquelle de tels besoins peuvent être satisfaits. Cette classe d'hommes est presque entièrement composée de blancs tombés dans la pauvreté. »

Nous arrivons en 1848, année de l'émancipation des esclaves. Or à ce moment, comme nous l'avons vu, rien n'était résolu dans le problème des petits blancs. Une anecdote significative nous apprend même qu'on avait renoncé à faire quoi que ce fût à leur égard. En juin 48, au moment même de l'arrivée de Sarda mais avant qu'il ait pris le gouvernement, on avait pensé (dans le but de roder à tout hasard un système que devait effectivement employer le commissaire de la République) appliquer avec rigueur l'obligation du livret de travail pour les gens sans source de revenus avoués. Un commissaire de police zélé voulut agir dans ce sens contre les petits blancs de Saint-Louis. Une agitation dangereuse s'en suivit à laquelle il ne fut mis fin que par des négociations officieuses au cours desquelles on dut promettre aux mutins que ces mesures ne visaient que les anciens et les futurs affranchis mais que — contrairement à ce qu'avait voulu la commission Gibert des Molières — il n'était pas question d'imposer le livret aux petits blancs, considérés en quelque sorte comme vagabonds de droit divin en raison de l'antériorité de l'occupation du sol par leurs ancêtres (19) ! Notons en pas-

---

(18) Hastrel (Adolphe d'), *Album de l'île Bourbon*. A Paris, chez l'auteur, s.d., p. 11.

(19) Cf. Focard (Voley), *Dix-huit mois de république à l'île Bourbon*, pp. 39-51.

sant la bienveillance un peu suspecte des négociateurs qui représentent ici les propriétaires: Ils tolèrent sans discussion l'inaction des petits blancs en ayant l'air de fermer les yeux sur ce qu'ils appellent leur « paresse », car ils ont — pensent-ils — envisagé tous les moyens de les en tirer... Tous les moyens, sauf un: payer des blancs salariés plus cher que l'amortissement d'un esclave. La répugnance au travail était, certes, évidente chez les « petits créoles », mais ce n'est qu'à ce prix que l'on aurait pu voir si elle était radicale.

Telle était, quoi qu'il en soit, la situation au moment de la libération générale des esclaves. La révolution sociale qui intervint alors la modifia-t-elle? Peut-être pas immédiatement puisque Marius Gonthier, racontant, cinq ans après, la création de la chapelle et de l'hospice de Bethléem en 1856, décrit ainsi la situation des lieux avant ces initiatives: « A l'extrémité de la commune de Saint-Benoît, se trouve l'îlette de la Rivière des Marsouins, habitée par un grand nombre de créoles descendant d'anciennes familles européennes qui [...] se retirèrent dans l'intérieur. Ils ne se nourrissent que de pêche et de chasse. La plupart naissent, vivent et meurent sans être sortis de ce refuge, où la civilisation n'a jamais pénétré. »

Pourtant il semble que de telles situations, — en l'espèce, celle-ci fut liquidée, — étaient en voie de disparition. Si, par la suite on a l'impression que la vie nomade et braconnière ne fut pas entièrement abandonnée par les petits blancs, elle semble s'être réduite à des individus, et si la misère n'a pas disparu de chez eux — hélas — elle ne paraît plus avoir atteint de telles extrémités. Leur situation sociale s'est modifiée à leur avantage. Pourquoi?

L'émancipation des esclaves y est pour beaucoup. Tout d'abord elle a permis la colonisation des cirques et des plaines en liquidant définitivement le marronnage, et surtout en supprimant le *no man's land* des hauts des propriétés qui formaient entre les cirques et plaines et le littoral une barrière pratiquement infranchissable. La suppression du *no man's land* des pentes est elle-même liée à l'expansion sucrière. Les anciens esclaves semblent s'y être généralement installés, tout d'abord pour faire un jardinage plus ou moins toléré, contre la ristourne d'une part des fruits aux propriétaires; puis, la canne étendant son champ, les occupants devinrent colons, régime qui put être aussi adopté par des blancs (je téléscopie ici à dessein plusieurs étapes: le colonat généralisé des blancs semble assez tardif, mais se situant quand même dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle). Ainsi, soit comme nouveaux concessionnaires des plaines et des cirques, soit comme colons des hauts de propriétés, soit comme petits planteurs des bas (même si leurs fonds allaient être trustés par les gros propriétaires), les petits blancs allaient trouver dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la prospérité qui

caractérise le début de cette période, avec aussi le progrès psychologique par l'affaiblissement du préjugé opposé au travail servile, une sorte de reclassement, lequel pour n'avoir rien eu de brillant, n'en représentait pas moins un immense progrès par rapport à leur situation antérieure. Loin d'être la cause de sa misère, l'émancipation des esclaves, liée à une conjoncture favorable, a effacé l'aspect le plus tragique de l'existence du prolétariat blanc de La Réunion, ce vagabondage quasi sauvage de bandes affamées, entre 1800 et 1848, qui évoque les gueux parcourant les campagnes françaises à la fin du Moyen-Age.

Yves PEROTIN.

ANNEXE I

RECENSEMENT DE 1735

Quartiers		Saint-Denis	Sainte-Suzanne	Saint-Paul	Saint-Louis	Total
Créoles vivant dans des foyers n'ayant aucun esclave *	Individuels	—	4	1	1	6
	Membres de familles	—	3	—	3	6
	Total	—	7	1	4	12
Créoles vivant dans des foyers n'ayant qu'un ou deux esclaves *	Individuels	—	9	—	—	9
	Membres de familles	—	3	2	3	8
	Total	—	12	2	3	17
Total des catégories précédentes		—	19	3	7	29
Total général de tous les blancs		358	580	489	289	1.716

(\*) Ne sont pas portés ceux qui, bien que célibataires sans esclaves, disposent de ceux des autres, soit parce qu'ils sont commandeurs d'esclaves, économes, etc., soit parce qu'ils vivent au foyer d'amis ou de parents.

## ANNEXE II

## RECENSEMENT DE 1779

Paroisses		Saint-Denis	Sainte-Marie	Sainte-Suzanne	Saint-André	Saint-Benoît	Saint-Paul	Saint-Leu	Saint-Pierre	Saint-Louis	Total
Créoles vivant dans des foyers n'ayant aucun esclave *	Individuels	5	1	3	2	11	1	—	2	3	28
	Membres de familles	15	—	36	97	201	8	9	69	46	471
	Total	20	1	39	99	212	9	9	71	49	509
Créoles vivant dans des foyers n'ayant qu'un ou deux esclaves *	Individuels	9	4	14	15	28	17	3	15	12	117
	Membres de familles	20	13	16	128	175	28	—	74	41	505
	Total	29	17	30	143	203	45	3	99	53	622
Total des catégories précédentes		49	18	69	242	415	54	12	170	102	1.131
Total général de tous les blancs		682	311	453	801	1.395	1.096	128	1.034	564	6.464

(\*) Ne sont pas portés ceux qui, bien que célibataires sans esclaves, disposent de ceux des autres, soit parce qu'ils sont commandeurs d'esclaves, économes, etc., soit parce qu'ils vivent au foyer d'amis ou de parents.

### ANNEXE III

#### Moyens proposés afin d'utiliser la population inactive de l'île Bourbon

L'île Bourbon possède une classe nombreuse d'individus libres, forts, agiles, aptes aux arts, mais qui vivent dans une inactivité absolue. A charge à la société, ils la menacent même des plus grands périls. Il n'est personne qui ne prévoie une catastrophe si les ferments de quelques passions venaient à se développer parmi ces hommes et les porter à changer la condition misérable dans laquelle les plongent la paresse et l'indolence naturelles aux peuples placés sous un ciel doux et au sein d'une nature généreuse.

Ce sont, en général, les descendants des premiers propriétaires de la colonie dont les ancêtres ont, successivement, aliéné le patrimoine. Depuis longtemps ils ne possèdent plus rien, et ne se livrant à aucun travail, la chasse et la pêche forment leurs seules ressources légitimes. Pendant longtemps elles leur ont fourni des moyens d'existence, mais ils en ont usé avec un tel excès, qu'ils ont détruit jusqu'aux espèces de poissons et de gibier et ils sont réduits à des moyens illégitimes pour se procurer leurs besoins. Le pillage des propriétés cultivées, le vol, le recel des vols faits par les esclaves forment à présent la seule industrie de la plupart : ainsi les voilà dans les avenues du crime. Nuisibles à l'agriculture qu'ils dévastent, inutiles au commerce, car ils ne consomment rien ou presque rien, aux arts industriels auxquels ils ne se livrent point. C'est une vermine rongearde pour la colonie.

Différens des autres colons par le physique, par les mœurs, les usages, les habitudes qui ont toutes une teinte sauvage, ils n'ont plus rien de la civilisation, et tous les jours ils s'en éloignent davantage. Les descendants des antiques propriétaires de la colonie forment, aujourd'hui, une population tout à fait sauvage au sein d'une société civilisée.

Retirés dans les lieux éloignés et déserts, dans les forêts, dans les encaissemens des rivières, sur les terres vagues et vaines, un grand nombre n'a d'asyle que les cavernes et les fissures des rochers où ils se logent. Quelques branches d'arbres, sur lesquelles ils placent des pailles, forment la demeure de la plupart. Là, le père, la mère, les garçons, les filles, les petits enfans et les agrégés à la famille logent pêle-mêle et peuplent comme des bestiaux. On a vu des femmes enfanter dans un tas de paille comme les pourceaux, à peine couvertes ; un morceau de linge ne dérobe point à la vue ce qu'il semble destiné à couvrir.

N'ayant aucune idée religieuse, ils ne connaissent plus de règles pour les conjonctions. On voit les incestes les plus mons-

trueux ; et les femmes dans cette classe servir de concubines à des esclaves. Pires en cela que les peuples sauvages qui ont au moins de salutaires préjugés : leurs faux dieux, quelques opinions religieuses, des notions grossières du juste et de l'injuste, et la crainte d'un méchant esprit.

Une pesante oisiveté fait leurs seuls délices : être couchés, fumer, s'allonger au soleil, ou bien se livrer à des travaux très pénibles et périlleux dans l'intérieur des forêts, voilà l'emploi de leur temps ; point de jeux, point de gaité : leur esprit est tout aussi nonchalant que leur corps, car ils ne se distraient par rien. N'ont-ils pas pris de nourriture, ils s'en passent. Ils se serrent le ventre et attendent une occasion facile de s'en procurer. Et cependant ils sont susceptibles de supporter des travaux très pénibles lorsqu'ils sympathisent avec leurs goûts.

Toutes les parties de l'intérieur de l'île sont d'un accès pénible et même périlleux. Gravier des rochers escarpés, s'élever de la profondeur d'un précipice effrayant, soutenus seulement par des lianes ou n'ayant pour point d'appui que quelques roches saillantes de distance en distance ou encore le trou qu'ils ont creusé avec les mains pour y placer une partie de leur pied, est un exercice épouvantable qu'ils prennent très volontiers. Ils font aussi des voyages de plusieurs jours à travers de continuels dangers et le tout dans l'expectative de tuer quelques cabris sauvages ou d'aller chercher dans les fentes des rochers, au sommet des monts, les nids d'oiseaux marins dont ils ont considérablement épuisé la race ; on les voit revenir très chargés de ces pénibles et dangereux voyages. Ce n'est donc ni le courage ni l'énergie qui leur manque. C'est une passion. On les rencontre en grande troupe quittant leur cahutte, se dirigeant vers les rivières ou les montagnes, un sac et les instrumens de la pêche sur le dos, hommes, femmes et enfans à peine vêtus. Passent-ils auprès d'un champ, ils ne se font aucun scrupule de prendre ce qui est à leur portée. Ils s'arrêtent au premier lieu qui leur paraît convenable. Les frais du campement ne sont pas dispendieux, une caverne leur sert pour la nuit. Le jour ils n'ont pas besoin d'abri. Ils exploitent les eaux de la manière la plus destructive. Les rivières de ce pays, courant sur un sol très incliné, ne remplissent leur vaste lit que dans les débordemens ; quelques roches, dont les intervalles sont remplis par du gazon, arrêtent les eaux et lui font prendre un autre cours : l'ancien lit reste à sec, et le poisson, privé de son élément, est facile à prendre. Ils choisissent les plus gros et laissent périr le surplus. Ne peuvent-ils point dessécher un bassin trop profond, ils y jettent les branches d'un arbre vénimeux qui l'engourdit et le fait surnager, ils le prennent, mais pour l'avoir ils ont tout détruit. Et ils dévastent ainsi jusqu'à ce qu'ils aient chargé tous les voyageurs, qui vont vendre le produit de cette pêche aux habitans voisins, ou dans les villes, et ils ne songent à faire une

nouvelle excursion que quand il ne leur reste plus rien. La chasse est une dévastation pareille. Ils prennent les œufs des oiseaux quand ils ne trouvent point de petits. Le gibier est-il farouche, trop difficile à découvrir, ils mettent le feu aux herbes dans plusieurs endroits à la fois. Les flammes entourent le gibier, le chassent et ils le prennent. L'incendie se répand, gagne la forêt, les propriétés cultivées : peu leur importe.

Eux aussi, semblables au sauvage, décrit par M. de Buffon, abattent l'arbre dont ils serait trop difficile d'atteindre le fruit, et lorsqu'ils n'abattent point l'arbre, ils en jettent tous les fruits, verts ou mûrs à terre, pour choisir ceux qui sont mûrs. Il n'est pas un seul de leurs procédés qui ne soit destructeur. Non seulement ils ne prennent aucun intérêt à la propriété, mais ils la voient avec envie entre les mains des possesseurs actuels. Se ressouvenant que leurs ayeux étaient propriétaires originaires de toutes les concessions, « cette terre est à nous », disent-ils. L'auraient-ils encore, ils n'en feraient rien que la vendre de nouveau.

Si encore ils avaient cette innocence et cette candeur des peuples sauvages, comme ils en ont l'insouciance et l'imprévoyance ! Mais ils y joignent toute la corruption des peuples civilisés. Orgueilleux sans fierté, fourbes, voleurs, rusés, tour à tour insolents ou rampants. On en a vu demander un esclave pour lui faire porter l'aumône qu'ils venaient de recevoir. Ces hommes qui refusent de travailler, parce que, disent-ils, ils ne sont pas des nègres, demandent l'aumône, ce que les noirs ne font jamais, sont les complices des vols des esclaves, les compagnons de leurs débauches et en reçoivent des repas, vivent familièrement avec eux et supportent patiemment leur mépris. Car les esclaves ont du mépris pour ces petits créoles, tant leur condition est abjecte et méprisable.

Je viens de décrire ceux de ces malheureux qui sont rendus au dernier degré de dépravation. Il reste quelques familles de cette classe qui ont conservé le patrimoine qu'ils ont reçu de leurs pères et qui pratiquent leurs vertus. On les voit cultiver en famille la terre qui leur reste et donner l'exemple des vertus simples et hospitalières qui distinguaient les habitans de Bourbon. Quelques autres ont eu assez d'industrie pour relever un[e] fortune que leurs parens avaient perdue. Mais le nombre de ces habitans estimables, est malheureusement fort rare. Dans la partie de la Rivière d'Abord, St-Louis et St-Joseph, ils sont plus généralement adonnés au travail et plus disposés à s'industrier pour alléger leur misère. Ils travaillent la terre et depuis quelques années ils ont saisi avec empressement un moyen d'industrie que les nouvelles cultures leur présentent. Ils font une très grande quantité de sacs pour emballer les denrées et en approvisionnent les grandes cultures du vent, tant il est

vrai qu'il ne faudrait que les diriger vers des travaux utiles et leur en faciliter l'exercice.

Tous les peuples qui vivent dans les climats chauds et sur une terre féconde, sont enclins à la paresse. Les besoins factices ou les institutions peuvent seuls, changer cette inclination naturelle.

Ici les institutions ont toutes contribué à fortifier l'inclination naturelle. Il semble que tout était disposé pour plonger les natifs dans la barbarie.

La distribution primitive des terres a eu lieu sur un plan fort vicieux. Les propriétés ont été concédées d'une rivièrre à une autre depuis le bord de la mer au sommet des montagnes, ce qui formait une étendue immense en largeur et plusieurs lieux en hauteur, laquelle se prolonge jusques dans les mornes les plus reculés. Il était presque impossible de déterminer les abornemens des propriétés, de sorte que la plupart des hauts sont restés dans l'indivision. Lors des premiers partages de ces possessions immenses entre les premiers héritiers, ils laissèrent en général la région basse en [indivis ?] (1) pour servir à l'éducation des troupeaux, la plupart de ces [indivis ?] (1) sont demeurés dans leur primitive destination parce que la culture du café et des arbres à épices s'est toujours portée dans les terres nouvellement défrichées et vers la montagne, de sorte que le haut et le bas des concessions sont, presque partout, dans l'indivision. Par suite d'une subdivision successive des terres, les propriétés ont fini par devenir d'une exigüité ridicule; on en voit un grand nombre qui peuvent à peine nourrir leur propriétaire.

Il y en a même qui n'ont que quinze pieds de large sur plusieurs lieux de long. Elles étaient donc, ou trop étendues ou trop étroites. Il était impossible de bien surveiller les unes. La culture des autres est trop désavantageuse. La fortune de ces hommes simples, paresseux, indolens, imprévoyans, devant naturellement être envahie par l'insatiable cupidité des Européens. Ceux-ci, d'une infatigable activité, l'œil toujours ouvert sur leurs intérêts, ont peu à peu recomposé de nouvelles propriétés importantes, de toutes ces parties divisées, et la vérité contraint à avouer que, la plupart sont l'effet de la spoliation plutôt que de contracts où l'équité a présidé. Un Européen qui avait acquis à vil prix une de ces portions subdivisées, parce que chaque subdivision prise isolément n'avait qu'une faible valeur, acquérait successivement les autres, au moyen de quelques modiques fournitures faites à crédit et en nature à des hommes simples et imprévoyans qui croyaient pouvoir continuer à jouir sans travail et se voyaient expropriés au bout de peu de temps d'un patrimoine qu'ils n'avaient pas su conserver. Un

---

(1) Ce passage a été laissé en blanc sur l'original.

trop grand nombre de propriétés actuelles doivent leur formation à ce procédé illicite et il n'est pas besoin de remonter à l'antiquité pour en trouver l'exemple. Nous en avons vu se former sous nos yeux. Peut-être à l'heure où j'écris, s'en forme-t-il encore. Ainsi donc, tout en reprochant à la population de laquelle je m'occupe, les vices qui ont fait et qui perpétuent sa misère, il est juste d'avouer qu'elle les doit aux Européens qui lui en ont d'abord donné l'exemple et les leur ont enseigné.

Au moment où la Révolution éclata, il n'y avait à Bourbon que les habitans, très peu de commerçans, les militaires et employers du roi. Il n'y avait presque point d'ouvriers. Quelques charpentiers, menuisiers, forgerons, esclaves, formés originellement par les ouvriers de la Compagnie, composaient à peu près toute la richesse en ce genre.

D'ailleurs aucune éducation publique, aucun moyen de donner une éducation particulière.

Il était tout aussi difficile de donner des métiers aux enfans dont les parens n'avaient point de fortune, car on ne peut point mettre des jeunes gens en apprentissage avec un noir esclave.

Que pouvaient faire des hommes qui n'avaient plus de propriété ! qui avaient encore le souvenir de leur splendeur ! Ils devaient naturellement croupir dans les vices et tomber peu à peu dans l'adjection [*sic* : abjection] où nous les voyons. J'ai vu, moi-même, se former sous mes yeux, de ces déplorables dégradations, et je connais plusieurs familles encore estimables dont les descendans seront réduits à l'abjection que j'ai décrite.

Celui qui n'a point de terre, qui n'a point de noirs, ne peut point cultiver la terre dans les colonies. L'agglomération des libres avec les esclaves à la culture est impraticable.

Que pouvaient faire des hommes auxquels aucuns moyens de s'instruire n'était offerts ; qui n'en avaient aucuns d'apprendre un métier ? Ce qu'ils ont fait. Se retirer. Aller cacher leur misère et leur nudité dans des recoins reculés. Chercher un azyle dans ces terrains laissés en communauté (2) par leurs ancêtres et où ils conservaient un droit rationnel. Là, se procurer leur existence au moyens des arts de la nature, la chasse et la pêche. La guerre qui est la 3<sup>e</sup> ressources des peuples sauvages, a été aussi celle des créoles de Bourbon. Ils y ont volé toutes les fois qu'on les y a appelés et ils y ont montré avec éclat toutes les vertus du guerrier.

Aujourd'hui même que les métiers sont beaucoup plus communs, ils ne peuvent être pour eux qu'une faible ressource.

Ils sont presque exclusivement remplis par les esclaves, et l'inconvénient qui existe à donner de l'autorité à un esclave sur un blanc sert parfaitement l'éloignement des créoles pour

---

(2) Le mot « communauté » a été ajouté de la main de Ricard.

le travail. Surmonteraient-ils cette difficulté, qu'ils auraient de la peine à placer leurs enfans dans les ateliers, parce qu'on préfère prendre pour apprentifs de jeunes noirs, du travail desquels on profite.

Supposons, cependant, qu'un blanc ou un libre parvienne à devenir ouvrier, comme il y en a quelques-uns ; les noirs esclaves lui offriront une concurrence qui le placera dans une condition très désavantageuse. En effet : il aura à subvenir aux dépenses de son loyer, de sa subsistance ; il lui faudra se fournir les outils, acheter les matières sur lesquelles il doit exercer sa profession. L'esclave, au contraire, étant nourri et logé chez son maître, vit au jour le jour ; il est dispensé des sollicitudes de la prévoyance ; il se sert des outils, il emploie les matériaux achetés par son maître et il est dispensé d'une mise de fonds qui est la plus insurmontable difficulté du malheureux. Le libre est obligé d'attendre de l'ouvrage qu'il voit, presque toujours, porter à l'esclave du propriétaire voisin qui, travaillant pour son compte dans les heures ou les jours consacrés au repos, peut donner ses œuvres à bien meilleur prix. Beaucoup de libres ont été contraints à quitter leurs métiers parce qu'ils ne les defrayent point. Qu'on observe les ateliers : un chef blanc et plus ou moins d'esclaves les composent, les esclaves ouvriers sont autant de bras retirés de la culture qui en manque et des [*sic* : les] spéculations faites au détriment de la population libre qui, ne pouvant point s'employer à l'agriculture, n'a plus la ressource des arts mécaniques. Partout le riche exploite le domaine du pauvre avec tous les avantages que procure la richesse, et le pauvre croupit dans la misère. Est-il étonnant qu'une portion de la population, inoccupée, soit perdue pour la société et menace même son existence ! La cupidité veut exploiter exclusivement toutes les professions utiles et lucratives : avoir toutes les jouissances, toutes les ressources, ne rien laisser à d'autres. Les avantages sont tous pour quelques-uns. Faut-il encore s'étonner que ceux qui n'ont que les charges et les misères de la vie soient en état hostile contre la société ? Il n'est pas de chétif, il n'est pas de misérable moyen de gagner de l'argent que les riches ne fassent exploiter à leur profit par leurs esclaves. L'orgueil n'en rougit même pas. Tous les petits trafics, toutes les mercenaires professions sont élevées aux pauvres, et on leur reproche de ne rien faire, quand on ne leur laisse rien à faire.

Si donc on peut justement reprocher aux créoles de la basse classe, un grand éloignement pour le travail et les vices dans lesquels ils sont plongés, il faut, en même temps, reconnaître qu'ils ont été plongés dans l'état malheureux où nous les voyons par le vice des institutions locales, la force des choses et l'excès de notre avidité.

Pour porter remède au mal, on propose d'envoyer une partie de la population fonder un établissement à Madagascar. Idée

aussi fausse qu'elle est inhumaine. Elle est inhumaine car le climat pestilentiel de cette île meurtrière dévorerait, certainement, tous les malheureux qu'on y enverrait. Elle est fausse, car on n'a jamais pu, sensément, espérer de fonder une colonie en la peuplant d'hommes voués à la paresse, d'hommes sans besoins, sans ambition, sans ressorts, qui n'ont ni arts ni métiers, qui ne sont point cultivateurs, qui ne seraient même point pasteurs. Ce sont des hommes dévorés d'ambition, actifs, laborieux, stimulés par un ardent désir de fortune, industriels, habiles dans les arts, qu'il faut pour fonder un premier établissement. Envoyer des hommes indolents dans une contrée neuve et de riche production, où la pêche et la chasse doivent encore pendant de longues années pourvoir à tous leurs désirs, c'est combler leur bonheur. Envoyer dans un pays demi-sauvage des gens qui tendent à devenir sauvages, c'est les livrer à la barbarie. Nos créoles ont déjà toutes les mœurs des madégresses, les envoyer au sein de ce peuple, c'est vouloir qu'ils se façonnent complètement avec eux, plutôt que vouloir civiliser les uns par les autres.

On se plaint de la suppression de l'ancien moyen de recrutement de la population et on propose de se défaire d'une partie de la population. Et, après avoir depuis tant d'années, introduit des malgaches à Bourbon, on enverrait des Français se fondre dans la population madéçasse. Nous sommes bien loin, sans doute, du moment où la colonie aura trop d'habitans.

D'autres proposent de former dans l'intérieur un établissement où l'on cautionnerait [*sic* : cantonnerait] les individus qui n'ont point de propriétés. Ce projet manquerait son but. Plus on rapprochera de la vie de la nature des hommes qui tendent à s'éloigner de la civilisation, plus on favorisera leur penchant. Plus on les mettra là où ils peuvent vivre dans l'oisiveté, plus on les éloignera d'une autorité active et ferme qui les contraigne ou qui les conduise à d'autres habitudes, plus mal on opérera. Il est rare que la terre ne suffise pas à l'homme qui n'exige que ce que veut la nature. Ce sont les besoins factices qui n'ont point de bornes, qui stimulent ces désirs insatiables de l'homme civilisé et le portent à un travail assidu.

Loin donc d'éloigner les individus dont nous nous occupons, il faudrait les rapprocher de la société, les mettre dans son sein pour qu'ils apprécient leur misère et qu'ils en rougissent, qu'ils la comparent avec les jouissances que procure le travail et l'industrie; qu'ils contractent des besoins qu'ils ne connaissent et l'industrie, qu'ils perdent ce goût pour l'indépendance qui les éloigne de toute civilisation.

La société a le droit de s'assurer des moyens d'existence de chacun de ses membres. Celui qui n'a aucun moyen licite de pourvoir à ses besoins, est forcé d'en employer d'illicites. Ainsi dans tous les temps et dans tous les Etats réglés, les vagabonds

et gens sans-aveu, ont-ils été l'objet d'une législation particulière. La loi les prive d'une partie des droits et des privilèges dont jouissent les autres citoyens. Ils sont placés sous l'œil immédiat et la surveillance continuelle de la police. Il est naturel de présumer que les désordres et les crimes même partiront de ceux-là qui n'ont point intérêt à l'ordre ou qui manquent de moyens pour pourvoir à leurs besoins. Or les individus dont je m'occupe sont des gens sans-aveu, des vagabonds sur lesquels l'autorité doit avoir un œil très vigilant et que la société doit secourir. Au lieu de cela, on les laisse libres de vagabonder et on les abandonne à toute leur misère.

Il faudrait établir auprès des quartiers principaux, St-Denis, St-Paul, St-Benoît et St-Pierre, des faux-bourgs que l'on ferait bâtir, et où, en vertu des lois sur les vagabonds et gens sans-aveu, on contraindrait à venir se fixer tous les individus qui n'ont ni propriété cultivée, ni industrie ni répondant parmi les propriétaires. Il vaudrait mieux les y attirer que de les y contraindre. Pour les y attirer, il ne faudrait, d'abord, présenter la mesure que comme un secours accordé à leur détresse, proclamer que le gouvernement concèdera des emplacements bâtis aux nécessaires et leur fournira une ration à titre de subsistance.

Il ne faudrait, peut-être pas, tout de suite, vouloir exécuter cette mesure trop complètement. Il serait prudent de ne la faire porter, d'abord, que sur les plus nécessaires ou les plus méchants créoles. Peu à peu on resserrait l'exécution.

Une fois rassemblés, il faudrait établir un cens (3), créer des syndicats ou chefs à chaque division et subdivision, auxquels on donnerait une autorité, quelques prérogatives, quelques avantages, des distinctions surtout : elles sont le plus puissant véhicule sur les hommes en général, mais surtout sur les hommes ignorans et simples. Je n'entends point parler, ici, de cette autorité acquise par le mérite, de ces nobles distinctions, gages de l'honneur, qui en sont le fruit, mais qui n'en sont point la cause, je parle de ces distinctions que distribuent la politique et les convenances.

Réprimer sévèrement l'habitude contractée par ces individus de vaguer librement dans les campagnes, les rivières, les forêts. Charger la gendarmerie d'arrêter et conduire à leur demeure tous ceux qui, sans permission, s'écarteraient de certaines limites. Avoir un lieu de détention avec travail forcé pour ceux qui seraient indociles ou s'exposeraient à plusieurs répressions. Embarquer les plus récalcitrans à bord des vaisseaux du Roi. Envoyer en France ceux qui ne céderaient point aux premières punitions. Il faudrait une législation pénale spé-

---

(3) Ce mot a été ajouté de la main de Ricard.

ciale qui s'appuyerait dans les lois sur les vagabonds et en serait une déduction.

Il y a peu d'espoir d'utiliser les hommes parvenus à un certain âge, mais on peut certainement, sauver la postérité qui se présente et les postérités futures. Pour celle-ci, il faudrait adapter la législation sur les apprentifs. Celle des Américains est la préférable. En conséquence les habitans qui ont des ouvriers pourraient prendre des jeunes garçons en apprentissage chez eux. Le gouvernement devrait se disposer à n'avoir par la suite, que des ouvriers pris dans cette classe. Dans les maisons particulières on en formerait à quelques soins domestiques tels que des maîtres d'hôtel, des cuisiniers, des jardiniers, des palfreniers, des pâtres, confiseurs, sucriers, charretiers, bouviers, gardiens, gardes champêtres, etc., etc.

Quant aux jeunes filles on pourrait en employer à mille fonctions domestiques, maîtresses d'office, superintendantes des basse-cour, hospitalières, sages-femmes, fileuses, couseuses, repasseuses, lavandières et toutes les autres occupations qui n'ont rien de servile ni d'avilissant, gardant les esclaves pour cette dernière sorte de fonctions.

Ce serait, certainement, une chose fort utile, d'envoyer quelques jeunes garçons et quelques jeunes filles en France pour y être instruits dans la médecine vétérinaire et pour en faire des sages-femmes. Elles formeraient, à leur retour, des élèves.

Ce serait encore une chose fort utile que d'envoyer des jeunes créoles de cette classe pour être élevés dans la médecine humaine et dans les ordres sacrés, les quartiers éloignés manquant, le plus souvent, de médecins et de pasteurs.

Louis le Grand, sentant la nécessité d'ouvrir une carrière aux pauvres gentils hommes, déclara qu'ils ne dérogeraient point (4) en étant verriers. Il faudrait adopter une mesure à peu près analogue en statuant, qu'à l'avenir, aucun esclave ne pourrait être instruit dans certains métiers qui seraient, spécialement, réservés aux gens libres.

Ce serait, non seulement, ouvrir des ressources à la population dont nous nous occupons, mais ce serait rendre à l'agriculture des bras qu'on lui arrache, au détriment de la population libre. On pourrait ne laisser aux esclaves, que les arts indispensables aux travaux urgens des entreprises rurales, tels que charpentiers, menuisiers, charrons, maçons, forgerons. L'agriculture de ce pays exige la présence continuelle de ces artisans. Mais tous les arts qui s'exercent en ville, comme cordonniers, tailleurs, tonneliers, tourneurs, orphèvres, horlogers, peintres de bâtimens, calfats, cordiers, etc., etc. ne pourraient être exploités que par des libres.

---

(4) Ce mot a été ajouté en marge de la main de Ricard.

Les habitans qui auraient des esclaves ouvriers ne pourraient en tirer lucre, ni faire des travaux pour autrui. Pour le maintien de la conservation de ces privilèges, il serait peut-être utile d'organiser les arts par corporations et maîtrises. Ce qui est vicieux à un certain point de civilisation est salutaire dans l'origine des choses.

Quant aux hommes faits, on pourrait cependant les utiliser en partie :

Un premier moyen serait d'organiser la milice sur un autre système, de faire deux classes de milices : la première se compose[r]ait seulement des propriétaires, négocians, artisans, marchands, ou personnes assimilables aux bourgeois. La deuxième où l'on classerait tous les individus qu'on peut considérer comme sans aveu. De former une garde rurale dans les villes, et des gardes champêtres réguliers dans les campagnes.

Le service personnel et journalier de la milice est très onéreux aux habitans, qu'il dérange de leurs occupations. Il n'en est point qui, ayant un peu d'aisance, ne préférât payer une rétribution mensuelle [*sic* : mensuelle] au moyen de laquelle il serait dispensé du service personnel. Cette rétribution serait un fond au moyen duquel on pourrait subvenir à la solde des gardes urbains et champêtres réguliers. Ce corps pourrait fournir les gardes de police et autres gardes de cette sorte, et on aurait, pour la police des villes et des campagnes, un corps régularisé, discipliné, ce qui serait préférable au service actuel de la milice, qui est fait par des mercenaires sans règle ni discipline. Il serait nécessaire que les sous-officiers, au moins dans les premiers temps, fussent des militaires européens. Cette institution fournirait un moyen d'employer, comme officiers, des créoles d'une classe plus relevée, et quelques anciens militaires en retraite.

Un second moyen serait d'instituer les gardes champêtres particuliers, ainsi que cela a été proposé par la commission qui fut chargée par Monsieur le Baron Milius de préparer un projet d'ordonnance sur la conservation des Eaux et Forêts.

Autrefois les travaux de l'agriculture étaient simples et réguliers, ils laissaient une sorte de loisir aux maîtres et aux esclaves. Les mœurs étaient beaucoup plus dirigés vers la religion. Les maîtres et les esclaves en suivaient les pratiques comme un devoir indispensable. Le maître ou de vieux noirs instruisaient les jeunes noirs dans les principes et les pratiques religieuses. Il y a partout un relâchement absolu sous ce rapport. Les préceptes religieux sont oubliés par la plupart des maîtres et par la presque totalité des noirs, qui ne reçoivent plus aucune instruction ni chrétienne ni catholique. Les esclaves créoles ne reçoivent presque plus d'autre sacrement que le baptême.

Il serait bien important de restaurer la croyance, surtout chez des gens qui ne peuvent puiser de principes de morale

nulle part ailleurs. Mais les mœurs des maîtres ont changé ; ils n'ont plus ni le loisir ni la volonté de se donner ce soin. Les travaux agricoles sont même incompatibles avec les pratiques religieuses. On pourrait dire que la bonne police s'oppose à ce que les ateliers soient déserts les dimanches et fêtes, et que les esclaves s'en aillent très loin de leur habitation. Ce serait pour eux une occasion de débauche et de désordre plutôt qu'une œuvre pieuse.

Ne serait-il pas utile de revêtir quelques créoles âgés et de mœurs exemplaires d'un caractère religieux qui seraient agrégés au clergé, auraient un costume distinctif, lesquels seraient attachés à un certain nombre d'ateliers et chargés d'instruire les esclaves dans les préceptes de la religion, leur faire pratiquer les exercices pieux, et leur apprendre et faire faire les prières, de les préparer et conduire aux sacrements. Dans les endroits éloignés des églises, ou dans les communes où il n'y a pas de curé, ils donneraient un caractère religieux aux pratiques pieuses et aux inhumations, car aujourd'hui, la plupart des habitans enterrent leurs esclaves sans cérémonie.

Ces hommes mi-prêtres finiraient par être de fort utiles auxiliaires du clergé.

Quelques grands propriétaires en prendraient de fixes chez eux et à leurs frais, ou bien il serait alloué à ceux qui ne désireraient point un atelier particulier, et qui en serviraient plusieurs, une rétribution quelconque par tête de noirs. Cette rétribution serait modique pour l'habitant et serait utile au des-servant.

Le créole de cette classe aime tout ce qui est solennel et lui donne une prépondérance ; celle qui aurait son appui dans le culte serait très puissante et lui plairait beaucoup. Il faut espérer qu'ils embrasseraient cette voie avec zèle et qu'ils y seraient fort utiles.

En général le clergé sera le plus efficace moyen dont il faudra d'abord se servir pour amener les créoles dans les camps où il sera nécessaire de les concentrer et, une fois qu'ils y seront rassemblés, pour les persuader de se livrer aux diverses occupations vers lesquelles on voudra les diriger.

Je suis convaincu qu'il en est qui entreraient volontiers dans la confrérie des frères de la doctrine chrétienne, et des femmes qui embrasseraient la vocation des sœurs de Saint-Joseph. Une fois qu'elles y auraient acquis la pratique de soins charitables de ces vénérables sœurs, elles s'utiliseraient beaucoup dans les hôpitaux des habitans.

Si on a soin de réprimer l'habitude qu'ils ont prise de vaquer [*sic* : vaguer] librement dans les campagnes, les forêts et les lieux écartés ; si on les contraint à séjourner sous l'œil de la police,

étant privés des moyens dévastateurs et illicites dont ils se servent, aujourd'hui, pour subvenir à leur misérable existence, on les verra se porter d'eux-mêmes à un travail industriel. L'obligation où ils seront de trouver une caution parmi les habitans, sera un moyen coercitif naturel de les contraindre à prendre de l'emploi chez les propriétaires. On voit ceux qui sont établis près de la ville, adopter des moyens d'industrie divers. J'en vois qui sont lavandières, d'autres qui vont dans les habitations cueillir des fruits dont ils font des charges énormes qu'ils vont vendre en ville; j'en vois quelques-uns aller dans les sucreries chercher du sirop pour revendre et ils le portent eux-mêmes dans des barils. Il faudrait peu de chose pour les décider à se livrer à des travaux corporels, pourvu qu'ils ne tiennent pas à la servitude. Des conseils, quelques exemples, des récompenses distribuées à propos, une sévère privation de la liberté de tous ceux qui seraient trop indociles, produiraient un très bon effet.

L'objet dont je m'occupe est d'un trop grand intérêt pour que les dépenses qu'occasionneront les moyens que je propose puissent être une objection digne de considération. Non seulement il s'agit de porter remède à un des plus éminens dangers qui menacent l'existence civile de la colonie, mais encore de lui acquérir un surcroît de forces actives dont elle a d'autant plus besoin dans les occurrences politiques actuelles.

Il s'agit de sauver d'une barbarie absolue une population française, une population intéressante et qui pourrait nous reprocher l'état misérable où elle est tombée.

Les dangers dont elle menace l'avenir, les maux qu'elle cause à l'agriculture sont tellement sentis, l'utilité dont elle pourra être seront, je l'espère, si généralement appréciés, que je ne doute pas que tous les riches ne contribuent volontairement à faire de[s] fonds pour aviser aux moyens de mettre en usage les mesures qui seront adoptées.

La France, elle-même, ne peut être étrangère aux craintes que nous éprouvons, et aux expectatives qu'on peut fonder sur cette classe de natifs. C'est pour ainsi dire, doubler la colonie que d'utiliser une portion des habitans. Or nous voyons la Métropole accorder un subside (5) assez considérable pour former un établissement fort chanceux à Madagascar. Certes elle croira des fonds bien plus sagement et sûrement employés à augmenter les forces actives d'une colonie déjà existante, et qui n'a besoin que d'être secourue pour acquérir une haute prospérité. Elle considérera qu'elle le doit d'autant plus qu'elle vient de supprimer, bien inopinément, le moyen qu'elle avait établi pour recruter les bras agricoles de ses colonies.

---

(5) Ce mot a été ajouté de la main de Ricard.

Ce n'est qu'une esquisse que je viens de faire sur une des questions les plus importantes de l'administration publique de cette île. J'ai indiqué une voie et quelques un[e]s de ces issues, mais je n'ai point épuisé tous les résultats possibles de l'entreprise que je propose. Les conséquences en seront, je le pense, facilement aperçues et présumées, et dans le cas, où, toutes les déductions que j'indique, où tous les moyens que je propose ne seraient pas jugés praticables, ce sera beaucoup que d'avoir offert à la délibération, un projet qui me semble, n'être pas tout à fait privé de justesse et d'expectative de succès.

A Saint-Denis, le 10 octobre 1821.

[Signé:] Ricard.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Pierre GERARD. — <i>Leconte de Lisle et La Réunion</i> .....	5
Hippolyte FOUCQUE. — <i>Travaux récents sur Leconte de Lisle. — Leconte de Lisle et Lacaussade</i> .....	27
René M. LEGRAS. — <i>Charles Castellan, créole de l'Île de France</i> .....	45
Herbert MONDON. — <i>Jean Minot</i> .....	63
Jean BARASSIN. — <i>La lèpre à Bourbon. La léproserie de Saint- Bernard</i> .....	71
Paul BERG. — <i>Autour du recensement de 1954</i> .....	95
Yves PEROTIN. — <i>Le prolétariat blanc à Bourbon</i> .....	109

---

## TABLE DES HORS-TEXTE

---

	Entre les pages
I. — <i>Leconte de Lisle. Portrait-charge par Carjat</i> .....	16-17
II. — <i>Page de titre des « Palmiers » de Castellan</i> .....	48-49
III. — <i>L'abbé Minot</i> .....	64-65
IV. — <i>La léproserie en 1868</i> .....	80-81

IMP. G. COUDERC  
NÉRAC (L.-&-G.)

# MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

1958

Président d'honneur : Monsieur le Préfet de La Réunion

## BUREAU

Président : H. FOUCQUE, inspecteur d'Académie honoraire

Vice-président : Y. PEROTIN, archiviste en chef

Secrétaire : P. GERARD, professeur au Lycée

Trésorier : J. CARO, professeur au Lycée

## MEMBRES TITULAIRES

LOUGNON (A.), proviseur du Lycée.

O'ZOUX (R.), professeur au Lycée.

Chanoine MONDON, aumônier du Lycée.

LEGRAS (R.), directeur de l'Enregistrement.

CORNU (H.), docteur en droit.

D'EMMEREZ de CHARMOY, agronome.

HUGOT (E.), industriel.

MASSINOT (E.), bibliothécaire départemental.

Mgr CLERET de LANGAVANT, évêque de Saint-Denis.

GUEZE (P.), négociant.

VAUTHIER (M.), avocat.

Mme LAPIERRE (Y.), directrice de lycée.

BERG (P.), percepteur en retraite.

R.P. BARASSIN, curé de Saint-Benoît.

VINCENT DOLOR, gouverneur honoraire de la F.O.M.

DUCROT (M.), conservateur du Museum.

POISSON (E.), ingénieur.

de GIRY (A.), secrétaire général de la Chambre de Commerce.

CORMARY (H.), vice-recteur de La Réunion.

Dr THOMAZI, médecin départemental d'Hygiène scolaire.

DURAND (G.), directeur des Affaires économiques.

## MEMBRES ASSOCIES

GERARD (P.), avoué.

FOURCADE (A.), publiciste.

FOURCADE (G.), folkloriste.

RIVIERE (V.), instituteur.

CAZANOVE (M.), notaire.

CABART (G.), compositeur.

LAPIERRE (H.), professeur en retraite.

AGENOR (G.), instituteur.

VINSON (J.), avocat.

Dr BERG (A.), docteur en médecine.

Dr MARTIN (G.), docteur en médecine.

Dr SERVEAUX (R.), docteur en médecine.

DHORT (H.), avocat.

DROUHET (Y.), directeur de la Bibliothèque départementale de prêts.

